JACQUETMETALSERVICE

2017

Document de référence

incluant le rapport financier

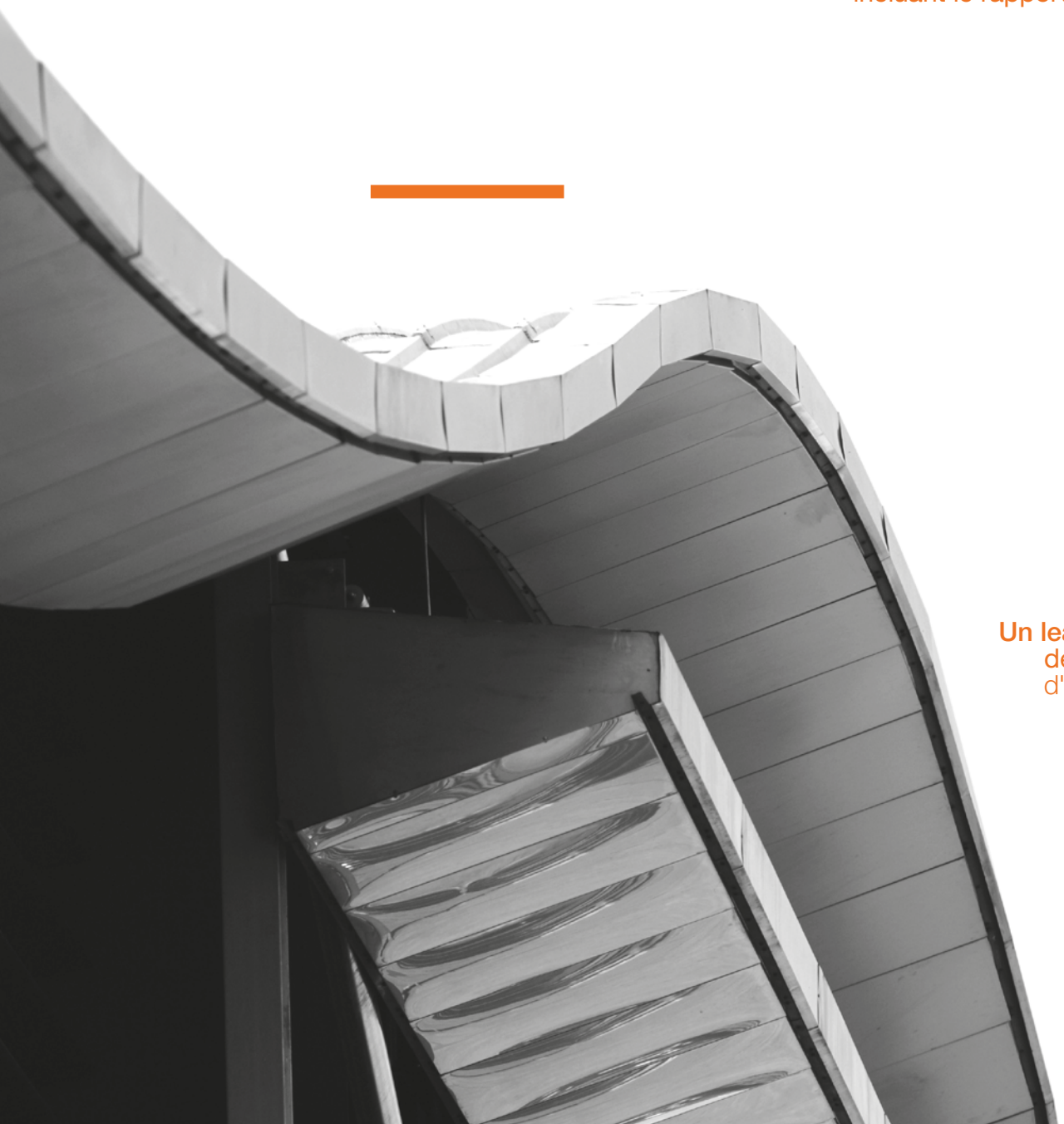

Un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux

— Euronext Paris
Compartiment B

Document de référence 2017

Résultats annuels 2017 —

Présentation du groupe Jacquet Metal Service 02

Rapport financier 2017 20

1 – Rapport de gestion - Informations sur le Groupe 20

2 – Rapport de gestion - Informations sur la société mère Jacquet Metal Service SA 32

3 – Situation financière et résultats consolidés 2017 43

4 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 80

5 – Comptes annuels 2017 - Jacquet Metal Service SA 85

6 – Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 99

7 – Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 103

8 – Rapport sur le gouvernement d'entreprise 106

Autres informations 119

1 – Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel 119

2 – Responsables du contrôle des comptes 120

3 – Responsable de l'information financière et relations investisseurs 120

4 – Informations concernant l'émetteur 121

5 – Renseignements concernant le capital social 123

6 – Relations mère - filiales 124

7 – Rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2017 125

8 – Informations sociales, sociétales et environnementales 127

9 – Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion 130

10 – Les infrastructures du Groupe 133

11 – Document d'information annuel 134

12 – Table de concordance du document de référence 2017 136

13 – Table de concordance du rapport financier 2017 138

Résultats annuels 2017

- **Chiffre d'affaires** **1 741 m€ (+9,6 % vs. 2016)**
- **EBITDA** **106,4 m€ (6,1 % du chiffre d'affaires)**
- **Résultat net part du Groupe** **46,2 m€ (2,7 % du chiffre d'affaires)**

Le Conseil d'Administration du 7 mars 2018 présidé par Éric Jacquet a examiné les comptes consolidés établis au 31 décembre 2017.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	**417,9**	**369,5**	**1 741,1**	**1 588,3**
Marge brute	107,8	95,1	443,0	385,9
en % du chiffre d'affaires	*25,8 %*	*25,7 %*	*25,4 %*	*24,3 %*
EBITDA [1]	**23,6**	**14,5**	**106,4**	**54,7**
en % du chiffre d'affaires	*5,7 %*	*3,9 %*	*6,1 %*	*3,4 %*
Résultat opérationnel courant [1]	**17,5**	**7,8**	**84,2**	**33,5**
en % du chiffre d'affaires	*4,2 %*	*2,1 %*	*4,8 %*	*2,1 %*
Résultat opérationnel [2]	14,8	14,2	80,8	40,8
Résultat net part du groupe [2]	**9,1**	**8,3**	**46,2**	**16,0**

[1] Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.
[2] Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2016 intègrent un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros enregistré au quatrième trimestre, lié à l'ajustement du prix d'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution.

Activité et résultats au 31 décembre 2017

Faits marquants

L'exercice 2017 a été marqué par :

- Les effets positifs des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de S+B Distribution, qui a contribué à l'EBITDA du Groupe à hauteur de 15,8 millions d'euros en 2017 (contre 2,6 millions d'euros en 2016 et -6,2 millions d'euros en 2015).
- Les prix de vente 2017 supérieurs de 8,6 % à ceux constatés en 2016 (ces derniers étaient inférieurs de 8 % à ceux de 2015).
- La croissance de +4,1 % des volumes distribués (hors S+B Distribution).

Dans ce contexte, toutes les divisions ont amélioré leur rentabilité. La marge brute du Groupe est ainsi passée de 24,3 % en 2016 à 25,4 % en 2017; l'EBITDA, de 54,7 millions d'euros en 2016, a progressé de 95 % à 106,4 millions d'euros en 2017.

4e trimestre 2017

Le chiffre d'affaires s'établit à 418 millions d'euros, en croissance de 13,1% par rapport à celui du 4e trimestre 2016 avec les effets suivants :

- Volumes : +7,3 %.
- Prix : +5,8 %. Par rapport au seul troisième trimestre 2017, l'effet prix est de +2,4 %.

L'EBITDA du Groupe s'établit à 23,6 millions d'euros (5,7 % du chiffre d'affaires) contre 14,5 millions d'euros (3,9 % du chiffre d'affaires) au quatrième trimestre 2016.

Le Résultat net Part du Groupe s'établit quant à lui à 9,1 millions d'euros contre 8,3 millions d'euros au 4e trimestre 2016, ce dernier prenant en compte l'enregistrement d'un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros lié à l'ajustement du prix d'acquisition de S+B Distribution.

Exercice 2017

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 741 millions d'euros, en progression de +9,6 % par rapport à 2016 avec les effets suivants :

- Volumes : +1 % (+4,1 % hors S+B Distribution),
- Prix : +8,6 %.

La marge brute s'établit à 443 millions d'euros et représente 25,4 % du chiffre d'affaires (25,8 % au T4) contre 24,3 % en 2016.

Les charges opérationnelles courantes s'élèvent à 358,8 millions d'euros contre 352,4 millions d'euros en 2016, soit une évolution de +1,8 % principalement liée à l'accroissement d'activité et de rentabilité du Groupe.

Dans ces conditions, l'EBITDA s'élève à 106,4 millions d'euros (6,1 % du chiffre d'affaires) contre 54,7 millions d'euros (3,4 % du chiffre d'affaires) en 2016.

Le Résultat net part du Groupe est de 46,2 millions d'euros (2,7 % du chiffre d'affaires) contre 16 millions d'euros (1 % du chiffre d'affaires) en 2016.

Structure financière au 31 décembre 2017

En 2017, le flux de trésorerie d'exploitation généré par le Groupe s'est élevé à 79,9 millions d'euros (contre 43,1 millions en 2016) et les investissements à 31,9 millions d'euros (contre 19,2 millions d'euros en 2016).

Au 31 décembre 2017, le besoin en fonds de roulement opérationnel s'établit à 383 millions d'euros (dont 418 millions d'euros de stocks) et représente 22 % du chiffre d'affaires contre 23,4 % fin 2016. L'endettement net s'établit quant à lui à 183 millions d'euros (205 millions d'euros fin 2016) pour des capitaux propres de 332 millions d'euros, soit un ratio d'endettement net (gearing) de 55,2 % (69,2 % au 31 décembre 2016).

En février 2018, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand) de 150 millions d'euros. Avec une maturité en avril 2023 (remboursement in fine) et des conditions financières optimisées, ce placement a pour objet de refinancer le Schuldscheindarlehen existant (88 millions d'euros ; maturité octobre 2020) et de financer les affaires courantes et le développement du Groupe.

Résultats au 31 décembre 2017 par division

	JACQUET ABRASERVICE Tôles quarto inox et anti-abrasion		STAPPERT Produits longs inox		ims group Aciers pour la mécanique	
m€	**T4 2017**	**2017**	**T4 2017**	**2017**	**T4 2017**	**2017**
Chiffre d'affaires	**91,8**	**378,4**	**105,0**	**456,6**	**219,4**	**900,6**
Variation 2017 vs. 2016	**19,2 %**	**17,0 %**	**9,8 %**	**9,8 %**	**12,1 %**	**6,4 %**
Effet prix	4,2 %	8,9 %	7,4 %	12,1 %	5,4 %	6,9 %
Effet volume	15,0 %	8,1 %	2,5 %	-2,2 %	6,7 %	-0,5 %
EBITDA[1][2]	**4,9**	**22,6**	**6,0**	**28,2**	**8,9**	**44,2**
en % du chiffre d'affaires	*5,3 %*	*6,0 %*	*5,7 %*	*6,2 %*	*4,1 %*	*4,9 %*
Résultat opérationnel courant[2]	**2,9**	**13,7**	**4,9**	**25,6**	**6,8**	**36,3**
en % du chiffre d'affaires	*3,1 %*	*3,6 %*	*4,7 %*	*5,6 %*	*3,1 %*	*4,0 %*

[1] Hors divisions, les activités contribuent à l'EBITDA pour 3,9 millions d'euros au T4 2017 et 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.
[2] Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.

JACQUET – Abraservice est spécialisé dans la distribution de tôles quarto respectivement en aciers inoxydables et en aciers anti-abrasion. Les réseaux commerciaux de JACQUET et Abraservice sont distincts. La division a réalisé 74 % de son activité en Europe et 18 % en Amérique du Nord.

Le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 378,4 millions d'euros, en progression de +17 % par rapport à 2016 (+19,2 % au T4), avec les effets suivants:

- Volumes : +8,1 % (+15 % au T4);
- Prix : +8,9 % (+4,2 % au T4).

La marge brute s'élève à 30,4 % du chiffre d'affaires (30,8 % au T4) et s'établit à 115,1 millions d'euros contre 99,6 millions en 2016.

L'EBITDA s'élève à 22,6 millions d'euros (6 % du chiffre d'affaires) contre 10,8 millions d'euros (3,3 % du chiffre d'affaires) en 2016.

STAPPERT est spécialisé dans la distribution de produits longs inoxydables en Europe. La division réalise 41 % de ses ventes en Allemagne, premier marché européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 456,6 millions d'euros contre 415,8 millions d'euros, en progression de +9,8 % par rapport à 2016 (+9,8% au T4) avec les effets suivants :

- Volumes : -2,2 % (+2,5 % au T4);
- Prix : +12,1 % (+7,4 % au T4).

La marge brute progresse de 1 point à 22,7 % du chiffre d'affaires et s'établit à 103,7 millions d'euros contre 90,2 millions en 2016.

L'EBITDA s'élève à 28,2 millions d'euros (6,2 % du chiffre d'affaires) contre 16,3 millions d'euros (3,9 % du chiffre d'affaires) en 2016.

IMS group est spécialisé dans la distribution d'aciers pour la mécanique, le plus souvent sous forme de produits longs. La division réalise 48 % de ses ventes en Allemagne, premier marché européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 900,6 millions d'euros, en progression de +6,4 % par rapport à 2016 (+12,1 % au T4) avec les effets suivants :

- Volumes : -0,5 % (+6,7 % au T4);
- Prix : +6,9 % (+5,4 % au T4).

La marge brute progresse de 1,6 point à 24,1 % du chiffre d'affaires (24,1 % au T4) et s'établit à 217,5 millions d'euros contre 190,8 millions en 2016.

L'EBITDA s'élève à 44,2 millions d'euros (4,9 % du chiffre d'affaires) contre 18,3 millions d'euros en 2016 (2,2 % du chiffre d'affaires). S+B Distribution (l'activité de distribution acquise auprès du groupe Schmolz+Bickenbach en juillet 2015) a contribué à l'EBITDA à hauteur de 15,8 millions d'euros (3,1 % du chiffre d'affaires) contre 2,6 millions d'euros (0,5 % du chiffre d'affaires) en 2016.

Informations financières clés

Résultats

m€	2017	2016
Chiffre d'affaires	**1 741,1**	**1 588,3**
Marge brute	443,0	385,9
en % du chiffre d'affaires	*25,4 %*	*24,3 %*
EBITDA [1]	**106,4**	**54,7**
en % du chiffre d'affaires	*6,1 %*	*3,4 %*
Résultat opérationnel courant [1]	**84,2**	**33,5**
en % du chiffre d'affaires	*4,8 %*	*2,1 %*
Résultat opérationnel [2]	80,8	40,8
Résultat net part du groupe [2]	**46,2**	**16,0**

[1] Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.
[2] Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2016 intègrent un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros enregistré au quatrième trimestre, lié à l'ajustement du prix d'acquisition de Schmolz+Bickenbach Distribution.

Bilans

m€	31.12.17	31.12.16
Écarts d'acquisition	68,3	68,5
Actif immobilisé net	156,2	147,6
Stocks nets	418,0	376,2
Clients nets	189,3	171,3
Autres actifs	94,0	91,7
Trésorerie	102,1	73,0
Total Actif	**1 027,9**	**928,3**
Capitaux propres	331,8	296,5
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	106,5	112,3
Fournisseurs	224,0	176,4
Dettes financières	289,6	281,2
Autres passifs	76,0	61,8
Total Passif	**1 027,9**	**928,3**

Flux de trésorerie

m€	2017	2016
Capacité d'autofinancement	89,2	45,3
Variation du BFR	(9,3)	(2,2)
Flux de trésorerie d'exploitation	**79,9**	**43,1**
Investissements	(31,9)	(19,2)
Cession d'actifs	1,0	1,2
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service SA	(11,8)	(9,5)
Intérêts versés	(10,0)	(9,6)
Autres mouvements	(5,0)	2,3
Variation de l'endettement net	**22,1**	**8,3**
Endettement net à l'ouverture	**205,3**	**213,5**
Endettement net à la clôture	**183,1**	**205,3**

1 Un acteur majeur de la distribution d'aciers spéciaux

Chiffres clés

> Chiffre d'affaires	1,7 Md€
> Effectif	3 329
> Centres de distribution	110
> Pays d'implantation	25

Répartition du chiffre d'affaires

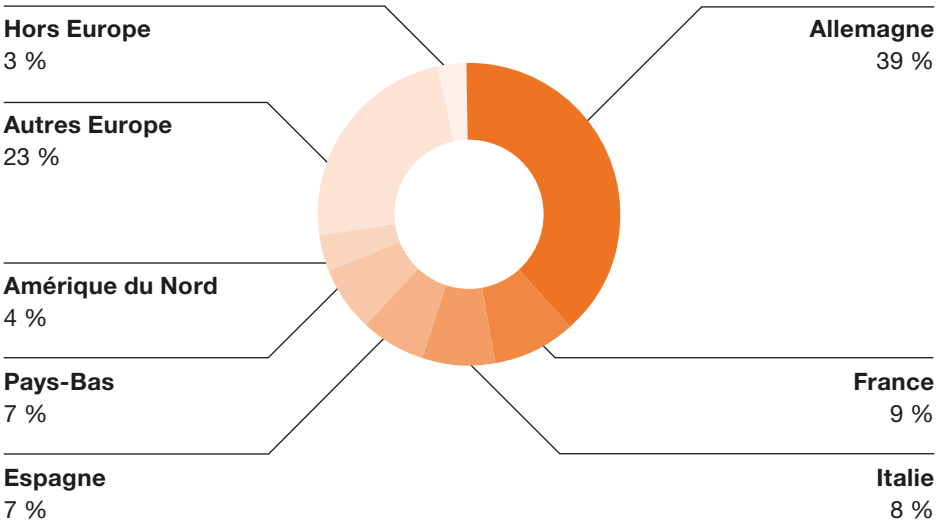

Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux, également présent en Asie et en Amérique du Nord.

Un acteur global

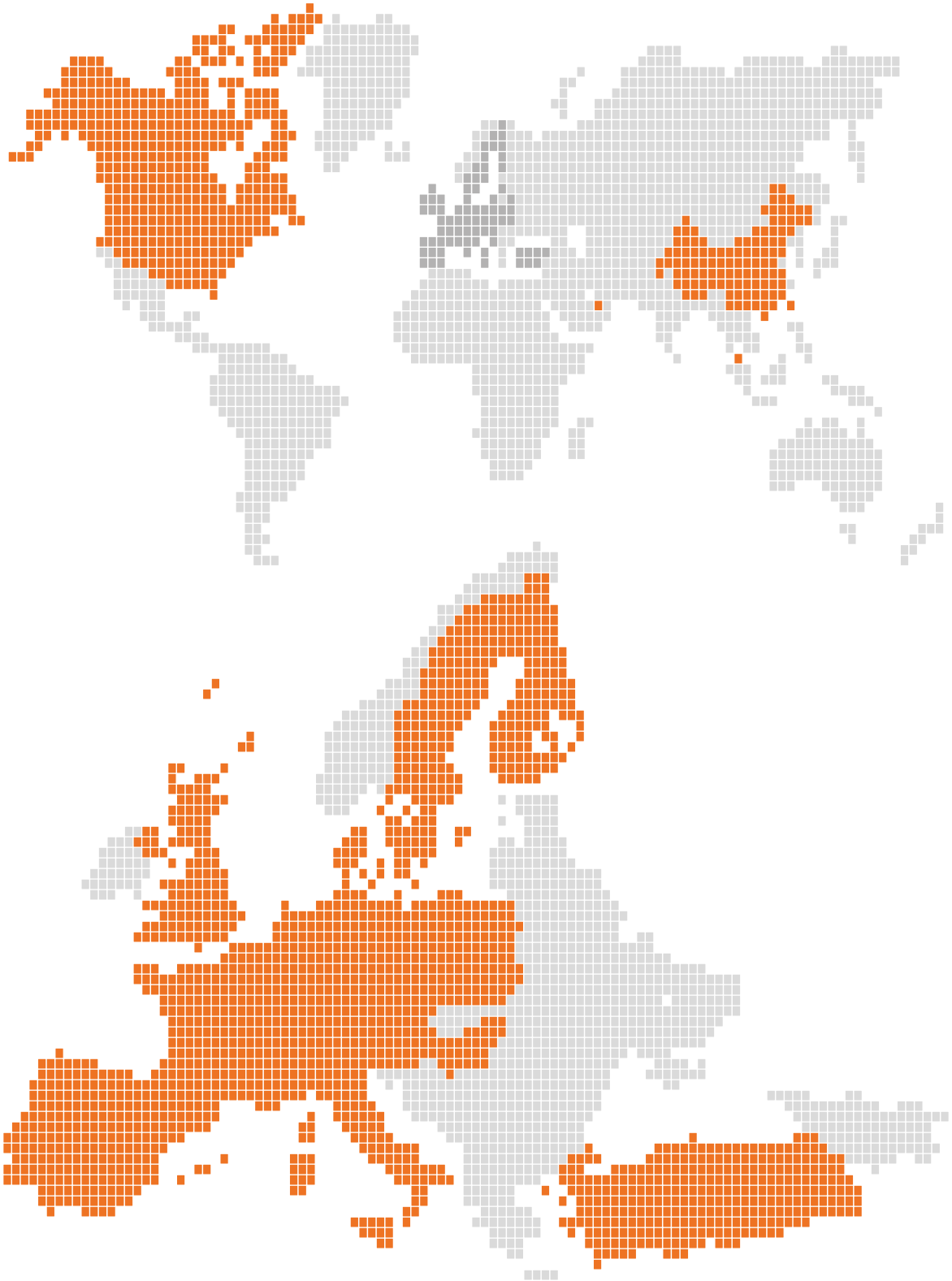

2 L'activité du groupe

Le marché

En 2017, le marché mondial de l'acier représente environ 1,7 milliards de tonnes dont environ 5 % pour les aciers spéciaux.

Le marché des aciers spéciaux recouvrant un grand nombre de niches de produits, de contextes géopolitiques et de typologies du rôle de la distribution, le Groupe dispose en conséquence de peu d'informations chiffrées revêtant un caractère officiel.

Le métier

Jacquet Metal Service est un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux.

L'activité principale recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le Groupe achète de grandes quantités auprès de producteurs d'aciers spéciaux (20 fournisseurs représentant 45 % des achats du Groupe, avec des délais de livraison compris entre 1 et 12 mois) et vend auprès d'une clientèle atomisée (60 000 clients actifs, moyenne de facturation inférieure à 3 000 euros).

Entre le producteur et le client final, Jacquet Metal Service apporte la valeur ajoutée suivante :

- Une large gamme de produits stockés, livrés dans des délais courts (les carnets de commandes dépassant rarement quelques semaines) ;
- Une sécurité d'approvisionnements et une traçabilité des produits ;
- Une gestion des besoins en flux tendus (stock personnalisé, définition de stratégies d'approvisionnements) ;
- Des prix d'achats compétitifs ;
- La gestion pour le client des variations de prix ;
- Des services de découpe et de parachèvement.

En complément de la distribution en l'état de sa gamme de produits, le Groupe a la capacité de proposer à ses clients d'effectuer diverses opérations de première transformation « sur-mesure » pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. Réalisées au sein des entrepôts du Groupe, ces prestations, variant selon les produits vendus, sont généralement des opérations légères de découpage, dressage, cintrage, pliage ou perçage. Elles constituent un atout commercial important : évitant le recours à un sous-traitant, elles permettent de fidéliser les clients en qualifiant le Groupe comme interlocuteur unique.

La chaîne de valeur

Fournisseurs

- **20 producteurs** > 45 % des achats
- **Délais de livraison** > 1 à 12 mois

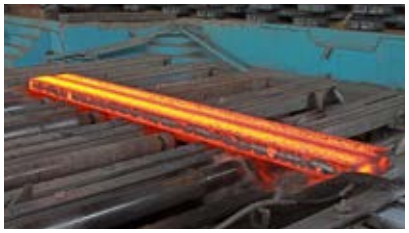

Jacquet Metal Service

- Prix d'achats
- Stocker des spécialités
- Gérer les variations de prix
- Parachèvement

Clients

- **60 000 clients**
- **Facture moyenne** > < € 3 000
- **Délais de livraison** > ± 1 semaine

Les achats

La négociation des conditions d'achats est réalisée entre la direction des principaux producteurs et les dirigeants de Jacquet Metal Service SA, en association avec le directeur général / opérationnel de chaque division.

En agrégeant les volumes par division, Jacquet Metal Service apporte aux producteurs une meilleure visibilité sur leur activité et l'organisation de leur production. En retour, le Groupe bénéficie de conditions d'achat optimisées. Les « conditions-cadres » ainsi obtenues sont communiquées aux filiales concernées qui passent directement leurs commandes aux producteurs.

Le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance. Un fournisseur donné n'est en mesure de fournir qu'un nombre limité de références. S'agissant de produits dits de spécialité distribués sur des marchés de niche, le nombre de fournisseurs est également restreint.

Pour certains produits de niche, le Groupe s'approvisionne principalement auprès de producteurs avec lesquels il entretient un partenariat étroit (VDM pour les alliages de nickel, Arcelor Mittal Industeel pour la gamme CREUSABRO®, etc.). Le Groupe dispose par ailleurs de contrats d'exclusivité pour certains produits et sur certains pays.

Les clients

Les aciers spéciaux sont utilisés pour des applications spécifiques par une grande variété d'industries. Les grands utilisateurs finaux comme les constructeurs automobiles s'approvisionnent en direct auprès des producteurs.

À l'inverse, le cœur de cible de Jacquet Metal Service est constitué d'un tissu local de PME appartenant à des secteurs industriels diversifiés.

Le Groupe sert plus de 60 000 clients actifs présents dans une centaine de pays et les relations commerciales portent sur une grande quantité de petites commandes (inférieures à 3 000 euros en moyenne). Ainsi, le Groupe ne souffre d'aucune dépendance à un client en particulier. Les clients commandent directement aux sociétés du Groupe, sans procédure d'appel d'offre. La facturation se fait pour chaque commande client après expédition des produits. Une part significative du chiffre d'affaires est assurée auprès de différentes compagnies d'assurance-crédit.

Les relations commerciales sont récurrentes et portent sur une grande quantité de petites commandes qui constituent la majeure partie du chiffre d'affaires du Groupe. Le carnet de commandes représente environ 1 mois de chiffre d'affaires.

Gérer un portefeuille de marques

Jacquet Metal Service décline son offre au travers d'un portefeuille de **4 marques organisées au sein de 3 divisions**, chacune s'adressant à des clients et marchés spécifiques.

Chaque division est animée par un Directeur général / opérationnel chargé de la développer dans le cadre des options stratégiques et des objectifs définis par le Groupe.

Les fonctions centrales, négociation des conditions d'achats, affaires financières et légales, informatique, assurance-crédit et communication, sont pilotées par Jacquet Metal Service SA, en étroite collaboration avec les spécialistes de chaque division.

> Tôles quarto inox et anti-abrasion

JACQUET ABRASERVICE

> Produits longs inox

STAPPERT

> Aciers pour la mécanique

ims GROUP

JACQUET > Distribution de tôles quarto inox

Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- La chimie ;
- L'agro-alimentaire ;
- Le traitement et le stockage des gaz ;
- Le traitement de l'eau ;
- L'environnement et la dépollution ;
- L'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques…).

La consommation d'aciers inoxydables a augmenté de 3,4 % en Europe, 3,2 % en Amérique et 6,3 % en Asie par rapport à 2016.

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. JACQUET stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Le marché des tôles quarto inox

Le marché annuel mondial des tôles quarto inox représente un peu plus de 1,46 million de tonnes, soit environ 3,6 % du marché mondial de l'inox. À cet égard, il constitue typiquement un marché de niche. Ce marché se répartit généralement à égalité entre les projets (approvisionnement direct du producteur au consommateur final) et la distribution. JACQUET est leader mondial de la distribution de tôles quarto inox.

La concurrence

La marque JACQUET réalise la majeure partie de son activité dans les tôles découpées où elle trouve deux types de conccurents :

- Des départements intégrés de groupes sidérurgiques européens (par exemple Outokumpu) présents dans plusieurs pays ;
- Des sociétés de type familial implantées sur un seul pays.

Pour le négoce (tôles vendues sans transformation), JACQUET mène une politique d'opportunité en fonction des conditions de marché. La disponibilité des produits, donc des stocks, étant un facteur clé dans cette activité, les concurrents sont peu nombreux et sont également de deux types :

- Les producteurs d'inox qui disposent de leur propre réseau de distribution intégré (Acerinox, Outokumpu, Daekyung) ;
- Les sociétés indépendantes des producteurs telles que Nichelcrom en Italie et HW Inox en Allemagne.

Répartition géographique de l'activité

La marque JACQUET est présente en Europe, en Amérique du Nord et en Chine.

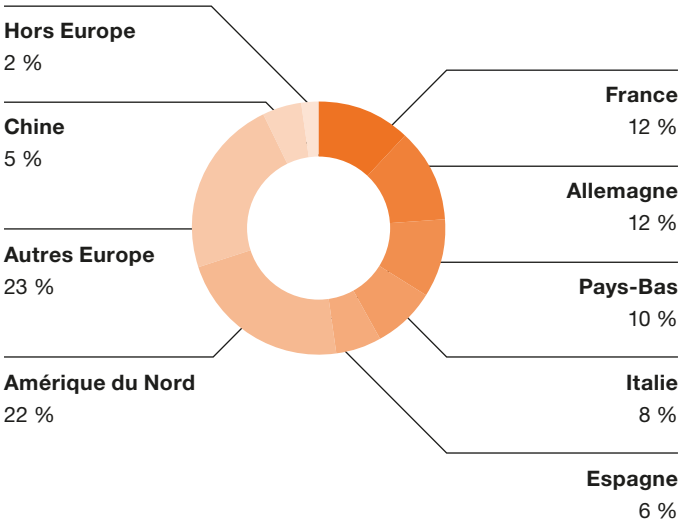

Abraservice > Distribution de tôles quarto anti-abrasion

Le marché

Le marché annuel européen des aciers résistants à l'abrasion est généralement estimé à 350 000 tonnes, dont 70 % passent par la distribution, le reste étant vendu directement par les producteurs aux utilisateurs finaux. Le marché européen des hautes limites d'élasticité est généralement estimé à 500 000 tonnes, dont 30 % passent par la distribution. Abraservice est un des leaders du marché européen de la distribution de tôles résistant à l'abrasion.

Les tôles quarto anti-abrasion sont destinées aux secteurs industriels confrontés à des problématiques d'usure, de résistance aux impacts, aux frottements, à la température ou aux tensions imposant l'utilisation de matériaux d'une dureté particulière :

- Mines et carrières ;
- Métallurgie ;
- Cimenterie ;
- Engins de travaux publics ;
- Matériel agricole ;
- Énergie ;
- Recyclage.

Les tôles quarto anti-abrasion distribuées par la marque Abraservice satisfont aux exigences de qualité et de longévité particulièrement sévères. En complément de son offre, Abraservice distribue également des tôles à haute limite d'élasticité destinées aux secteurs des engins de levage, des grues télescopiques ou des ouvrages d'art. Ces deux familles de produits partagent en effet les mêmes modes d'élaboration (aciers "trempés et revenus") et les mêmes caractéristiques de mise en forme (opérations de préfabrication réalisées par Abraservice : découpe, perçage, pliage, roulage…).

La concurrence

Les produits résistants à l'abrasion sont souvent des aciers de marque développés et distribués par les producteurs d'acier. Le principal concurrent d'Abraservice en Europe est le sidérurgiste suédois SSAB qui commercialise exclusivement ses propres produits.

Quelques concurrents indépendants, dont la taille peut être significative existent au niveau régional ou national. Ils distribuent le plus souvent des produits d'entrée de gamme provenant de producteurs lointains ou de second rang.

Répartition géographique de l'activité

La marque Abraservice est essentiellement présente en Europe.

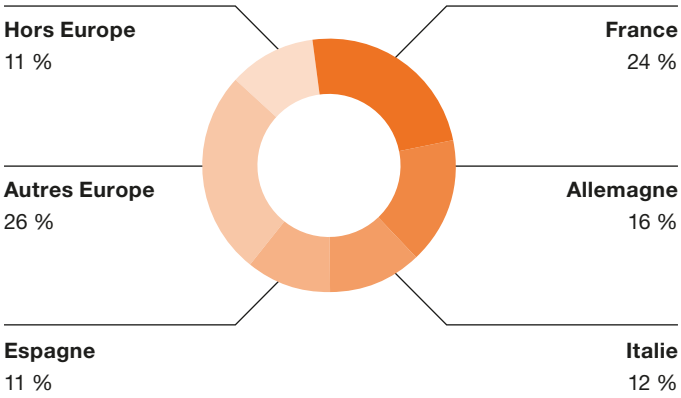

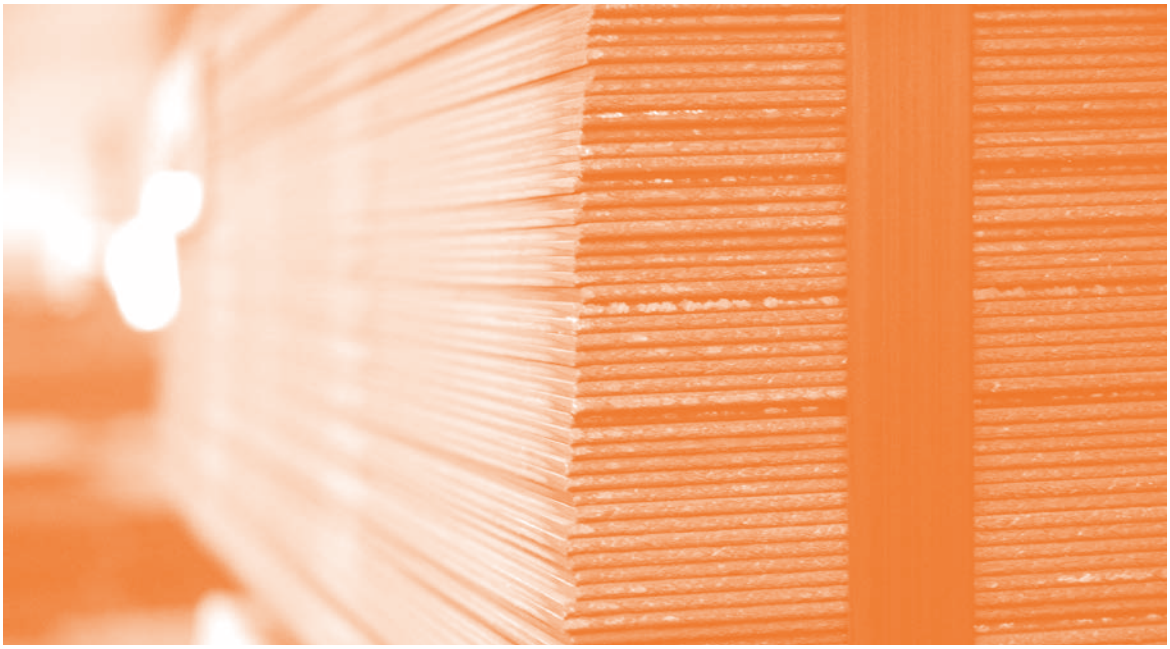

STAPPERT > Distribution de produits longs inox

Le marché des aciers inoxydables

Les aciers inoxydables se caractérisent par des qualités de résistance à la corrosion et de neutralité au traitement des fluides et des gaz. Les principaux secteurs consommateurs d'aciers inoxydables sont les industries opérant dans :

- La chimie ;
- L'agro-alimentaire ;
- Le traitement et le stockage des gaz ;
- Le traitement de l'eau ;
- L'environnement et la dépollution ;
- L'énergie (centrales hydrauliques, nucléaires, thermiques…).

Le secteur des aciers inoxydables est caractérisé par une adaptation régulière des alliages aux exigences de plus en plus élevées des différents secteurs de l'industrie. STAPPERT stocke actuellement plusieurs dizaines de nuances d'aciers inoxydables, auxquelles s'ajoutent des nuances d'alliages de nickel dont les qualités de résistance à la corrosion sont encore supérieures à celles de l'inox.

Le marché des produits longs inox

Le marché annuel mondial des produits longs en aciers inoxydables représente environ 5,9 millions de tonnes. Le marché mondial des barres inox représente environ 3 millions de tonnes, le marché européen environ 800 000 tonnes. En Europe, la distribution couvre environ 50 % du marché des produits longs inox. STAPPERT est un des leaders du marché européen de la distribution.

La concurrence

La concurrence de STAPPERT se répartit entre :

- Des acteurs établis à l'échelle européenne : des producteurs de produits longs inox distribuant leurs produits par leur propre réseau de distribution (Cogne, Valbruna, etc.) ou des distributeurs indépendants de producteurs (Amari, Damstahl, ThyssenKrupp Materials) ;
- Des distributeurs indépendants dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Répartition géographique de l'activité

La marque STAPPERT est essentiellement présente en Europe. Elle réalise 41 % de son activité en Allemagne, premier marché européen.

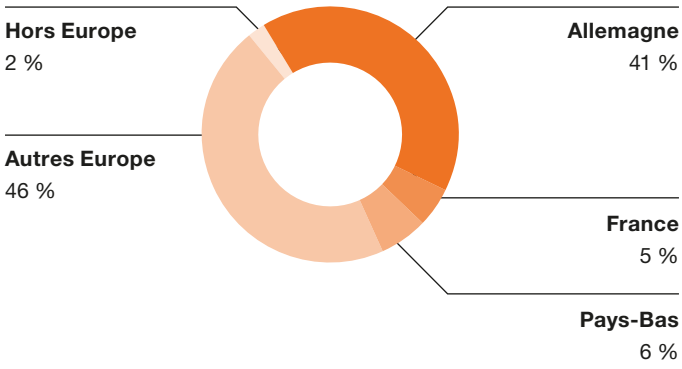

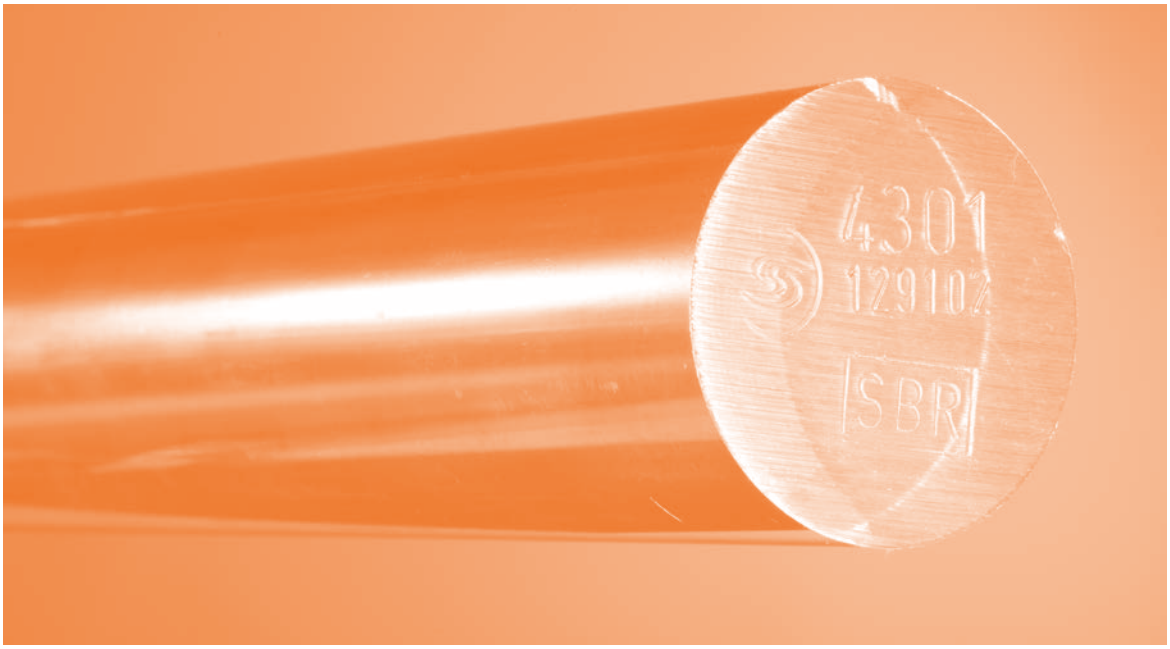

IMS group > Distribution d'aciers pour la mécanique

Le marché

Ces aciers sont utilisés dans la production de pièces soumises à des sollicitations mécaniques importantes. Distribués par la marque IMS group, principalement sous forme de barres et de tubes sans soudure, les aciers pour la mécanique sont produits selon des normes ou des cahiers des charges spécifiques garantissant une aptitude à la transformation par le client (forgeage, usinage, pliage, soudage, traitement thermique) et l'obtention de caractéristiques mécaniques après traitement.

Ils sont utilisés par de nombreux secteurs industriels :

- La mécanique générale ;
- Les équipements de travaux publics ;
- Le matériel agricole ;
- Les transports (moteurs, transmissions pour l'automobile et les poids lourds et le ferroviaire) ;
- Les engins de levage ;
- L'industrie pétrolière ;
- L'énergie (éoliennes etc.) ;
- Les centres d'usinage.

Le marché des aciers pour la mécanique regroupe de nombreuses formes et familles de produits. Le marché annuel européen des aciers alliés pour la mécanique est estimé à environ 9,5 millions de tonnes, dont 4,5 millions de tonnes de barres. Les deux plus importants marchés géographiques sont l'Allemagne et l'Italie, représentant globalement 60% du marché, suivis de la France et de l'Espagne, représentant 20% du marché européen. La part de la distribution dans le marché des barres en aciers pour la mécanique est estimée à 50%. IMS group est un des leaders européens de la distribution des aciers pour la mécanique.

La concurrence

Le marché de la distribution des aciers pour la mécanique compte un nombre restreint d'acteurs internationaux majeurs présents à l'échelle européenne (ThyssenKrupp Materials, etc.).
Le reste du marché est réparti entre un grand nombre de distributeurs dont la taille peut être significative au niveau régional ou national mais qui n'opèrent pas à l'échelle européenne.

Dans la distribution des aciers pour la mécanique, la concurrence provient rarement des producteurs eux-mêmes. Bon nombre d'entre eux ne maintiennent pas de stock. Les différentes nuances ne sont souvent pas produites en continu et sont écoulées dès leur sortie d'usine via le carnet de commandes. Les producteurs ne s'adressent donc en direct qu'aux grands utilisateurs finaux.

Répartition géographique de l'activité

La marque IMS group est implantée sur le territoire européen. Elle réalise 48 % de son activité en Allemagne, premier marché européen.

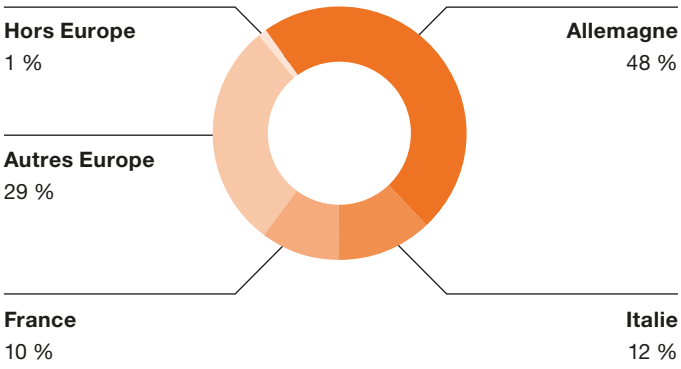

3 Historique du groupe

JACQUET Metals

- **1962** **Création des Établissements JACQUET** spécialisés dans le découpage à façon des métaux, par Michel Jacquet à Lyon
- **1993** Éric Jacquet devient actionnaire majoritaire (51 %) de JACQUET SA, société-mère du Groupe
- **1994** Création par Éric Jacquet de JACQUET Industries qui contrôle 100 % du Groupe
- **1997** **Le 23 octobre, entrée de JACQUET Industries au Second Marché de la Bourse de Paris**
- **1991 - 2006** Développement du Groupe en Europe (Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Italie, Finlande)
- **2006** JACQUET Industries devient Jacquet Metals
- **2006 - 2010** Premières implantations de JACQUET en Asie (à Shanghai en Chine) et aux États-Unis (à Philadelphie, Houston, Chicago et Los Angeles)
- **2008-2009** **Éric Jacquet et JACQUET Metals acquièrent 33,19 % du capital d'IMS.**

IMS

- **1977** **Fondation de la société "International Metal Service"** regroupant les "sociétés de commerce" du sidérurgiste Creusot-Loire
- **1983** Usinor devient actionnaire d'IMS à 100 %.
- **1987** **Le 11 juin, entrée d'IMS au second marché de la Bourse de Paris**
- **1996 - 2002** Développement du Groupe IMS en Europe (Pologne, Italie, Espagne, France)
- **2004** Arcelor sort du capital et le fonds Chequers Capital prend le contrôle d'IMS
- **2005** Acquisitions en Europe centrale (Hongrie, République tchèque, Slovaquie)
- **2006** Acquisition d'Hoselmann (Allemagne) ; Chequers Capital sort du capital : placement des titres IMS sur le marché.
- **2007** Acquisition du Groupe Cotubel
- **2008** Cession de la filiale Astralloy aux États-Unis

- **3 février 2010** Dépôt d'un projet d'OPE initié par Jacquet Metals sur les actions de la société IMS.
- **30 juin 2010** Approbation par les Assemblées générales de JACQUET Metals et d'IMS de la fusion-absorption de JACQUET Metals par IMS sur la base d'une parité de 20 actions IMS à émettre pour 7 actions existantes au sein de JACQUET Metals.
- **20 juillet 2010** **Fusion de JACQUET Metals et IMS.**
- **2011** IMS International Metal Service devient **Jacquet Metal Service**.
  Cession des activités aluminium et métaux non ferreux d'IMS France, des sociétés Euralliage (France) et Produr (France).
- **2012** Cessions des sociétés Venturi (Italie) et Breccia Acciai (Italie).
- **2013** Acquisition de la société Finkenholl (Allemagne) par IMS group.
- **2014** Acquisition du groupe Rolark (Canada) par JACQUET.
- **2015 - 2017** Acquisition et intégration de Schmolz+Bickenbach Distribution (Allemagne, Pays-Bas, Belgique, Autriche) par IMS group.

4 Gouvernance

4.1 Les mandataires sociaux

4.1.1 Le conseil d'administration

Jacquet Metal Service SA a adopté le 30 juin 2010 le régime d'administration et de gestion à Conseil d'administration.

L'Assemblée générale du 30 juin 2016 a nommé, en qualité d'Administrateurs pour une durée de deux années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

> **Éric Jacquet** de nationalité française, 59 ans, Président du Conseil d'administration et Directeur général de Jacquet Metal Service SA depuis le 20 juillet 2010. Auparavant Président du Conseil d'administration et Directeur général de Jacquet Metals SA (anciennement JACQUET Industries SA) depuis sa création en 1994. Éric Jacquet a également exercé la fonction de Vice-président du Conseil de surveillance et de membre du Comité stratégique d'IMS International Metal Service SA du 16 juin 2009 au 3 février 2010.
Éric Jacquet a effectué toute sa carrière au sein du groupe Jacquet Metal Service où il a notamment exercé des fonctions de responsable commercial (1980-1985) et de chargé du marketing et du développement à l'exportation (1986-1993).
Par ailleurs, Éric Jacquet est membre de l'association des juges et anciens juges du Tribunal de commerce de Lyon.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

> **Françoise Papapietro** (réputée indépendante), de nationalité française, 53 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière dans le domaine de la banque d'affaires (Paribas et Barclays). Elle a par ailleurs été Responsable de la communication institutionnelle et financière d'Infogrames, Directrice générale d'Henri Germain, Directrice générale de Loze Partners & Vostok.
Quadrilingue, Françoise Papapietro est diplômée de l'EM Lyon.
Françoise Papapietro représente actuellement la société Christie's en Rhône-Alpes.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 29 juin 2012

> **Gwendoline Arnaud** (réputée indépendante), de nationalité française, 45 ans, exerce la profession d'avocat depuis 1998. Elle a fondé en 2003 son cabinet spécialisé notamment en droit des affaires.
Gwendoline Arnaud est titulaire d'une maîtrise de droit privé et du CAPA (certificat d'aptitude à la profession d'avocat).
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 26 juin 2014

> **Jean Jacquet** (réputé indépendant), de nationalité française, 85 ans, a exercé les mandats de Président de Faïence et Cristal de France jusqu'en 2012, de Président-Directeur Général de Somergie (Société d'Economie Mixte Locale de gestion des déchets de l'Agglomération Messine) jusqu'en 2011, et de Président-Directeur Général des TCRM (Transports en commun de la région Messine) jusqu'en 2010.
Jean Jacquet a représenté JSA en tant que membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des nominations et des rémunérations d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010.
Jean Jacquet a effectué la première partie de sa carrière au sein du groupe Renault jusqu'en 1984. Il a ensuite été Président-Directeur Général d'Unimetal/Ascometal entre 1984 et 1988, et Président de l'Union des négociants en aciers spéciaux (Unas) entre 1988 et 1999. Il a également été Président du Conseil de surveillance de Winwise, Administrateur de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz, Président de la Mission Interministérielle de Développement du Pôle européen de Longwy, Président du Conseil d'administration de l'Usine d'électricité de Metz, Vice-président délégué de l'Association Nationale des Régies d'Electricité et Vice-président du District de l'Agglomération Messine (devenue la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole).
Il est rappelé que Jean Jacquet n'a pas de lien de parenté avec Éric Jacquet.
Jean Jacquet est licencié en droit et diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

> **Henri-Jacques Nougein** (réputé indépendant), de nationalité française, 70 ans, est arbitre, médiateur, liquidateur amiable et courtier d'assurances (spécialiste des risques d'entreprise et de responsabilité civile).
Il est également Président honoraire du Tribunal de Commerce de Lyon, ancien Président du Centre Interprofessionnel de Médiation et d'Arbitrage et cogérant du Réseau Européen d'Arbitrage et de Médiation. Il est fondateur et coresponsable du Centre Franco-Argentin de Médiation et d'Arbitrage, du Centre Franco-Chinois de Médiation (en partenariat avec les Autorités du gouvernement de Shanghai) et du Centre Franco-Indien de Médiation et d'Arbitrage (en partenariat avec la Fédération Indienne des Chambres de Commerce et d'Industrie). Monsieur Henri-Jacques Nougein est par ailleurs chargé d'enseignement à l'Université LYON III (Droit judiciaire économique) et auteur d'études et ouvrages juridiques et techniques.

Il est titulaire d'une licence en droit privé, diplômé de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Lyon, diplômé des Études Supérieures de Droit privé, et docteur d'Etat en droit (1976).
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

> **Xavier Gailly** (réputé indépendant), de nationalité belge, 70 ans, a réalisé la quasi-totalité de sa carrière à la Fabrique de Fer de Charleroi qui deviendra Industeel Belgium, filiale du groupe Arcelor Mittal.
Il a occupé divers postes dans des fonctions très variées (maintenance, investissements, achats, production, ressources humaines, etc.) pour devenir Directeur industriel puis Directeur Général et enfin Administrateur délégué. Il est ensuite nommé Directeur commercial d'Industeel, le département des aciers plats spéciaux d'Arcelor Mittal. Il a été Administrateur ou Président de plusieurs filiales d'Arcelor Mittal en Belgique et à l'étranger. Il a également exercé les mandats d'Administrateur de la Faculté Polytechnique de Mons, d'Igretec (Intercommunale pour la Gestion et la Réalisation d'Études Techniques et Économiques, regroupant 68 villes et communes de la province du Hainaut en Belgique), de Vice-président du Groupement Belge de la Sidérurgie et de Président de sa section francophone.
Monsieur Xavier Gailly est Président de la société GAMI, membre du Comité Perspective de la ville de Charleroi et membre du Conseil Consultatif Régional de CERA (groupe financier coopératif regroupant 415 000 sociétaires).
Monsieur Xavier Gailly est ingénieur civil électricien, diplômé de la Faculté Polytechnique de Mons (Belgique).
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

> **Jacques Leconte** (réputé indépendant), de nationalité française, 73 ans, a été Directeur du centre d'affaires du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes. Il a notamment été responsable des activités de financement des grandes entreprises, des coopératives et des investisseurs institutionnels pour des départements de la région Rhône Alpes au sein de l'Agence de Développement Régionale du Crédit Agricole.
Administrateur de Jacquet Metals depuis 2009, il est également membre du Comité stratégique de la société Thermcross SA.
Monsieur Jacques Leconte a effectué des études universitaires en géographie et à l'Institut d'Études Politiques de Lyon.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

> **Wolfgang Hartmann** de nationalité allemande, 63 ans, a effectué l'essentiel de sa carrière au sein de la société STAPPERT Deutschland (anciennement dénommée STAPPERT Spezial Stahl), spécialisée dans la distribution de produits longs en aciers inoxydables.
Entré chez STAPPERT Spezial Stahl en 1977 au service achats, Wolfgang Hartmann en devient membre du Comité de direction en 2004, Directeur général en 2005 et enfin Directeur opérationnel du groupe STAPPERT de 2010 à 2015.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 5 mai 2015

> **JSA** société anonyme de droit belge contrôlée par Monsieur Éric Jacquet, dont le représentant au conseil d'administration est Monsieur Ernest Jacquet (fils d'Éric Jacquet).
Ernest Jacquet, de nationalité française, 20 ans, prépare actuellement un Bachelor in Business Administration à l'Ecole de Commerce Européenne à Lyon (INSEEC).
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2010

> **Séverine Besson-Thura** (réputée indépendante), de nationalité française, 43 ans, est Vice-Présidente Marketing du Groupe Salveo. Elle a effectué l'essentiel de sa carrière dans le management en environnement industriel et international. Elle a occupé des postes de Consultante marketing, Directrice commerciale / marketing international puis PDG d'une PME dans le secteur de la chimie.
Severine Besson-Thura est diplômée d'un Master 2 en Commerce et Marketing et d'un Executive MBA de l'EM Lyon.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2016.

> **Stéphanie Navalon** (réputée indépendante), de nationalité française, 47 ans, est Responsable des relations médias et communication du Groupe JOA (3e opérateur français de casinos et de loisirs en France). Elle a une expérience de 25 ans en communication stratégique et opérationnelle au service des marques et du retail. Elle a occupé différentes fonctions dans le domaine de la communication en agence (CL Communication, Peillon et associés) et en entreprise (Heytens).
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2016.

> **Alice Wengorz** (réputée indépendante), de nationalité allemande, 51 ans, est conseillère en gestion d'entreprise au sein de son propre cabinet. Elle est spécialisée en stratégie, organisation et processus de l'entreprise et ressources humaines. Elle a également exercé cette profession au sein du Cabinet Deloitte & Touche GmbH et du Cabinet Arthur Andersen & Co.GmbH. Alice Wengorz est par ailleurs Juge honoraire au Tribunal de grande instance de Francfort-sur-le-Main en charge des matières pénales. Elle est diplômée en sciences économiques.
Première date de nomination au Conseil d'administration
> 30 juin 2016.

À la connaissance de Jacquet Metal Service SA, aucun membre du Conseil d'administration n'a fait l'objet de sanction publique officielle, n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années, n'a été associé à une quelconque mise sous séquestre, n'a été incriminé par des autorités statutaires ou réglementaires, y compris des organismes professionnels désignés, ou n'a fait l'objet d'aucune mesure d'interdiction de diriger, gérer, administrer ou contrôler une entreprise au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de Jacquet Metal Service SA, il n'existe pas de conflit d'intérêts potentiel entre les intérêts privés des membres du Conseil d'administration et leurs devoirs à l'égard de Jacquet Metal Service SA.

Il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, ni avec des clients ou fournisseurs, en vertu desquels un membre du Conseil d'administration aurait été désigné en tant qu'Administrateur de Jacquet Metal Service SA.

4.1.2 Le Directeur général et le Directeur général délégué

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a renouvelé le mandat de Directeur général de M. Éric Jacquet et le mandat de Directeur général délégué de M. Philippe Goczol, tous deux nommés pour la première fois le 20 juillet 2010 :

- Les informations concernant Éric Jacquet sont indiquées au **§ 4.1.1** ;
- Philippe Goczol, de nationalité belge, 52 ans, est Directeur Général délégué de Jacquet Metal Service. Il est titulaire de plusieurs mandats de représentant légal au sein du Groupe Jacquet Metal Service.

Philippe Goczol a exercé la fonction de membre du Conseil de surveillance d'IMS International Metal Service du 16 juin 2009 au 3 février 2010, date à laquelle il a démissionné.

Il a été Directeur du développement de JACQUET Metals entre 2001 et 2004 et Directeur général entre 2004 et 2008. Avant de rejoindre JACQUET Metals, il a été membre du Directoire et CEO d'Anysteel (2000-2001) et a exercé les fonctions de Directeur des ventes (1999-2000), de fondé de pouvoir (1992-2000) et d'ingénieur commercial (1988-1992) chez Industeel (ex CLI-Fafer et ex Fafer).Philippe Goczol est ingénieur commercial, diplômé de l'Université de Mons (Belgique).

La liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux ainsi que l'indication du nombre d'actions Jacquet Metal Service qu'ils détiennent sont communiquées au **§ 1.1** du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

Les rémunérations des mandataires sociaux sont présentées au **§ 1.5** du Rapport sur le gouvernement d'entreprise.

4.2 L'équipe dirigeante

- **Éric Jacquet** : Président-Directeur général
- **Philippe Goczol** : Directeur général délégué
- **Thierry Philippe** : Directeur général finance
- **David Farias** : Directeur général en charge des marques JACQUET – Abraservice
- **Marc Steffen** : Directeur général en charge de la marque STAPPERT
- **José Berthelier** : Directeur opérationnel en charge de la marque IMS group
- **Patrick Guien** : Directeur organisation et process
- **Cédric Chaillol** : Responsable communication marques et corporate identity

4.3 Les Comités du Conseil d'administration

Comité des nominations et des rémunérations

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a nommé pour la durée de leur mandat d'Administrateur les membres suivants :

- **Henri-Jacques Nougein**, Président
- **Xavier Gailly**
- **Gwendoline Arnaud.**

Comité d'audit et des risques

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a nommé pour la durée de leur mandat d'Administrateur les membres suivants :

- **Jean Jacquet**, Président
- **Françoise Papapietro**
- **Wolfgang Hartmann**
- **Jacques Leconte.**

5 Autres informations

5.1 Les systèmes d'information

Les sociétés appartenant à la division JACQUET – Abraservice et la plupart des sociétés de STAPPERT utilisent le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé en interne (Jac). Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux impositions locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif. La finalisation de la migration de STAPPERT vers ce système d'information est en cours de réalisation et le projet de migration de la marque IMS group est lancé.

L'outil informatique dédié offre des solutions optimales pour faciliter l'action commerciale. C'est également un outil indispensable à la mise en place des systèmes d'achats basés sur des négociations centralisées. L'interface utilisateur bénéficie de la convivialité d'un mode « full web ». Chaque utilisateur dispose d'un accès en temps réel à tous les stocks de sa marque. Les ventes « intra groupe » sont traitées automatiquement. Les documents commerciaux sont édités en langue locale et respectent les prescriptions nationales de présentation.

L'application métier est développée sur des technologies de dernière génération (mode full web sur plateforme LAOP Linux-Apache, bases de données Oracle, PHP), l'ensemble des sites du Groupe étant relié au site central à travers un réseau MPLS et VPN ipsec. La forte évolutivité de la solution retenue permet d'accompagner les développements du Groupe, quels que soient le nombre d'utilisateurs et / ou les volumes traités.

Les sociétés de la division IMS group (hors S+B Distribution) utilisent principalement le PGI Stratix et les développements spécifiques IMSX, qui complètent les fonctionnalités logistiques du produit Stratix.
S+B Distribution utilise principalement le PGI SAP et plusieurs systèmes périphériques.
Le déploiement du PGI Jac dans la division IMS group démarrera en 2018.

5.2 Développement des marques

Le Groupe développe l'exploitation de ses marques notamment à travers un business model atypique dans la distribution des métaux. Des joint-ventures (JV) sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le dirigeant de la JV. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % et s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la JV, au minimum à hauteur du montant initialement investi. La JV bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Le partenaire local bénéficie d'un ensemble de moyens mis à sa disposition par le Groupe tels que les conditions d'achat, le système d'information produit / marchés adapté à son métier, la formation du personnel, l'accès à un réseau d'information etc. Tout est mis en œuvre pour permettre au partenaire local de se concentrer sur sa mission prioritaire : générer des ventes rentables. Le dirigeant local gère ses stocks en fonction de la politique commerciale qu'il a déterminée.

La rémunération du dirigeant est largement fondée sur le résultat de la JV. Le Groupe facture à la JV des prestations de services, principalement des prestations de direction et informatique. Le cas échéant, le dirigeant perçoit également des dividendes au prorata des parts qu'il détient.

5.3 Politique d'investissement

Cette information est donnée au **§ 1.4** « Structure financière consolidée / Flux de trésorerie »
du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

5.4 Facteurs de risque

Cette information est donnée au **§ 1.6** « Facteurs de risque »
du Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

6 Principales sociétés du groupe

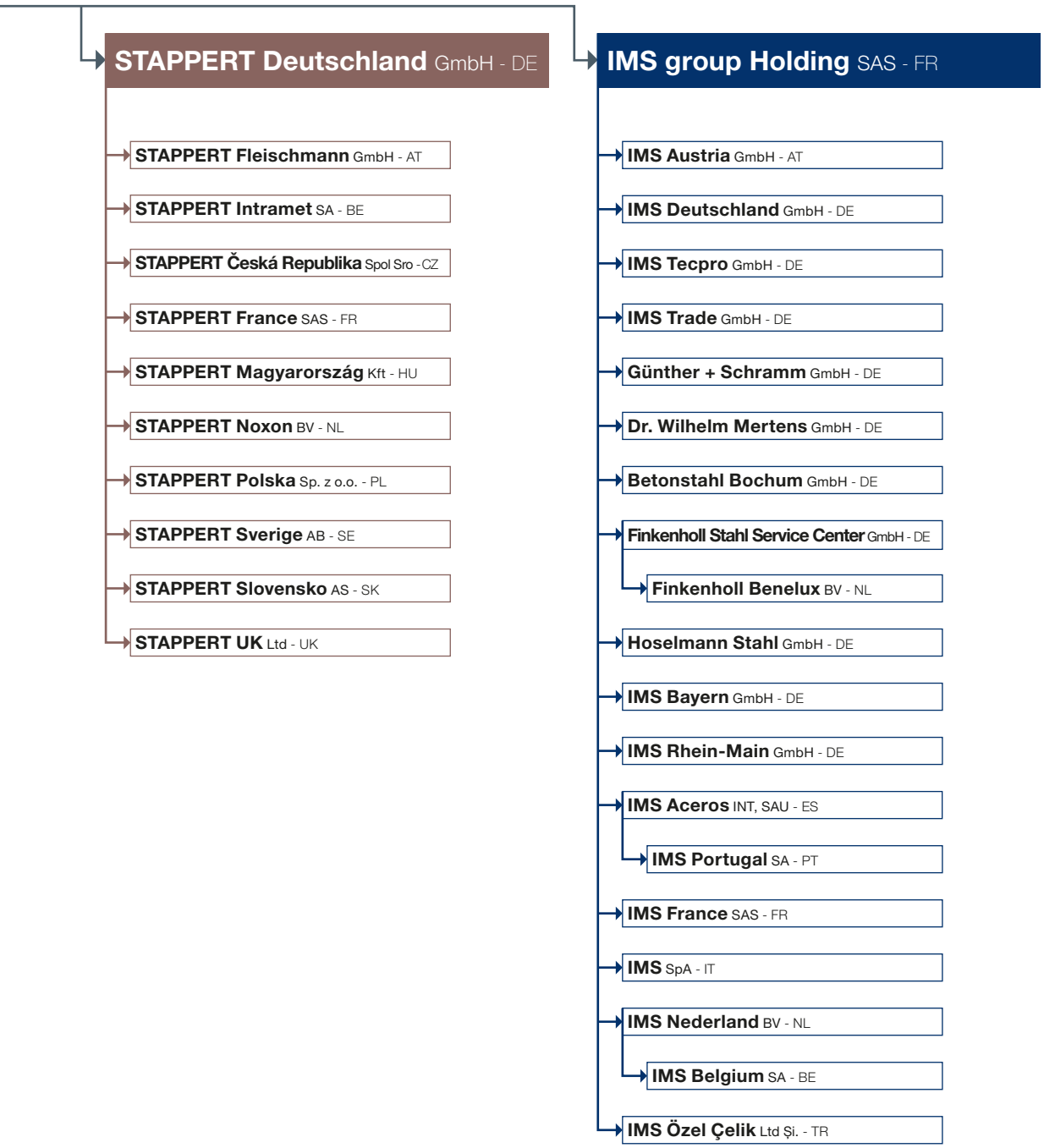
STAPPERT Deutschland GmbH - DE
STAPPERT Fleischmann GmbH - AT
STAPPERT Intramet SA - BE
STAPPERT Česká Republika Spol Sro - CZ
STAPPERT France SAS - FR
STAPPERT Magyarország Kft - HU
STAPPERT Noxon BV - NL
STAPPERT Polska Sp. z o.o. - PL
STAPPERT Sverige AB - SE
STAPPERT Slovensko AS - SK
STAPPERT UK Ltd - UK
IMS group Holding SAS - FR
IMS Austria GmbH - AT
IMS Deutschland GmbH - DE
IMS Tecpro GmbH - DE
IMS Trade GmbH - DE
Günther + Schramm GmbH - DE
Dr. Wilhelm Mertens GmbH - DE
Betonstahl Bochum GmbH - DE
Finkenholl Stahl Service Center GmbH - DE
Finkenholl Benelux BV - NL
Hoselmann Stahl GmbH - DE
IMS Bayern GmbH - DE
IMS Rhein-Main GmbH - DE
IMS Aceros INT, SAU - ES
IMS Portugal SA - PT
IMS France SAS - FR
IMS SpA - IT
IMS Nederland BV - NL
IMS Belgium SA - BE
IMS Özel Çelik Ltd Şi. - TR

7 Informations boursières

Caractéristiques générales du titre et capitalisation boursière

source : Jacquet Metal Service

- **Indices** : CAC® All Shares, CAC® All-Tradable, CAC® Basic Materials, CAC® Mid & Small, CAC® PME, CAC® Small, Next 150
- **Marché** : Euronext Paris - Compartiment B
- **Place de cotation** : Euronext Paris
- **Code ou symbole** : JCQ
- **Code ISIN** : FR0000033904
- **Reuters** : JCQ.PA
- **Bloomberg** : JCQ : FP

		2017	2016	2015	2014	2013
Nombre d'actions fin de période	actions	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438
Capitalisation boursière fin de période	**k€**	**660 782**	**476 003**	**343 607**	**373 642**	**313 091**
Cours le plus haut	€	29,61	20,63	20,24	17,80	13,25
Cours le plus bas	€	19,45	10,02	11,32	12,31	8,64
Cours fin de période	**€**	**27,50**	**19,81**	**14,30**	**15,55**	**13,03**
Volume quotidien moyen	actions	24 330	23 718	28 679	23 203	17 331
Capitaux quotidiens moyens	€	596 557	353 251	465 096	352 370	184 945

Au 31 décembre 2017, le titre Jacquet Metal Service (« JCQ ») s'établit à 27,50 euros, en hausse de 38,8 % par rapport au cours de clôture du 31 décembre 2016. Le 6 mars 2018, le cours de bourse s'établit à 28,20 euros.

Le titre Jacquet Metal Service est suivi par Société Générale SGCIB, Oddo Securities et Portzamparc Groupe BNP Paribas.

Actionnariat au 31 décembre 2017

% du capital (% des droits de vote)

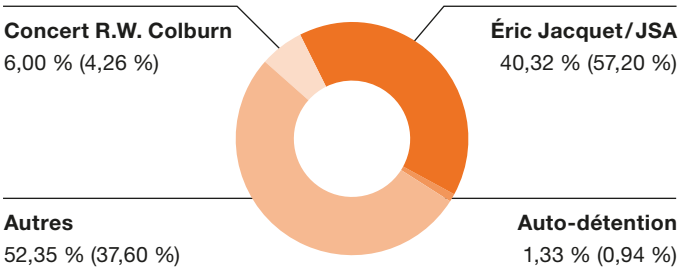

Le 31 décembre 2017, Éric Jacquet et la société JSA (qu'il contrôle) détiennent 40,32 % du capital et 57,20 % des droits de vote de la Société.

Au cours de l'année 2017, le Groupe n'a pas cédé ou acquis d'actions auto-détenues (hors contrat de liquidité).

8 Calendrier de communication financière

- **Résultats au 31 mars 2018** : 4 mai 2018
- **Assemblée générale** : 29 juin 2018
- **Résultats au 30 juin 2018** : 5 septembre 2018
- **Résultats au 30 septembre 2018** : 13 novembre 2018
- **Résultats annuels 2018** : mars 2019

L'ensemble des informations financières est à la disposition des investisseurs et des actionnaires sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : **www.jacquetmetalservice.com**

Relations investisseurs

- **Jacquet Metal Service** > Thierry Philippe > Directeur Général Finance > comfi@jacquetmetals.com
- **NewCap** > Julien Perez > **T** +33 1 44 71 94 94 > jacquetmetalservice@newcap.eu

Rapport financier 2017

1 Rapport de gestion – Informations sur le groupe

1.1 Résultats du Groupe au 31 décembre 2017

Les résultats au 31 décembre 2017 sont comparés à ceux du 31 décembre 2016 disponibles dans le document de référence 2016 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2017 (n° de dépôt D.17-0319).

k€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	**417 932**	**369 522**	**1 741 149**	**1 588 281**
Marge brute	107 798	95 135	443 039	385 945
en % du chiffre d'affaires	*25,8 %*	*25,7 %*	*25,4 %*	*24,3 %*
Charges opérationnelles	(84 143)	(81 755)	(338 267)	(336 592)
Dotation nette aux amortissements	(5 197)	(5 645)	(21 416)	(21 177)
Dotation nette aux provisions	(3 735)	131	(2 671)	6 121
Résultat des cessions d'actifs immobilisés	91	(44)	158	115
Autres produits et charges non courants	—	6 417	—	6 417
Résultat opérationnel	**14 814**	**14 239**	**80 843**	**40 829**
Résultat financier	(2 410)	(1 941)	(11 391)	(9 712)
Résultat avant impôts	12 404	12 298	69 452	31 117
Impôts sur les résultats	(2 823)	(3 604)	(20 527)	(13 339)
Résultat net consolidé	9 581	8 694	48 925	17 778
Résultat net part du Groupe	**9 109**	**8 268**	**46 235**	**16 025**
Résultat net part du Groupe par action émise (en euros)	**0,38**	**0,34**	**1,92**	**0,67**

Résultat opérationnel	**14 814**	**14 239**	**80 843**	**40 829**
Éléments non récurrents et résultat de cession	2 733	(6 488)	3 369	(7 302)
Résultat opérationnel courant	**17 547**	**7 751**	**84 212**	**33 527**
en % du chiffre d'affaires	*4,2 %*	*2,1 %*	*4,8 %*	*2,1 %*
Dotation nette aux amortissements	5 197	5 645	21 416	21 177
Dotation nette aux provisions	3 735	(131)	2 671	(6 121)
Éléments non récurrents	(2 860)	1 236	(1 888)	6 086
EBITDA	**23 619**	**14 501**	**106 411**	**54 669**
en % du chiffre d'affaires	*5,7 %*	*3,9 %*	*6,1 %*	*3,4 %*

1.2 Activité et résultats du groupe

L'exercice 2017 a été marqué par :

- Les effets positifs des mesures d'amélioration de l'efficacité opérationnelle de S+B Distribution, qui a contribué à l'EBITDA du Groupe à hauteur de 15,8 millions d'euros en 2017 (contre 2,6 millions d'euros en 2016 et -6,2 millions d'euros en 2015).
- Les prix de vente 2017, supérieurs de 8,6 % à ceux constatés en 2016 (ces derniers étaient inférieurs de 8 % à ceux de 2015).
- La croissance de +4,1 % des volumes distribués (hors S+B Distribution).

Dans ce contexte, toutes les divisions ont amélioré leur rentabilité. La marge brute du Groupe est ainsi passée de 24,3 % en 2016 à 25,4 % en 2017 ; l'EBITDA, de 54,7 millions d'euros en 2016, a progressé de 95 % à 106,4 millions d'euros en 2017.

Chiffre d'affaire

Le chiffre d'affaires du Groupe s'établit à 1 741 millions d'euros, en progression de +9,6 % par rapport à 2016 avec les effets suivants :

- Volumes : +1 % (+4,1 % hors S+B Distribution),
- Prix : +8,6 %.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	**417,9**	**369,5**	**1 741,1**	**1 588,3**
Variation 2017 v. 2016	**13,1 %**		**9,6 %**	
Effet prix	5,8 %		8,6 %	
Effet volume	7,3 %		1,0 %	

Les différents effets sont calculés comme suit :

- Effet volume = (Vn - Vn-1) × Pn-1 avec V = volumes et P = prix de vente moyen converti en euro au taux de change moyen ;
- Effet prix = (Pn - Pn-1) × Vn ;
- Effet de change est inclus dans l'effet prix. Il n'a pas d'impact significatif en 2017 ;
- Effet de périmètre / opérations de l'exercice N
  - Acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise depuis la date d'acquisition,
  - Cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis la date de cession -1 an ;
- Effet de périmètre / opérations de l'exercice précédent N-1 ;
  - Acquisitions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) de l'entité acquise du 1er janvier N jusqu'à la date anniversaire en N de l'acquisition,
  - Cessions : l'effet périmètre correspond à la contribution (volumes et chiffre d'affaires) en N-1 de l'entité cédée depuis le 1er janvier N-1 jusqu'à la date de cession.

Marge brute

La marge brute s'établit à 443 millions d'euros et représente 25,4 % du chiffre d'affaires (25,8 % au T4) contre 24,3 % en 2016.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	**417,9**	**369,5**	**1 741,1**	**1 588,3**
Coût des ventes	**(310,1)**	**(274,4)**	**(1 298,1)**	(1 202,3)
Dont achats consommés	(305,2)	(272,3)	(1 289,7)	(1 199,1)
Dont dépréciation des stocks	(4,9)	(2,1)	(8,4)	(3,2)
Marge Brute	**107,8**	**95,1**	**443,0**	**385,9**
Taux de marge	25,8 %	25,7 %	25,4 %	24,3 %

Résultat opérationnel

Les charges opérationnelles courantes s'élèvent à 358,8 millions d'euros contre 352,4 millions d'euros en 2016, soit une évolution de +1,8 % principalement liée à l'accroissement d'activité et de rentabilité du Groupe.

Cette variation de 6,4 millions d'euros s'explique principalement par :

- +8,9 millions d'euros liés à l'accroissement d'activité et de rentabilité ;
- -2,5 millions d'euros sur S+B Distribution.

L'EBITDA s'élève à 106,4 millions d'euros (6,1% du chiffre d'affaires) contre 54,7 millions d'euros (3,4% du chiffre d'affaires) en 2016. L'EBITDA est retraité de 1,6 million d'éléments non récurrents composés principalement de reprises de provisions (mesures d'amélioration opérationnelle dans le cadre de la réorganisation de S+B Distribution).

Le résultat opérationnel courant s'élève à 84,2 millions d'euros (4,8 % du chiffre d'affaires) contre 33,5 millions d'euros en 2016 (2,1 % du chiffre d'affaires).

Le résultat opérationnel est de 80,8 millions d'euros (4,6% du chiffre d'affaires) et le résultat net part du Groupe de 46,2 millions d'euros (2,7% du chiffre d'affaires) contre respectivement 40,8 et 16 millions d'euros au 31 décembre 2016.

Le résultat opérationnel et le résultat net part du Groupe 2016 intègrent un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros lié à l'ajustement du prix d'acquisition de S+B Distribution.

Résultat financier

Le résultat financier 2017 s'élève à -11,4 millions d'euros contre -9,7 millions d'euros en 2016 :

- Le coût de l'endettement net 2017 est de 6,7 millions d'euros, stable par rapport à 2016. Le coût moyen de l'endettement brut s'élève à 2,6 % en 2017 contre 2,3 % en 2016.
- Les autres éléments financiers (essentiellement des frais de services bancaires et le résultat de change) s'élèvent à 4,7 millions d'euros (charge) contre 3,1 million d'euros (charge) en 2016.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Coût de l'endettement net	**(1,6)**	**(1,5)**	**(6,7)**	**(6,7)**
Autres éléments financiers	(0,9)	(0,4)	(4,7)	(3,1)
Résultat financier	**(2,4)**	**(1,9)**	**(11,4)**	**(9,7)**

Résultat net

Le résultat net part du Groupe 2017 s'élève à 46,2 millions d'euros (2,7 % du chiffre d'affaires) contre 16 millions d'euros en 2016 (1 % du chiffre d'affaires).

Au 31 décembre 2017, le taux d'impôt ressort à 29,6 %.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Résultat avant impôts	**12,4**	**12,3**	**69,5**	**31,1**
Impôts sur les résultats	(2,8)	(3,6)	(20,5)	(13,3)
Taux d'impôt	22,8 %	29,3 %	29,6 %	42,9 %
Résultat net consolidé	**9,6**	**8,7**	**48,9**	**17,8**
Part des minoritaires	(0,5)	(0,4)	(2,7)	(1,8)
Résultat net part du Groupe	**9,1**	**8,3**	**46,2**	**16,0**
en % du chiffre d'affaires	*2,2 %*	*2,2 %*	*2,7 %*	*1,0 %*

1.3 Activité et résultats par division

	JACQUET – Abraservice Tôles quarto inox et anti-abrasion		STAPPERT Produits longs inox		IMS group Aciers pour la mécanique	
m€	**T4 2017**	**31.12.17**	**T4 2017**	**31.12.17**	**T4 2017**	**31.12.17**
Chiffre d'affaires	**91,8**	**378,4**	**105,0**	**456,6**	**219,4**	**900,6**
Variation 2017 vs. 2016	**19,2 %**	**17,0 %**	**9,8 %**	**9,8 %**	**12,1 %**	**6,4 %**
Effet prix	4,2 %	8,9 %	7,4 %	12,1 %	5,4 %	6,9 %
Effet volume	15,0 %	8,1 %	2,5 %	-2,2 %	6,7 %	-0,5 %
EBITDA[1][2]	**4,9**	**22,6**	**6,0**	**28,2**	**8,9**	**44,2**
en % du chiffre d'affaires	*5,3 %*	*6,0 %*	*5,7 %*	*6,2 %*	*4,1 %*	*4,9 %*
Résultat opérationnel courant[2]	2,9	13,7	4,9	25,6	6,8	36,3
en % du chiffre d'affaires	*3,1 %*	*3,6 %*	*4,7 %*	*5,6 %*	*3,1 %*	*4,0 %*

[1] Hors divisions, les activités contribuent à l'EBITDA pour 3,9 millions d'euros au T4 2017 et 11,4 millions d'euros au 31 décembre 2017.
[2] Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.

JACQUET - Abraservice > Tôles quarto inox et anti-abrasion

La division est spécialisée dans la distribution de tôles quarto respectivement en aciers inoxydables et en aciers anti-abrasion. Les réseaux commerciaux de JACQUET et Abraservice sont distincts. La division a réalisé 74 % de son activité en Europe, 18 % en Amérique du Nord et 8 % en Chine & reste du monde.

Le chiffre d'affaires 2017 s'établit à 378,4 millions d'euros, en progression de +17 % par rapport à 2016 (+19,2 % au T4), avec les effets suivants :

- Volumes : +8,1 % (+15 % au T4) ;
- Prix : +8,9 % (+4,2 % au T4).

La marge brute s'élève à 30,4 % du chiffre d'affaires (30,8 % au T4) et s'établit à 115,1 millions d'euros contre 99,6 millions en 2016.

L'EBITDA s'élève à 22,6 millions d'euros (6 % du chiffre d'affaires) contre 10,8 millions d'euros (3,3 % du chiffre d'affaires) en 2016.

m€	**T4 2017**	**T4 2016**	**2017**	**2016**
Chiffre d'affaires	**91,8**	**77,1**	**378,4**	**323,5**
Variation 2017 vs. 2016	**19,2 %**		**17,0 %**	
Effet prix	4,2 %		8,9 %	
Effet volume	15,0 %		8,1 %	
Marge brute	**28,3**	**25,6**	**115,1**	**99,6**
en % du chiffre d'affaires	*30,8 %*	*33,2 %*	*30,4 %*	*30,8 %*
EBITDA	**4,9**	**3,1**	**22,6**	**10,8**
en % du chiffre d'affaires	*5,3 %*	*4,1 %*	*6,0 %*	*3,3 %*
Résultat opérationnel courant	**2,9**	**0,1**	**13,7**	**2,0**
en % du chiffre d'affaires	*3,1 %*	*0,1 %*	*3,6 %*	*0,6 %*

STAPPERT > Produits longs inox

La division est spécialisée dans la distribution de produits longs inoxydables en Europe. Elle réalise 41 % de ses ventes en Allemagne, premier marché européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 456,6 millions d'euros contre 415,8 millions d'euros, en progression de +9,8 % par rapport à 2016 (+9,8% au T4) avec les effets suivants :

> Volumes : -2,2 % (+2,5 % au T4) ;
> Prix : +12,1 % (+7,4 % au T4).

La marge brute progresse de 1 point à 22,7 % du chiffre d'affaires et s'établit à 103,7 millions d'euros contre 90,2 millions en 2016.

L'EBITDA s'élève à 28,2 millions d'euros (6,2 % du chiffre d'affaires) contre 16,3 millions d'euros (3,9 % du chiffre d'affaires) en 2016.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	**105,0**	**95,5**	**456,6**	**415,8**
Variation 2017 vs. 2016	**9,8 %**		**9,8 %**	
Effet prix	7,4 %		12,1 %	
Effet volume	2,5 %		-2,2 %	
Marge brute	**24,4**	**21,5**	**103,7**	**90,2**
en % du chiffre d'affaires	*23,2 %*	*22,5 %*	*22,7 %*	*21,7 %*
EBITDA	**6,0**	**3,1**	**28,2**	**16,3**
en % du chiffre d'affaires	*5,7 %*	*3,2 %*	*6,2 %*	*3,9 %*
Résultat opérationnel courant	**4,9**	**1,8**	**25,6**	**13,3**
en % du chiffre d'affaires	*4,7 %*	*1,9 %*	*5,6 %*	*3,2 %*

IMS group > Aciers pour la mécanique

La division est spécialisée dans la distribution d'aciers pour la mécanique le plus souvent sous forme de produits longs. La division réalise 48 % de ses ventes en Allemagne, premier marché européen.

Le chiffre d'affaires s'établit à 900,6 millions d'euros, en progression de +6,4 % par rapport à 2016 (+12,1 % au T4) avec les effets suivants :

> Volumes : -0,5 % (+6,7 % au T4) ;
> Prix : +6,9 % (+5,4 % au T4).

La marge brute progresse de 1,6 point à 24,1 % du chiffre d'affaires (24,1 % au T4) et s'établit à 217,5 millions d'euros contre 190,8 millions en 2016.

L'EBITDA s'élève à 44,2 millions d'euros (4,9 % du chiffre d'affaires) contre 18,3 millions d'euros en 2016 (2,2 % du chiffre d'affaires). S+B Distribution (l'activité de distribution acquise auprès du groupe Schmolz+Bickenbach en juillet 2015) a contribué à l'EBITDA à hauteur de 15,8 millions d'euros (3,1 % du chiffre d'affaires) contre 2,6 millions d'euros (0,5 % du chiffre d'affaires) en 2016.

m€	T4 2017	T4 2016	2017	2016
Chiffre d'affaires	**219,4**	**195,7**	**900,6**	**846,6**
Variation 2017 vs. 2016	**12,1 %**		**6,4 %**	
Effet prix	5,4 %		6,9 %	
Effet volume	6,7 %		-0,5 %	
Marge brute	**52,8**	**46,3**	**217,5**	**190,8**
en % du chiffre d'affaires	*24,1 %*	*23,7 %*	*24,1 %*	*22,5 %*
EBITDA	**8,9**	**4,4**	**44,2**	**18,3**
en % du chiffre d'affaires	*4,1 %*	*2,3 %*	*4,9 %*	*2,2 %*
Résultat opérationnel courant	**6,8**	**2,4**	**36,3**	**11,2**
en % du chiffre d'affaires	*3,1 %*	*1,2 %*	*4,0 %*	*1,3 %*

1.4 Structure financière consolidée

Bilan simplifié

Le bilan simplifié ci-dessous présente la situation financière de l'ensemble consolidé Jacquet Metal Service au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016.

k€	31.12.17	31.12.16
Écarts d'acquisition	68 345	68 489
Actif immobilisé net	156 154	147 598
Stocks nets	418 012	376 243
Clients nets	189 296	171 315
Autres actifs	93 913	91 707
Trésorerie	102 145	72 951
Total Actif	**1 027 865**	**928 303**
Capitaux propres	331 849	296 522
Provisions (y.c provisions pour engagements sociaux)	106 500	112 274
Fournisseurs	224 047	176 429
Dettes financières	289 588	281 231
Autres passifs	75 881	61 847
Total Passif	**1 027 865**	**928 303**

Besoin en fonds de roulement

Au 31 décembre 2017, le besoin en fonds de roulement opérationnel s'établit à 383 millions d'euros dont 418 millions d'euros de stocks) et représente 22 % du chiffre d'affaires contre 23,4 % fin 2016.

k€	31.12.17	31.12.16	Variations
Stocks nets	418 012	376 243	
Nombre de jours de vente [1]	*141*	*142*	
Clients nets	189 296	171 315	
Nombre de jours de vente	49	47	
Fournisseurs	(224 047)	(176 429)	
Nombre de jours d'achats	56	51	
BFR opérationnel net	**383 261**	**371 129**	**12 132**
en % du chiffre d'affaires [1]	22,0 %	23,4 %	
Autres créances / dettes hors impôts et éléments financiers	(28 219)	(24 059)	
BFR hors impôts et éléments financiers	**355 042**	**347 070**	
Autres et variations de périmètre		(1 352)	
BFR avant impôts et éléments financiers retraité des autres variations	**355 042**	**345 718**	**9 324**
en % du chiffre d'affaires [1]	*20,4 %*	*21,8 %*	

[1] 12 mois glissants

Les stocks du Groupe s'élèvent à 418 millions d'euros fin 2017 contre 376 millions d'euros fin 2016. Les volumes stockés représentent 141 jours de vente contre 142 jours à fin 2016.

Les créances clients s'établissent à 189,3 millions d'euros fin 2017 contre 171,3 millions d'euros fin 2016 avec un délai moyen de règlement des clients stable par rapport à fin 2016 (environ 49 jours de chiffre d'affaires hors impact des créances cédées sans recours).

Au 31 décembre 2017, le Groupe a cédé sans recours des créances clients pour 43,7 millions d'euros contre 31,8 millions d'euros fin 2016.

Les dettes fournisseurs s'établissent à 224 millions d'euros fin 2017, avec un délai moyen de règlement des fournisseurs en augmentation de 5 jours par rapport à fin 2016 (environ 56 jours d'achats). À fin 2016, des paiements avaient été faits par anticipation afin de bénéficier d'escomptes financiers de la part de certains fournisseurs.

Provisions pour risques et charges et engagements sociaux

Les provisions pour risques et charges et engagements sociaux s'établissent à 106,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 112,3 millions d'euros au 31 décembre 2016. Elles sont composées de :

- Provisions pour engagements sociaux (64,5 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 68,1 millions d'euros au 31 décembre 2016) qui correspondent à des engagements de retraite pour l'essentiel. Cette variation s'explique principalement par l'actualisation des hypothèses actuarielles.
- Provisions courantes et non courantes (42 millions d'euros au 31 décembre 2017 contre 44,2 millions d'euros au 31 décembre 2016) principalement liées à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs.

Endettement net

L'endettement net s'établit quant à lui à 183 millions d'euros (205 millions d'euros fin 2016) pour des capitaux propres de 332 millions d'euros soit un ratio d'endettement net (gearing) de 55,2 % (69,2 % au 31 décembre 2016).

k€	31.12.17	31.12.16
Dettes financières	289 588	281 231
Trésorerie, équivalent de trésorerie et autres	106 464	75 969
Dette nette	**183 124**	**205 262**
Gearing (Dette nette / Capitaux propres)	*55,2 %*	*69,2 %*

Échéancier des dettes financières :

m€	utilisés au 31.12.17	< 1 an1 >	5 ans >	5 ans	utilisés au 31.12.16
Financements Jacquet Metal Service SA	**160,6**	**42,9**	**115,9**	**1,8**	**151,4**
Crédit syndiqué revolving	—	—	—	—	—
Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	88,0	—	88,0	—	88,0
Lignes de crédit	72,6	42,9	27,9	1,8	63,4
Financements filiales	**129,0**	**73,2**	**44,1**	**11,7**	**129,8**
Lignes de crédit	58,1	58,1	—	—	72,9
Factoring	4,9	4,9	—	—	2,3
Financements d'actifs (term loans, revolving et leasing)	66,0	10,2	44,1	11,7	54,5
Total	**289,6**	**116,1**	**160,1**	**13,4**	**281,2**

Décomposition des dettes financières :

m€	31.12.17	31.12.16
Dettes financières à taux fixe	57,5	49,6
Dettes financières à taux variable	232,1	231,6
Dettes financières	**289,6**	**281,2**

Au 31 décembre 2017, les financements à taux variable sont couverts par :

- des contrats de « cap » pour 60 millions d'euros (Euribor 3 mois capé à 0,5 % échéance 2018);
- des contrats de « swap » pour 65 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (Euribor 3 mois « flooré » à 0 % contre taux fixe 0,335 % échéance 2021 et contre taux fixe 0,375% échéance 2022).

Financements

Au 31 décembre 2017, le Groupe dispose de 612,1 millions d'euros de lignes de crédits utilisées à hauteur de 47 % :

m€	Autorisés au 31.12.17	Utilisés au 31.12.17	% utilisation
Financements Jacquet Metal Service SA	**365,9**	**160,6**	**44 %**
Crédit syndiqué revolving	125,0	–	–
Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	88,0	88,0	100 %
Lignes de crédit	152,9	72,6	47 %
Financements filiales	**246,2**	**129,0**	**52 %**
Lignes de crédit	149,9	58,1	39 %
Factoring	30,4	4,9	16 %
Financements d'actifs (term loans, revolving et leasing)	66,0	66,0	100 %
Total	**612,1**	**289,6**	**47 %**

En plus des financements donnés dans le tableau ci-dessus, le Groupe dispose de 66,3 millions d'euros de lignes de cessions de créances sans recours, utilisées à hauteur de 43,7 millions d'euros au 31 décembre 2017.

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) contractés par Jacquet Metal Service SA. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- Date de signature : juin 2017
- Date d'échéance : 16 juillet 2020
- Montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principales obligations :
  La société doit respecter l'un des deux critères suivants :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1 ou
  - Levier inférieur à 2.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen sont :

- Date de signature : 30 octobre 2015
- Date d'échéance : 30 octobre 2020

Montant : 88 millions d'euros (entièrement utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principale obligation :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

Au 31 décembre 2017, les obligations associées aux financements sont respectées.

En février 2018, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand) de 150 millions d'euros. Avec une maturité en avril 2023 (remboursement in fine) et des conditions financières optimisées, ce placement a pour objet de refinancer le Schuldscheindarlehen existant (88 millions d'euros ; maturité octobre 2020), de financer les affaires courantes et le développement du Groupe. Les principales caractéristiques du nouveau SSD sont :

- Date de signature : février 2018
- Date d'échéance : 30 avril 2023
- Montant : 150 millions d'euros (entièrement utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principale obligation :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

Flux de trésorerie

k€	31.12.17	31.12.16
Capacité d'autofinancement	89 204	45 353
Variation du BFR	(9 324)	(2 234)
Flux de trésorerie d'exploitation	**79 880**	**43 119**
Investissements	(31 857)	(19 209)
Cession d'actifs	963	1 166
Impact acquisitions	—	—
Dividendes versés aux actionnaires de Jacquet Metal Service SA	(11 847)	(9 460)
Intérêts versés	(9 970)	(9 616)
Autres mouvements	(5 031)	2 268
Variation de l'endettement net	**22 138**	**8 268**
Endettement net à l'ouverture	**205 262**	**213 530**
Endettement net à la clôture	**183 124**	**205 262**

En 2017, le flux de trésorerie d'exploitation généré par le Groupe s'est élevé à 79,9 millions d'euros (contre 43,1 millions en 2016) et les investissements à 31,9 millions d'euros (contre 19,2 millions d'euros en 2016).

En 2017, Jacquet Metal Service SA a versé 11,8 millions d'euros de dividendes à ses actionnaires. Les dividendes versés aux actionnaires minoritaires des filiales se sont quant à eux élevés à 1,8 million d'euros.

L'endettement net s'établit à 183,1 millions d'euros contre 205,3 millions d'euros un an auparavant.

Développement

Le développement des marques consiste notamment à ouvrir de nouveaux centres de service pour couvrir de nouvelles zones géographiques. L'investissement moyen pour un dépôt est de l'ordre de 3 millions d'euros constitués aux deux tiers par les stocks. Compte tenu de la nature de son activité de distribution d'aciers spéciaux, les investissements en actifs immobilisés portent principalement sur des bâtiments et des capacités de parachèvement (machine de découpe, pliage, etc.).

Ce mode de développement peu capitalistique est mis en œuvre à un rythme adapté aux conjonctures rencontrées. Il est également peu risqué car en cas de faible retour sur investissements d'un centre de services, les stocks et machines peuvent rapidement être utilisés par d'autres dépôts de la marque.

Le Groupe Jacquet Metal Service, compte tenu de la nature de son activité, n'a pas d'investissement à engager en matière de recherche et développement.

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

1.5 Informations sociales, sociétales et environnementales

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Groupe est de 3 329 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 3 317 au 31 décembre 2016.

	2017	2016
Équivalents temps plein à la clôture	**3 329**	**3 317**
Effectif moyen	**3 372**	**3 382**
Dont France	545	536
Dont étranger	2 827	2 846

Le Groupe applique la durée légale locale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans les pays où il est implanté.

Les Informations sociales, sociétales et environnementales sont données dans la section **8** « Informations sociales, sociétales et environnementales » de la partie "Autres informations" du document de référence.

1.6 Facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs).

Une fois par trimestre, la direction générale du Groupe reçoit les dirigeants opérationnels des différentes divisions.

Ces réunions ont notamment pour objet la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce recensement est complété semestriellement par une déclaration effectuée par les dirigeants de filiales sur les risques identifiés.

Les principaux domaines de risques identifiés concernent :

- l'environnement économique : changement d'attitude des tiers, évolution des prix et des cours des matières premières, évolutions de marché ;
- les opérations : suivi de la stratégie et des objectifs, choix des acquisitions et réussite de leur intégration, poursuite des opérations en cas de crise, efficacité des processus de contrôle ;
- les ressources humaines : motivation et fidélisation des collaborateurs, dépendance du Groupe ou de ses filiales vis-à-vis de certains cadres dirigeants et collaborateurs clés ;
- les fonctions supports : performance et adaptation des systèmes d'information et outils de mesure de la performance financière.

D'autres risques que ceux identifiés ci-après peuvent exister ; ils ne sont à ce jour pas identifiés ou leur réalisation n'est pas considérée comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur le Groupe.

1.6.1 Risques liés aux activités du Groupe

1.6.1.1 Risques liés au système d'information

Les sociétés appartenant à la division JACQUET - Abraservice et la plupart des sociétés de la division STAPPERT utilisent le Programme de Gestion Intégré (PGI) développé par Jacquet Metal Service. Il comprend l'application métier et la solution comptable adaptée aux contraintes locales. Ces outils centralisés sont une des clés d'un contrôle de gestion efficace et réactif. La finalisation de la migration de STAPPERT vers ce système d'information est en cours de réalisation et le projet de migration de la marque IMS group est lancé.

Jacquet Metal Service sécurise son architecture informatique contre les risques de panne ou de sinistre important au moyen de plusieurs salles informatique. Chaque matériel existe dans deux salles distinctes reliées entre elles, ce qui permet de dupliquer les données en permanence sur les deux sites en temps réel. Les salles informatique sont hébergées dans des « data center » qui offrent un haut niveau de service et de sécurité d'accès, ainsi que des accès internet haut débit.

1.6.1.2 Risques d'approvisionnement

La nature même de l'activité de Jacquet Metal Service lui permet de ne dépendre d'aucun contrat d'approvisionnement particulier. Cette orientation se traduit par une politique d'achat diversifiée et un processus de sélection rigoureux des fournisseurs, qui veille notamment à éviter une situation de dépendance vis-à-vis d'un ou plusieurs fournisseurs.

1.6.1.3 Risques distributeurs

Jacquet Metal Service distribue ses produits essentiellement auprès d'intermédiaires et de distributeurs de second rang rendant le suivi des destinations finales des produits livrés difficile.

1.6.1.4 Risques d'accidents du travail

Le Groupe estime respecter dans chaque pays les règles de sécurité et les dispositions légales ; toutefois, les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail.

1.6.2 Risques de marchés

1.6.2.1 Risques pays

Le Groupe réalise plus de 90 % de ses ventes en Europe et est principalement installé dans des pays membres de l'Union Européenne ou considérés comme politiquement stables. Le risque pays est donc considéré comme faible.

1.6.2.2 Risques d'élasticité des prix d'achat

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits distribués à une clientèle, essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Les prix d'achat des aciers inoxydables (JACQUET et STAPPERT) sont généralement composés de deux éléments distincts :

- Le prix de base qui est le résultat d'une négociation au moment de la commande avec chaque producteur ;
- Et d'une part plus variable qui dépend de l'évolution des cours des matières premières. C'est par exemple le surplus ferraille pour les aciers mécaniques ou le surplus extra alliage pour les aciers inoxydables. L'extra d'alliage est généralement fixé au moment de la livraison et résulte d'une formule de calcul propre

à chaque producteur qui intègre le prix du nickel, du chrome, du titane, du molybdène, de la ferraille, de la parité euro/dollar, etc.

Les délais de livraison sont par ailleurs un paramètre important dans la détermination des prix. En effet, les délais sont assez peu respectés et généralement compris entre 1 et 12 mois. C'est pourquoi, compte-tenu des variations de prix des matières premières qui impactent la chaine de valeur, les prix d'achat pourront faire l'objet de clauses d'ajustement en fonction du respect des délais de livraison. Certains accords pourront également prévoir que le prix final sera ajusté en fonction de la date réelle de livraison plutôt qu'à la date théorique, de même que le prix de base pourra être révisé à postériori par le producteur etc.

Enfin, des bonifications annuelles peuvent être prévues en fonction des volumes achetés et de la performance globale du producteur.

Le taux de marge brute du Groupe, exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires, évolue en fonction des éléments suivants :

- Évolution du mix des activités (poids relatif des marques dans le chiffre d'affaires, celles-ci présentant des différences de taux de marge entre elles) ;
- Niveau des prix en valeur absolue ;
- Effet de l'évolution des prix sur l'écoulement des stocks.

À ce titre, la politique du Groupe et la pratique sectorielle conduisent à répercuter, si possible sans délai, les hausses des prix d'achat directement sur les clients lorsque celles-ci interviennent. Symétriquement, en cas de baisse de prix, la situation concurrentielle conduit le Groupe à répercuter, selon des délais variables, ces mêmes baisses de prix. Cette faculté à répercuter ou non les hausses et baisses se traduit par un effet prix sur stocks et à un effet sur la marge brute.

L'évolution des prix de l'acier de base, ainsi que celle du cours de certains métaux entrant dans la composition des alliages (nickel, molybdène, chrome, etc.) entraînent également des variations du taux de marge brute exprimé en pourcentage du chiffre d'affaires.

1.6.2.3 Risques d'évolution des cours des métaux

Le Groupe ne recourt à aucun instrument financier de couverture des fluctuations des cours des matières premières entrant dans la composition des aciers qu'il commercialise. Cette situation résulte, pour certains des métaux utilisés (molybdène et chrome notamment), de l'absence de marché permettant de mettre en œuvre une telle couverture. Dans le cas du nickel, il s'agit d'un choix de gestion, le Groupe estimant à ce jour que la mise en place d'une telle politique ne serait pas forcément efficace voire risquée sur le plan économique, les coûts qui lui sont liés pouvant être supérieurs aux bénéfices susceptibles d'en résulter. L'opportunité de mettre en place une telle politique de couverture fait l'objet de réévaluations périodiques. À ce jour, ce choix se traduit par une exposition aux fluctuations de cours des métaux.

Le Groupe n'est pas en mesure de donner des informations chiffrées pertinentes et fiables sur l'élasticité et la sensibilité des prix et des marges en raison des nombreux éléments pris en compte dans la fixation des prix d'achat et des prix de vente des matières premières.

1.6.2.4 Risques de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte-tenu de l'implantation géographique du Groupe. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les achats des filliales européennes auprès de producteurs hors zone euro et les achats des filiales hors zone euro pour la partie des achats engagés en euro. Les autres flux sont exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales.

Jacquet Metal Service SA est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie **4.16.3** de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

1.6.2.5 Risques de taux

Les placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque de taux limité.

L'exposition aux risques de taux concerne principalement la dette à taux variable, partiellement couverte par des instruments de couverture.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie **4.16.3** de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

1.6.2.6 Risques de liquidité

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants. Le caractère non applicable de ces clauses au 31.12.2017 est exposé dans la partie **5.4** de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie **4.16.3** de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

1.6.2.7 Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées.
Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients.
Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'analyse de ces risques est exposée dans la partie **4.16.3** de l'annexe aux comptes consolidés 2017.

1.6.2.8 Risques actions

La Société Jacquet Metal Service SA ne détient, hormis ses actions auto-détenues, aucun portefeuille d'actions.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions auto-détenues

s'élève à 319 280 actions représentant 1,3 % du capital pour une valeur nette de 8,8 millions d'euros sur la base du cours au 31 décembre 2017.

Une baisse du cours de l'action Jacquet Metal Service de 10 % entraînerait une dégradation du résultat financier Jacquet Metal Service SA de 0,9 million d'euros. La variation du cours de l'action Jacquet Metal Service serait cependant sans impact sur le résultat consolidé du Groupe et les capitaux propres consolidés du Groupe, les actions auto-détenues étant annulées des capitaux propres consolidés et les impacts résultat éventuels étant neutralisés au 31 décembre 2017.

1.6.3 Risques juridiques

Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

1.6.4 Brevets

La société n'est pas dépendante de brevets pour l'exercice de son activité.

1.6.5 Sous-traitance

Il n'y a pas de situation de dépendance envers la sous-traitance.

1.6.6 Assurance et couverture des risques

En matière de risques opérationnels, chaque filiale dispose d'une couverture de risque adaptée à son activité, grâce à des polices d'assurance souscrites localement ou par le Groupe et couvrant l'ensemble des risques potentiels tels que :

- Tous dommages et pertes d'exploitation consécutives ;
- Responsabilité des mandataires sociaux et dirigeants ;
- Responsabilité Civile Générale : le Groupe a souscrit une police master auprès de CHUBB garantissant les conséquences de la responsabilité civile de la Société et de ses filiales, du fait des dommages causés à des tiers à hauteur de 25 millions d'euros pour tous dommages confondus, par sinistre, sous réserve de l'existence de limites spécifiques par type de risques prévues par la police.

La Société considère que sa couverture d'assurance est en adéquation avec les standards de l'assurance responsabilité civile professionnelle française et européenne, et suffisamment large pour couvrir les risques normaux inhérents à ses activités.

Néanmoins, elle ne peut pas garantir que ces polices couvriront l'ensemble des sinistres auxquels le Groupe pourrait être confronté.

Au 31 décembre 2017, aucun risque potentiel significatif, dont les conséquences ne seraient pas déjà intégrées dans les comptes 2017, n'a été identifié.

1.6.7 Risques liés à l'environnement

Par la nature de son activité de distributeur et de son activité de transformation avant livraison, Jacquet Metal Service n'encourt pas de risque significatif lié à l'environnement. Jacquet Metal Service n'utilise, en effet, aucune substance particulièrement dangereuse et son activité n'engendre pas d'impact significatif sur l'environnement.

Cependant, un renforcement futur des réglementations relatives à l'environnement et à la sécurité ne saurait être exclu. Par ailleurs, certains des sites exploités par les sociétés du Groupe ont un long passé industriel. Dès lors, si des pollutions, notamment historiques, venaient à être identifiées sur les sites actuellement exploités par le Groupe ou qu'il a exploités dans le passé, la responsabilité du Groupe pourrait être recherchée.

À ce jour, Jacquet Metal Service n'a pas été informé de contraintes environnementales susceptibles d'influencer l'utilisation faite de ses immobilisations corporelles.

2 Rapport de gestion – Informations sur la société mère Jacquet Metal Service SA

La Société Jacquet Metal Service SA, ci-après « la Société », détient directement ou indirectement les participations dans les filiales du Groupe et a pour principales missions :

- La définition de la stratégie et le développement du Groupe ;
- Le développement et la maintenance des systèmes d'information ;
- Le contrôle, la coordination et la négociation des conditions d'achat avec les principaux producteurs ;
- Le contrôle financier, la gestion des financements, la communication financière et les relations avec les actionnaires ;
- La communication institutionnelle.

Les comptes de Jacquet Metal Service SA, arrêtés au 31 décembre 2017, ont été établis conformément aux règles légales françaises et selon les mêmes principes et méthodes comptables que ceux retenus pour l'établissement des comptes du précédent exercice.

2.1 Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

2.1.1 Compte de résultat

k€	2017	2016
Chiffre d'affaires	25 850	24 779
Résultat d'exploitation	2 447	2 909
Résultat financier	9 547	9 429
Résultat exceptionnel	173	419
Résultat net	**12 092**	**11 700**

Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service SA s'établit à 25,9 millions d'euros en 2017. Il est constitué de prestations de services facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est en partie liée à l'activité et au développement du Groupe.

Le résultat d'exploitation 2017 s'élève à 2,4 millions d'euros.

Le résultat financier s'établit quant à lui à 9,5 millions d'euros, dont 8,2 millions d'euros de dividendes reçus des filiales.

Dans ces conditions, le résultat net de la Société s'établit à 12,1 millions d'euros contre 11,7 millions d'euros en 2016.

2.1.2 Bilan

k€	31.12.17	31.12.16
Actifs financiers	250 858	260 824
Immobilisations incorporelles et corporelles	2 587	2 129
Trésorerie et équivalents	43 954	27 951
Autres actifs	133 750	128 931
Total actif	**431 149**	**419 834**
Capitaux propres	210 910	210 705
Endettement	191 990	182 579
Autres passifs	28 249	26 551
Total passif	**431 149**	**419 834**

Actifs financiers

Au 31 décembre 2017, les actifs financiers s'élèvent à 250,9 millions d'euros et se décomposent ainsi :

k€	31.12.17	31.12.16
Titres de participation	157 782	157 782
Créances rattachées à des participations	87 740	98 040
Autres immobilisations financières	5 336	5 002
Total actifs financiers nets	**250 858**	**260 824**

Les autres immobilisations financières correspondent essentiellement aux actions auto-détenues (4,6 millions d'euros). En 2017, Jacquet Metal Service SA n'a procédé à aucune cession ou acquisition de titres auto-détenus (hors mouvements liés au contrat de liquidité). La variation annuelle correspond aux mouvements du contrat de liquidité.

Trésorerie et Equivalents

Au 31 décembre 2017, la trésorerie nette s'élève à 31 millions d'euros, dont une partie est placée sur des comptes de dépôts rémunérés.

Autres actifs

Les autres actifs, d'un montant de 133,8 millions d'euros fin 2017, sont essentiellement composés de créances des filiales (comptes de cash pool notamment).

Endettement

Au 31 décembre 2017, l'endettement s'élève à 192 millions d'euros et comprend notamment :

- 147,7 millions d'euros d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont notamment 88 millions au titre du Schuldscheindarlehen ;
- 30,1 millions d'euros de dettes des filiales (comptes de cash pool notamment).

Autres passifs

Les autres passifs, d'un montant de 28,2 millions d'euros fin 2017, correspondent principalement à des dettes d'exploitaion pour 23,4 millions d'euros et à des provisions pour engagements sociaux évaluées par des actuaires externes pour 4,8 millions d'euros.

Information sur les délais de paiement des clients et fournisseurs

k€	Article D.441 I.-1° : Factures REÇUES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.-2° : Factures ÉMISES non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
[A] Tranches de retard de paiement	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥ 91 j	Total ≥ 1 j	0 j (indicatif)	1 > 30 j	31 > 60 j	61 > 90 j	≥ 91 j	Total ≥ 1 j
Nombre de factures concernées	261					250	99					446
Montant total des factures concernées (TTC)	4 827	298	—	(5)	142	435	357	5 508	29	170	2 982	8 689
% du montant total des achats de l'exercice (TTC)	21 %	1 %	0 %	0 %	1 %	2 %						
% des ventes de l'exercice (TTC)							1 %	17 %	0 %	1 %	9 %	27 %
[B] Factures exclues du [A] relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues						**2**						**24**
Montant total (TTC) des factures exclues						**84**						**520**

2.2 Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros

2.3 Liste des succursales

Outre son siège sis à SAINT PRIEST (69800) au 7 rue Michel JACQUET, la Société dispose de deux autres établissements à savoir :

- un établissement sis à LYON (69006) au 44 quai Charles de Gaulle – Cité Internationale ;
- un établissement sis à PARIS (75009) au 21 rue Auber.

2.4 Évolution et perspectives d'avenir

La Société continuera à piloter la stratégie du Groupe et à gérer ses participations dans les différentes filiales détenues directement ou indirectement. L'évolution et les perspectives d'avenir du Groupe sont détaillées dans le Rapport de gestion – informations sur le Groupe.

2.5 Programme de rachat d'actions par la Société de ses propres actions et actions propres détenues

informations communiquées en application de l'article L. 225-211, al2 du Code de commerce

L'Assemblée générale du 30 juin 2017 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions en vue de :

- favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres de la Société ou éviter des décalages de cours non justifiés par la tendance du marché dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance, dans les conditions et selon les modalités fixées par la réglementation et les pratiques de marché reconnues et conformes à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- attribuer les actions aux mandataires sociaux ou aux salariés de la Société et/ou des sociétés de son groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions légales et réglementaires applicables dans le cadre (i) de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, (ii) du régime des options d'achat d'actions prévu par les articles L.225-179 et suivants du Code de commerce, (iii) du régime de l'attribution gratuite d'actions prévu par les articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce et (iv) d'un plan d'épargne d'entreprise, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- remettre les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit, immédiatement ou à terme, par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société, ainsi que réaliser toutes opérations de couverture en relation avec l'émission de telles valeurs mobilières, dans les conditions prévues par les autorités de marché et aux époques que le Conseil d'administration ou la personne agissant sur la délégation du Conseil d'administration appréciera ;
- conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport, dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés ;
- annuler totalement ou partiellement les actions par voie de réduction du capital social (notamment en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres ou le résultat par action ;
- et également en vue de toute autre pratique qui viendrait à être reconnue par la loi ou l'Autorité des marchés financiers ou tout autre objectif qui permettrait de bénéficier de la présomption de légitimité irréfragable tel que prévu par le Règlement n°596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014.

Les conditions du programme de rachat d'actions sont les suivantes :

- Le prix maximum d'achat par la Société de ses propres actions est fixé à 50 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opérations sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, et/ou de division ou de regroupement des actions, ce prix sera ajusté en conséquence ;
- Le nombre maximum d'actions à acquérir est fixé à 10 % du nombre total des actions composant le capital social (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement à l'Assemblée générale du 30 juin 2017), pour un montant maxi-

mal de 120 142 200 €, sous réserve des limites légales. Les achats d'actions de la Société pourront porter sur un nombre d'actions tel que le nombre d'actions que la Société achète pendant la durée du programme de rachat n'excède pas 10 % des actions composant le capital de la Société (à quelque moment que ce soit, ce pourcentage s'appliquant à un capital ajusté en fonction des opérations l'affectant postérieurement l'Assemblée du 30 juin 2017), étant précisé (i) qu'en cas d'actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité, le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de la limite de 10 % du montant du capital social mentionnée ci-dessus correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la présente autorisation et (ii) que le nombre d'actions acquises en vue de leur remise ultérieure dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital au moment de l'acquisition ;

- La durée de cette autorisation est de dix-huit mois à compter du 30 juin 2017.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 319 280 actions représentant 1,33 % du capital pour une valeur nette comptable de 4,6 millions d'euros :

- 300 886 actions auto-détenues sont affectées au 31 décembre 2017 à l'objectif de remise en échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe prévu par le programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale du 30 juin 2016 et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 4,1 millions d'euros ;
- 18 394 actions sont auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité et sont comptabilisées en « immobilisations financières » pour une valeur nette comptable de 0,5 million d'euros.

La Société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions durant l'exercice.

2.6 Attribution gratuite d'actions

informations communiquées en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce

La trente-et-unième résolution de l'Assemblée générale du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 30 juin 2016.

Les informations relatives aux actions gratuites attribuées par la Société durant l'exercice figurent dans le rapport spécial établi en application de l'article L225-197-4 du Code de commerce.

2.7 Contrat de liquidité

Depuis 2008, Jacquet Metal Service SA a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2,6 millions d'euros a été mise à la disposition d'Oddo Corporate Finance.

Au 31 décembre 2017, le contrat de liquidité est composé de 18 394 actions Jacquet Metal Service SA pour une valeur de marché de 0,5 million d'euros et de 1,6 million d'euros de liquidité.

2.8 Identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux

Conformément à l'article L225-123 du Code de commerce, un droit de vote double est attribué aux actions détenues au nominatif depuis plus de deux ans. Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions disposant de droits de vote double est de 9 798 491.

Les pourcentages de droits de vote sont calculés conformément aux dispositions de l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF (ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions auto-détenues privées de droit de vote).

La répartition du capital et des droits de vote sur les trois derniers exercices est la suivante :

	31.12.17			31.12.16			31.12.15		
	Nombre titres	% capital	% ddv	Nombre titres	% capital	% ddv	Nombre titres	% capital	% ddv
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	40,32 %	57,20 %	9 688 471	40,32 %	54,01 %	9 688 471	40,32 %	51,97 %
Public	14 020 687	58,35 %	41,86 %	14 020 081	58,35 %	44,97 %	13 954 561	58,08 %	46,75 %
Auto-détention	319 280	1,33 %	0,94 %	319 886	1,33 %	1,02 %	385 406	1,60 %	1,28 %
Total	**24 028 438**	**100,00 %**	**100,00 %**	**24 028 438**	**100,00 %**	**100,00 %**	**24 028 438**	**100,00 %**	**100,00 %**

Jacquet Metal Service SA n'a pas connaissance d'autre actionnaire, détenant plus de 5 % de son capital ou de ses droits de vote, que ceux mentionnés ci-dessous :

	31.12.17			31.12.16		
	Nombre titres	% capital	% ddv	Nombre titres	% capital	% ddv
JSA / Éric Jacquet	9 688 471	40,32 %	57,20 %	9 688 471	40,32 %	54,01 %
Concert R.W. Colburn [1]	1 440 966	6,00%	4,26%	1 440 966	6,00%	4,57%
Total	**11 129 437**	**46.32%**	**61.46%**	**11 129 437**	**46.32%**	**58.58%**

1 Information du 12 mars 2014. La Société ne dispose pas d'informations additionnelle depuis cette date.

Au 31 décembre 2017, Monsieur Éric Jacquet et la Société JSA (qu'il contrôle), détiennent 40,32 % du capital et 57,20 % des droits de votes de Jacquet Metal Service SA.

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-3 II du Code de commerce, Monsieur Éric Jacquet et la Société JSA sont présumés détenir le contrôle de fait de Jacquet Metal Service SA dans la mesure où ils détiennent plus de 40 % des droits de vote et qu'aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement une fraction supérieure.

Compte tenu des mesures prises au sein des structures de gouvernance, la Société estime qu'il n'y a pas de risque de contrôle abusif, à savoir :

- Le Conseil d'administration intervient pour autoriser préalablement les investissements et désinvestissements importants ;
- Un Directeur général délégué représente également la Société ;
- Il existe 12 membres dont 9 réputés indépendants au Conseil d'administration. Tous les membres du Comité des nominations et des rémunérations et ¾ des membres du Comité d'audit et des risques sont réputés indépendants ;
- Un règlement intérieur précise les modalités de fonctionnement du Conseil d'administration et prévoit notamment des règles d'information en cas de conflit d'intérêt pour un administrateur.

Au 7 mars 2018, la Société n'a pas connaissance de franchissement de seuil légal postérieur à la clôture 2017.

2.9 Dividendes versés au titre des trois exercices précédents

€	2016	2015	2014
Dividende net par action	0,50	0,40	0,77
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement (réfaction article 158-3 du C.G.I)	0,50	0,40	0,77

2.10 Opérations sur titres des dirigeants de l'émetteur

Conformément à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier et à l'article 223-23 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, les opérations effectuées sur les instruments financiers de la Société par chacun des membres du Conseil d'administration et des « personnes liées » doivent être déclarées dans la mesure où le montant cumulé des opérations effectuées dépasse 20 000 euros par année civile.

Le 27 septembre 2017, M. Hartmann a vendu un total de 1 725 actions de la Société.

2.11 Opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié de la Société

Néant.

2.12 Prêts interentreprises

La Société n'a pas consenti, à titre accessoire à son activité principale, de prêts à moins de deux ans à des microentreprises, des petites et moyennes entreprises ou à des entreprises de taille intermédiaire avec lesquelles elle entretient des liens économiques le justifiant.

2.13 Informations sociales

L'effectif de Jacquet Metal Service SA est composé de 12 personnes au 31 décembre 2017.

2.14 Gouvernance

Le fonctionnement du Conseil d'administration est décrit dans le règlement intérieur adopté par le Conseil le 20 juillet 2010 et modifié lors de ses séances des 22 janvier 2014 et 30 juin 2016.

Le Conseil d'administration est composé de douze membres :

- Éric Jacquet
- Jean Jacquet
- Françoise Papapietro
- Gwendoline Arnaud
- Xavier Gailly
- Wolfgang Hartmann
- Jacques Leconte
- Henri-Jacques Nougein
- Séverine Besson Thura
- Stéphanie Navalon
- Alice Wengorz
- JSA SA

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a déterminé comme suit la liste des Administrateurs qui sont réputés indépendants :

- Jean Jacquet (étant rappelé qu'il n'existe aucun lien de parenté avec Éric Jacquet)
- Françoise Papapietro
- Gwendoline Arnaud
- Xavier Gailly
- Jacques Leconte
- Henri-Jacques Nougein
- Séverine Besson Thura
- Stéphanie Navalon
- Alice Wengorz

Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a nommé :

- En qualité de Président du Conseil d'administration et de Directeur général : Éric Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur ;
- En qualité de Vice-président : Jean Jacquet, pour la durée de son mandat d'Administrateur ;
- En qualité de Directeur général délégué : Philippe Goczol, pour la durée pendant laquelle Éric Jacquet exercera ses fonctions de Directeur général.

Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Henri-Jacques Nougein, Président
- Gwendoline Arnaud
- Xavier Gailly

Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé des Administrateurs suivants, nommés par le Conseil d'administration du 30 juin 2016 pour la durée de leur mandat d'Administrateur :

- Jean Jacquet, Président
- Françoise Papapietro
- Jacques Leconte
- Wolfgang Hartmann

2.15 Affectation et répartition des résultats 2017

La décision de l'Assemblée générale n'est pas connue au jour de l'établissement du présent document.

2.16 Charges non déductibles visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts

Le montant des charges visées aux articles 39-4 et 223 du Code général des impôts s'élève à 4 086 euros pour l'exercice 2017 et l'impôt correspondant à 1 362 euros.

2.17 Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi

Néant.

2.18 Activité en matière de recherche et de développement

Néant.

2.19 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

k€	2017	2016	2015	2014	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	36 631	36 631	36 631	36 631	36 631
Nombre d'actions ordinaires existantes	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438	24 028 438
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	25 850	24 779	22 450	18 290	17 994
Résultat avant impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	13 620	13 835	18 228	11 443	24 961
Impôts sur les bénéfices	74	1 056	311	(52)	550
Participation des salariés	—	—	—	—	—
Résultat après impôt et charges calculées (amortissements et provisions)	12 092	11 700	15 066	10 541	24 521
Résultat distribué (année de paiement)	11 847	9 461	18 231	13 977	13 947
Résultat par action (€)					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	0,56	0,53	0,75	0,48	1,02
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	0,50	0,49	0,63	0,44	1,02
Dividende attribué à chaque action émise (année de paiement)	0,49	0,39	0,76	0,58	0,58
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	13	15	16	14	16
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 455	1 105	3 204	2 061	2 130
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, œuvre sociales, etc.)	1 196	1 344	1 572	1 159	1 155

2.20 Informations sur les filiales et participations

L'information sur les filiales et participations est donnée au **§ 5.2** de l'annexe aux comptes sociaux 2017 de Jacquet Metal Service SA (« immobilisations financières »).

2.21 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les informations ci-après sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société s'appuie également sur le guide de mise en œuvre par les valeurs moyennes et petites du cadre de référence sur le contrôle interne publié par l'Autorité des marchés financiers le 9 janvier 2008.

Il couvre l'ensemble des filiales du Groupe entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe.

2.21.1 Définition et objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif qui vise à assurer:

- La conformité aux lois et règlements en vigueur;
- L'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs;
- La fiabilité des informations financières et comptables,

et qui, d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques qui pourraient empêcher la Société d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités. Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la Société seront atteints.

Les procédures de contrôle interne actuellement en vigueur visent à optimiser le contrôle de Jacquet Metal Service sur ses filiales dans un cadre de décentralisation des fonctions et des responsabilités, et ont essentiellement pour objectifs :

- De veiller à ce que les actes de gestion s'inscrivent dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale et qu'ils soient conformes aux règles internes du Groupe ainsi qu'aux objectifs;
- De vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées au Conseil d'administration et aux actionnaires de la Société reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation du Groupe;
- De garantir la maîtrise des risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine ou la réalisation des objectifs du Groupe.

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

2.21.2 L'environnement de contrôle

Manuels de procédure ISO

La certification ISO des principales filiales implique un contrôle externe annuel de la bonne application des procédures par un expert indépendant. Ce contrôle donne lieu à la formalisation d'un rapport comprenant des recommandations. Il est transmis directement aux dirigeants des filiales concernées.

Règles générales Groupe

Les règles actuelles définissent et limitent les devoirs et obligations des dirigeants au sein du Groupe en terme notamment:

- De prise d'engagements d'achats de matières, de frais généraux ou de financements;
- De prise de contrats commerciaux de vente (assurance-crédit, contrats longs, stocks personnalisés ou en consignation, etc.);
- De mouvements de personnel;
- D'investissements ou désinvestissements.

2.21.3 Les acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est l'affaire de tous, des organes de direction et de contrôle à l'ensemble des collaborateurs.

Conseil d'administration

Il appartient à la direction générale de rendre compte au Conseil d'administration et au Comité d'audit et des risques des caractéristiques essentielles du dispositif de contrôle interne, de son déploiement au sein du Groupe et des actions mises en place pour l'améliorer.

En tant que de besoin, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour faire procéder aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns ou prendre toute autre initiative qu'il estimerait appropriée en la matière.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent.

Comité d'audit et des risques

Il appartient au Comité d'audit et des risques d'examiner les comptes sociaux et consolidés et les rapports y afférent avant leur examen par le Conseil d'administration, et de s'assurer de la cohérence de ces états financiers avec les informations dont il a par ailleurs connaissance.

Il a également en charge le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Les Commissaires aux Comptes participent aux réunions du Comité d'audit et des risques et se tiennent informés des missions réalisées par l'audit interne.

Direction générale finance

Le Directeur Général Finance est responsable des pôles de compétences en matière (i) de financements et de trésorerie, (ii) de consolidation et de contrôle financier, (iii) d'affaires juridiques et d'assurances, (iv) d'audit et de contrôle interne, (v) de fiscalité (vi) de relations investisseurs et (vii) de fusion-acquisition. Ces responsabilités sont exercées et/ou déléguées de la manière suivante :

Direction financière
Composée d'une direction centrale et de directions dans les principaux pays, la direction financière a notamment pour missions de :

- Suivre la performance des filiales, des divisions et du Groupe ;
- Suivre la réalisation des objectifs fixés par la direction générale ;
- Définir, mettre en place et s'assurer de la fiabilité des reportings et des procédures ;
- Vérifier que les informations comptables, financières et de gestion reflètent avec sincérité et exactitude l'activité et la situation des filiales, des marques et du Groupe ;
- S'assurer de la correcte application des règles fiscales ;
- D'optimiser et de sécuriser la gestion de la trésorerie et des financements au sein du Groupe. Elle doit par ailleurs s'assurer que les engagements pris par la Société et ses filiales sont conformes aux obligations associées aux financements.

Direction de l'audit interne
Elle veille à l'animation et à la structuration du dispositif de contrôle interne, participe à la définition et à la diffusion du référentiel de contrôle interne et suit l'application des principes définis par le Groupe. Elle exerce une compétence transversale de contrôle sur l'ensemble des activités et des flux de l'entreprise. Ses travaux peuvent s'articuler autour de missions comme l'audit financier (revue des états financiers, examen des systèmes et règles établies en vue d'assurer la fiabilité des informations financières), l'audit opérationnel (revue des principaux cycles de l'entreprise et analyse de l'organisation en place afin de s'assurer qu'elle permet de maîtriser les risques et d'atteindre les objectifs fixés) ou de missions ponctuelles comme le soutien aux opérationnels, des missions de diagnostics ou d'organisation.

Direction juridique
En collaboration avec les avocats du Groupe, elle a notamment pour missions de superviser les opérations juridiques mises en place dans le cadre d'opérations courantes ou de développement, d'assurer le suivi des obligations réglementaires en droit des sociétés, droit boursier et gouvernance de la Société, d'assurer le contrôle de la conformité de la communication financière réglementée et de tout autre document destiné aux autorités boursières, de superviser le suivi juridique des sociétés composant le Groupe tant en France qu'à l'étranger, d'assurer la rédaction et le suivi de tout type de contrats, d'assurer le suivi des litiges, contentieux, arbitrages, de participer à la négociation des polices d'assurances, au suivi et à la gestion des sinistres, et de mettre en place et de superviser les procédures pour le suivi de la conformité et de la bonne gouvernance des filiales en France et à l'étranger et de leur secrétariat juridique.

2.21.4 Présentation synthétique du dispositif de contrôle interne

Information et communication

Les procédures spécifiques à l'élaboration de l'information financière et comptable comprennent :

- Les arrêtés comptables trimestriels donnant lieu à consolidation et publication ;
- Le suivi mensuel des résultats ;
- Un prévisionnel de trésorerie réalisé mensuellement.

Identification et évaluation des risques

En général une fois par trimestre, la direction générale du Groupe reçoit les principaux dirigeants opérationnels des différentes divisions. Ces réunions ont notamment pour objet la revue des résultats, le suivi des objectifs, l'identification des opportunités de développement et le recensement des risques.

Ce recensement est complété semestriellement par une déclaration des filiales relative aux risques identifiés.

Pilotage du contrôle interne

Un plan d'audit interne est défini chaque année et soumis au Comité d'audit et des risques. L'objectif poursuivi vise l'amélioration du contrôle interne par la mise en œuvre de missions ponctuelles de revue des processus des filiales et d'évaluation des dispositifs de contrôle interne au niveau de chaque filiale du Groupe.

2.21.5 Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Planification, pilotage et processus de reporting

Le processus d'élaboration budgétaire et de suivi des performances se présente de la façon suivante :

- À partir des orientations stratégiques arrêtées par la direction générale du Groupe, les directeurs opérationnels des divisions et les dirigeants des filiales établissent un budget annuel, qui sera discuté et validé par la direction générale du Groupe ;
- Une fois par trimestre, les directeurs opérationnels des différentes divisions sont reçus par la direction générale du Groupe pour faire une revue des performances opérationnelles, des orientations stratégiques et un suivi des objectifs.

Procédures d'arrêté des comptes

Le Groupe procède à une clôture mensuelle consolidée de certains indicateurs clés et à une clôture trimestrielle de ses comptes consolidés.

La direction financière organise et planifie l'ensemble des travaux comptables afin d'organiser une consolidation fiable et cohérente de ces données. Cette procédure concerne l'ensemble des filiales consolidées du Groupe.

Les principes comptables sont revus chaque trimestre au regard des nouvelles évolutions réglementaires.

Les moyens mis en œuvre pour assurer la cohérence et la fiabilité des données utilisées pour les besoins du pilotage interne et de la communication externe incluent la mise en place d'un outil de reporting et de consolidation homogène, progiciel intégrant tous les mois les informations financières de gestion et de comptabilité nécessaires à la consolidation et au pilotage opérationnel. Cet unique outil de consolidation sert à l'élaboration du reporting mensuel et de l'information financière externe, et ce à chaque phase de consolidation (budget, prévisionnels, reportings). Cette unicité permet de répondre aux exigences de fiabilité, de disponibilité et de pertinence de l'information comptable et financière pour les différentes données utilisées pour le pilotage interne et la communication externe.

Les données des filiales sont transmises selon un format imposé, identique pour toutes les filiales consolidées du Groupe. Les éléments remontés sont établis dans le même référentiel conformément aux normes internationales d'information financière IFRS, selon un plan de comptes unique « normes Groupe » en monnaie locale. Les filiales sont responsables de la conformité de ces informations avec les instructions du Groupe (plan de comptes, instructions de clôture) et du respect des instructions détaillées transmises par la direction financière du Groupe (calendrier de remontée et fiabilité des données). Les retraitements nécessaires entre les comptes individuels et les comptes consolidés sont détaillés et enregistrés par chaque filiale et font l'objet d'une revue par les contrôleurs de gestion du Groupe.

Les formats de reporting incluent également des analyses détaillées permettant de comparer les résultats selon des paramètres homogènes, en isolant par exemple les opérations non récurrentes comme les modifications de périmètre.

Chaque filiale gère les particularités locales, assure le contrôle comptable et les obligations de conservation des informations et données concourant à la formation des états comptables et financiers, selon les règles locales en vigueur.

Activité de contrôle

La direction financière s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant agrégation des résultats, de l'enregistrement des écritures de consolidation et des retraitements effectués. La correcte constatation des flux par les entités fait également l'objet de contrôles automatiques par l'outil de reporting et de consolidation.

L'identification et le recensement des retraitements sont effectués conjointement par les directions financières locales et les équipes de contrôle du Groupe. La revue de ces retraitements est incluse dans les travaux de contrôle des Commissaires aux comptes.

Par ailleurs, la direction financière du Groupe peut être amenée à effectuer des contrôles spécifiques concernant des aspects comptables identifiés comme sensibles qui pourraient avoir un impact significatif sur la présentation des états financiers. Ces éléments sont également revus dans le cadre de leurs travaux de contrôle par les Commissaires aux comptes.

Dans le cadre de leurs missions de contrôle, les contrôleurs de gestion en charge des filiales ont accès à toutes les informations. Leurs interlocuteurs principaux sont les dirigeants et les responsables financiers des filiales contrôlées.

Communication financière et comptable

Chaque année, un échéancier récapitule l'ensemble des obligations périodiques du Groupe en matière de communication comptable et financière au marché et aux institutions réglementaires de la Société. Cet échéancier est diffusé en interne aux équipes travaillant plus spécifiquement sur la communication financière.

Parallèlement, les équipes de la direction financière ont mis en œuvre la formalisation d'un calendrier comptable et financier permettant de garantir le respect des échéances annoncées

Les procédures relatives au contrôle de l'information financière et comptable reposent sur :

- Les contrôles mensuels de l'ensemble des informations comptables et financières par les contrôleurs de gestion et la trésorerie ;
- La revue des états financiers par la direction de l'audit interne.

3 Situation financière et résultats consolidés 2017

État consolidé du résultat global

k€	Notes	2017	2016
Chiffre d'affaires	**3.1.**	**1 741 149**	**1 588 281**
Coût des ventes	3.2.	(1 298 110)	(1 202 336)
Marge Brute	**3.1. 3.2.**	**443 039**	**385 945**
Charges opérationnelles		(162 819)	(168 330)
Charges de personnel	3.3	(175 311)	(171 406)
Impôts et taxes		(3 638)	(3 315)
Autres produits nets		3 501	6 459
Dotations nettes aux amortissements		(21 416)	(21 177)
Dotations nettes aux provisions		(2 671)	6 121
Autres produits et charges non courants	3.4.	158	6 532
Résultat Opérationnel		**80 843**	**40 829**
% du Chiffre d'affaires		*4,6 %*	*2,6 %*
Coût de l'endettement net		**(6 673)**	**(6 670)**
Autres produits financiers		63	230
Autres charges financières		(4 781)	(3 272)
Résultat financier	**3.5.**	**(11 391)**	**(9 712)**
Résultat avant Impôt		**69 452**	**31 117**
Impôts sur les résultats	3.6.	(20 527)	(13 339)
Résultat Net des Activités Ordinaires Poursuivies		**48 925**	**17 778**
Résultat des activités abandonnées et /ou en cours de cession			
Résultat net de l'ensemble consolidé		**48 925**	**17 778**
% du Chiffre d'affaires		*2,8 %*	*1,1 %*
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		(2 690)	(1 753)
Résultat net part du groupe		**46 235**	**16 025**
% du Chiffre d'affaires		*2,7 %*	*1,0 %*
Éléments recylables			
Écarts de conversion		(1 003)	(1 416)
Autres		(344)	23
Éléments non recyclables			
Écarts actuariels		1 649	(5 489)
Résultat global total part du groupe		**46 537**	**9 143**
Résultat global attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		2 601	1 581
Résultat global total		**49 138**	**10 724**

État de la situation financière au 31 décembre

		31.12.17			31.12.16
k€	**Notes**	**Brut**	**Amort. Prov.**	**Net**	**Net**
Actif					
Écarts d'acquisition	4.1	68 345	—	68 345	68 489
Immobilisations incorporelles	4.2	26 628	22 420	4 208	4 794
Immobilisations corporelles	4.3	443 407	291 461	151 946	142 804
Autres actifs financiers	4.4,4.16	16 363	1 416	14 947	9 875
Impôts différés	4.13	52 127	—	52 127	56 641
Actif Non Courant		**606 870**	**315 297**	**291 573**	**282 603**
Stocks et en-cours	4.5	493 842	75 830	418 012	376 243
Créances clients	4.6, 4.16	197 712	8 416	189 296	171 315
Actifs d'impôt exigible	4.7	2 927	—	2 927	2 707
Autres actifs	4.8,4.16	23 915	30	23 885	22 065
Instruments dérivés	4.16	27	—	27	419
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.9, 4.16	102 145	—	102 145	72 951
Actif Courant		**820 568**	**84 276**	**736 292**	**645 700**
Actif Destiné à être cédé		**—**	**—**	**—**	**—**
Total Actif		**1 427 438**	**399 573**	**1 027 865**	**928 303**
Passif					
Capital social				36 631	36 631
Réserves consolidées				282 277	249 615
Capitaux Propres part du groupe				**318 908**	**286 246**
Participations ne donnant pas le contrôle				12 941	10 276
Capitaux Propres	**4.10**			**331 849**	**296 522**
Impôts différés	4.13			5 718	6 583
Provisions non courantes	4.11			6 209	6 085
Provisions pour engagements sociaux	4.12			64 517	68 121
Autres passifs non courants	4.16			4 481	4 356
Dettes financières long terme	4.14, 4.16			173 435	144 365
Passif Non Courant				**254 360**	**229 510**
Dettes financières court terme	4.14, 4.16			116 153	136 866
Dettes fournisseurs	4.15, 4.16			224 047	176 429
Passifs d'impôt exigible	4.15			12 980	4 417
Provisions courantes	4.11			35 774	38 068
Instruments dérivés	4.16			598	367
Autres passifs	4.15, 4.16			52 104	46 124
Total Passif Courant				**441 656**	**402 271**
Passif destiné à être cédé				**—**	**—**
Total Passif				**1 027 865**	**928 303**

État des flux de trésorerie

k€	Notes	2017	2016
Trésorerie à l'ouverture	**4.9.**	**72 951**	**90 588**
Opérations d'exploitation			
Résultat net		48 925	17 778
Dotations aux amortissements et provisions		18 094	21 964
Plus-values sur cessions d'actifs	3.4.	(141)	(115)
Variation des impôts différés	4.13.	4 134	2 592
Autres produits et charges sans incidence de trésorerie		—	(6 417)
Capacité d'autofinancement après impôt et coût de l'endettement financier		**71 012**	**35 802**
Coût de l'endettement financier	3.5.	9 849	9 724
Charge d'impôt exigible	3.6.	16 400	10 995
Impôts payés		(8 057)	(11 168)
Capacité d'autofinancement		**89 204**	**45 353**
Variation des stocks et encours		(43 284)	13 485
Variation des créances clients		(19 268)	3 034
Variation des dettes fournisseurs		48 655	(15 913)
Autres variations		4 573	(2 840)
Variation totale du besoin en fonds de roulement		**(9 324)**	**(2 234)**
Flux de trésorerie provenant des opérations d'exploitation	**7**	**79 880**	**43 119**
Opérations d'Investissement			
Acquisitions d'immobilisations	4.2., 4.3.	(31 857)	(19 209)
Cessions d'actifs	4.2., 4.3.	963	1 166
Acquisitions de filiales		(248)	(75)
Variations de périmètre et autres variations		866	582
Flux de trésorerie provenant des opérations d'investissement	**7**	**(30 276)**	**(17 536)**
Opérations Financières			
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		(11 847)	(9 460)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		(1 786)	(1 315)
Nouveaux emprunts	4.14.	45 423	11 075
Variation des dettes financières	4.14.	(41 957)	(34 748)
Intérêts financiers payés		(9 970)	(9 616)
Autres variations		126	1 230
Flux de trésorerie provenant des opérations financières	**7**	**(20 011)**	**(42 834)**
Variation de trésorerie		**29 593**	**(17 251)**
Écarts de conversion		(399)	(386)
Trésorerie à la clôture	**4.9.**	**102 145**	**72 951**

Les variations du besoin en fonds de roulement sont présentées en valeurs nettes comptables.

Variation des capitaux propres consolidés

k€	Notes	Nombre d'actions	Capital social	Réserves	Écart de conversion part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
Au 01.01.16	**4.10**	**24 028 438**	**36 631**	**246 236**	**2 797**	**285 664**	**9 763**	**295 427**
Résultat de la période		—	—	16 025	—	16 025	1 753	17 778
Écarts de conversion	4.10.3	—	—	—	(1 416)	(1 416)	(160)	(1 576)
Écarts actuariels		—	—	(5 489)	—	(5 489)	(12)	(5 501)
Autres		—	—	23	—	23	—	23
Résultat global total		**—**	**—**	**10 559**	**(1 416)**	**9 143**	**1 581**	**10 724**
Variation de périmètre		—	—	(59)	—	(59)	238	179
Dividendes versés		—	—	(9 460)	—	(9 460)	(1 315)	(10 775)
Autres	4.10.2	—	—	958	—	958	9	967
Au 31.12.16	**4.10**	**24 028 438**	**36 631**	**248 234**	**1 381**	**286 246**	**10 276**	**296 522**
Résultat de la période		—	—	46 235	—	46 235	2 690	48 925
Écarts de conversion	4.10.3	—	—	—	(1 003)	(1 003)	(83)	(1 086)
Écarts actuariels		—	—	1 649	—	1 649	(5)	1 644
Autres		—	—	(344)	—	(344)	(1)	(345)
Résultat global total		**—**	**—**	**47 540**	**(1 003)**	**46 537**	**2 601**	**49 138**
Variation de périmètre		—	—	(2 038)	—	(2 038)	1 846	(192)
Dividendes versés		—	—	(11 847)	—	(11 847)	(1 786)	(13 633)
Autres	4.10.2	—	—	10	—	10	4	14
Au 31.12.17	**4.10**	**24 028 438**	**36 631**	**281 899**	**378**	**318 908**	**12 941**	**331 849**

Notes annexes aux comptes consolidés

Les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service au 31 décembre 2017 ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 7 mars 2018 et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra au plus tard le 30 juin 2018.

Tous les montants sont présentés en milliers ou en millions d'euros, sauf indication contraire. Certains totaux peuvent présenter des écarts d'arrondis.

1 Principes et méthodes de consolidation

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe Jacquet Metal Service publiés au titre de l'exercice 2017 et les comptes comparatifs au titre de l'exercice 2016, ont été établis conformément aux normes internationales d'information financière IFRS (International Financial Reporting Standards) applicables au 31 décembre 2017 telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Les normes et interprétations retenues sont celles publiées au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE) avant le 31 décembre 2017, d'application obligatoire à cette date.

Ce référentiel comprend les normes approuvées par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptées par l'UE, c'est-à-dire les normes IFRS, les normes comptables internationales (IAS) et les interprétations émanant de l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) ou de l'ancien Standing Interpretations Committee (SIC). Il est disponible sur le site de la Commission Européenne à l'adresse suivante :

https://ec.europa.eu/info/law/international-accounting-standards-regulation-ec-no-1606-2002/

Les nouveaux textes ou amendements adoptés par l'Union Européenne, d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017, ont été appliqués aux comptes consolidés au 31 décembre 2017. Il s'agit des normes suivantes :

- Amendement IAS12 : comptabilisation d'actifs d'impôts différés au titre de pertes latentes,
- Amendements IAS7 – informations à fournir

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne avant la date de clôture et qui rentrent en vigueur postérieurement au 31 décembre 2017, notamment :

- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients (applicable au 1er janvier 2018),
- IFRS 16 - Contrats de location (applicable au 1er janvier 2019),
- IFRS 9 - Instruments financiers (applicable au 1er janvier 2018).

Le Groupe a réalisé une analyse des différentes sources de revenus et les effets de l'application de la norme IFRS 15 sur la comptabilisation du chiffre d'affaires, à partir du 1er janvier 2018 ne devraient pas être significatifs, étant donnée la nature des activités du Groupe.

De même, l'application de la norme IFRS 9 ne devrait pas avoir d'impact significatif.

Enfin, l'analyse de l'impact de la norme IFRS 16 « contrats de locations » est en cours de réalisation au sein du groupe. L'impact de cette nouvelle norme devrait surtout concerner les contrats de location immobilière relatifs aux différents entrepôts de stockage. Le processus de collecte des données relatives à ces contrats de location ainsi que la consultation d'éditeurs afin de rechercher un logiciel de traitement des contrats de location ont été lancés. À ce stade, les modalités de transition n'ont pas encore été arrêtées.

À titre d'information, le montant des loyers restant à payer au 31 décembre 2017 s'élève à 87,9 millions d'euros (note **5.2**). La charge de loyers opérationnels de l'exercice 2017 s'élève à 22 millions d'euros.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS nécessite la prise en compte par la direction d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les actifs et passifs figurant dans l'état de la situation financière et mentionnés dans les notes annexes ainsi que sur les charges et produits de l'état consolidé du résultat global. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Les estimations faites par la direction ont été effectuées en fonction des éléments dont elle disposait à la date de clôture, après prise en compte des événements postérieurs à la clôture, conformément à la norme IAS 10.

Les principales estimations au 31 décembre 2017 portent sur :

- L'analyse de la recouvrabilité des impôts différés actifs : la méthodologie suivie s'appuie sur les plans internes à 5 ans, et tient compte des législations locales en vigueur à la date de la clôture ;
- La valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an pour la clôture annuelle et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur ;
- La valorisation des stocks : la méthodologie suivie pour déterminer la valeur nette de réalisation des stocks se fonde sur la meilleure estimation à la date d'établissement des états financiers, du prix de vente dans le cours normal de l'activité diminué le cas échéant des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente ;
- Les dépréciations clients : elles sont revues afin de tenir compte de la situation particulière de certains clients ;
- Les passifs sociaux : ils sont évalués selon des hypothèses actuarielles statistiques ;
- Les provisions courantes et non courantes : elles sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques à la date de clôture.

1.1 Périmètre de consolidation

Principales sociétés opérationnelles consolidées au 31 décembre 2017

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
Jacquet Metal Service SA	**France**	**100,00 %**	**100,00 %**
JACQUET Holding SARL	**France**	**100,00 %**	**100,00 %**
JACQUET Deutschland GmbH	Allemagne	90,00 %	90,00 %
Quarto Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Metallservice GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
JACQUET Benelux SA	Belgique	99,96 %	100,00 %
Rolark Toronto Inc.	Canada	96,88 %	96,88 %
Rolark Edmonton Inc.	Canada	96,88 %	100,00 %
JACQUET Montréal Inc.	Canada	100,00 %	100,00 %
JACQUET Shanghai Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JACQUET Chengdu Co. Ltd.	Chine	100,00 %	100,00 %
JMS Danmark ApS	Danemark	100,00 %	100,00 %
Intra Alloys FZE	Émirats arabes unis	42,84 %	100,00 %
JACQUET Iberica SA	Espagne	70,00 %	70,00 %
JACQUET Houston Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midwest Inc.	États-Unis	95,00 %	95,00 %
JACQUET West Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Midatlantic Inc.	États-Unis	100,00 %	100,00 %
JACQUET Finland OY	Finlande	78,95 %	78,95 %
Détail Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
France Inox SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET International SAS	France	99,99 %	99,99 %
JACQUET Lyon SASU	France	100,00 %	100,00 %
OSS SARL	France	99,96 %	99,96 %
JACQUET Paris SAS	France	100,00 %	100,00 %
Quarto International SAS	France	100,00 %	100,00 %
JACQUET Nova SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Italtaglio SRL	Italie	85,00 %	85,00 %
JACQUET Centro Servizi SRL	Italie	95,50 %	100,00 %
Jacquet Nederland B.V.	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
Friesland B.V.	Pays-Bas	40,32 %	80,00 %
Intra Metals B.V.	Pays-Bas	50,40 %	50,40 %
JACQUET Polska Sp z.o.o.	Pologne	90,00 %	90,00 %
Jacpol Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
JACQUET Portugal LDA	Portugal	51,00 %	51,00 %
JACQUET S.R.O.	Rép. Tchèque	80,00 %	80,00 %
JACQUET UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
JMS Metals Asia Pte. Ltd.	Singapour	100,00 %	100,00 %
Quarto Jesenice d.o.o.	Slovénie	100,00 %	100,00 %
JMS Adriatic d.o.o.	Slovénie	51,00 %	51,00 %
JACQUET Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
JACQUET Osiro AG	Suisse	50,98 %	51,00 %

	Pays	% Intérêt	% Contrôle
Abraservice Holding SAS	**France**	**100,00 %**	**100,00 %**
Abraservice Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Abraservice Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
Abraservice Iberica INT SL	Espagne	100,00 %	100,00 %
Abraservice Lyon SAS	France	100,00 %	100,00 %
Abraservice France SAS	France	100,00 %	100,00 %
Abraservice Italia SpA	Italie	62,95 %	62,95 %
Abraservice Nederland B.V.	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
Abraservice Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
Abraservice Portugal LDA	Portugal	51,00 %	51,00 %
Abraservice Czech S.R.O.	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
Abraservice UK Ltd.	Royaume-Uni	76,00 %	76,00 %
Abraservice Özel Celik Ltd Si	Turquie	99,99 %	99,99 %
STAPPERT Deutschland GmbH	**Allemagne**	**100,00 %**	**100,00 %**
STAPPERT Fleischmann GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Intramet SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
STAPPERT France SAS	France	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Magyarorszag Kft	Hongrie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Noxon B.V.	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Polska Sp z.o.o.	Pologne	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Ceska Republika Spol S.R.O.	Rép. Tchèque	100,00 %	100,00 %
STAPPERT UK Ltd.	Royaume-Uni	75,78 %	75,78 %
STAPPERT Slovensko AS	Slovaquie	100,00 %	100,00 %
STAPPERT Sverige AB	Suède	100,00 %	100,00 %
IMS group Holding SAS	**France**	**100,00 %**	**100,00 %**
Höselmann Stahl GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Finkenholl Stahl Service Center GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Günther + Schramm GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
Dr. Wilhelm Mertens GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Bayern GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Deutschland GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS TecPro GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Trade GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Rhein-Main GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
BetonStahl Bochum GmbH	Allemagne	100,00 %	100,00 %
IMS Austria GmbH	Autriche	100,00 %	100,00 %
IMS Belgium SA	Belgique	100,00 %	100,00 %
IMS Aceros INT SAU	Espagne	100,00 %	100,00 %
IMS France SAS	France	100,00 %	100,00 %
Calibracier SAS	France	100,00 %	100,00 %
IMS SpA	Italie	100,00 %	100,00 %
Finkenholl Benelux B.V.	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Nederland B.V.	Pays-Bas	100,00 %	100,00 %
IMS Portugal SA	Portugal	100,00 %	100,00 %
IMS Özel Celik Ltd Si	Turquie	99,99 %	99,99 %

1.2 Principales variations de périmètre

Au cours de l'exercice 2017, les activités de la société Schmolz+ Bickenbach Distributions GmbH ont été transférées dans les sociétés :

- IMS Deutschland GmbH ;
- IMS TecPro GmbH ;
- IMS Trade GmbH.

Par ailleurs,

- La société JACQUET Nordpol Sp z.o.o a été liquidée ;
- la société STAPPERT Nederland BV a été fusionnée avec la société Noxon Stainless BV (laquelle a été renommée STAPPERT Noxon BV).

1.3 Méthode de consolidation

Toutes les sociétés qui sont contrôlées de façon exclusive par détention directe ou indirecte des droits de vote sont consolidées par intégration globale. Toutes les transactions entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values, marges en stock, etc.).

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés intégrées ont été effectués. L'effet des opérations internes au Groupe sur l'état de la situation financière et sur les résultats consolidés a été éliminé.

1.4 Date de clôture

La date de clôture de toutes les filiales consolidées est le 31 décembre.

1.5 Conversion des comptes de sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères, dont la devise locale est la monnaie fonctionnelle, sont convertis en euro à la date de clôture selon les principes suivants :

- Les postes de l'état de la situation financière sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice ;
- Les postes de l'état consolidé du résultat global sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les écarts résultant de ces méthodes de conversion sont comptabilisés en capitaux propres.

Tableau des cours de change en euro utilisés en consolidation

Pays		Devises	Cours moyen 2017	Cours de clôture 2017
Émirats arabes unis	Dirham	AED	4,1499	4,4083
Canada	Dollar canadien	CAD	1,4644	1,5039
Suisse	Franc suisse	CHF	1,1116	1,1702
Chine	Yuan	CNY	7,6167	7,8023
République Tchèque	Couronne tchèque	CZK	26,3272	25,5350
Danemark	Couronne danoise	DKK	7,4387	7,4449
Royaume-Uni	Livre Sterling	GBP	0,8762	0,8872
Hongrie	Forint	HUF	309,2729	310,3300
Pologne	Zloty	PLN	4,2563	4,1770
Suède	Couronne suédoise	SEK	9,6369	9,8438
Singapour	Dollar de Singapour	SGD	1,5582	1,6024
Turquie	Nouvelle Livre turque	TRY	4,1214	4,5155
États-Unis	Dollar US	USD	1,1293	1,1993

2 Méthodes d'évaluation

2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est composé de la valeur hors taxes des biens et services vendus par les sociétés intégrées dans le cadre normal de leur activité après élimination des ventes intragroupes.

Conformément à la norme IAS 18 – Produits des activités ordinaires, le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date où la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée (le plus souvent, à la date du transfert de propriété des biens). Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, donc après déduction de remises et rabais commerciaux et des escomptes financiers accordés. Les incoterms (International Commercial Terms) n'ont pas d'impact significatif sur les modalités de reconnaissance du chiffre d'affaires.

2.2 Coût des ventes

Le coût des ventes correspond principalement aux achats consommés et à l'impact net de la dépréciation des stocks comptabilisés sur l'exercice.

Les remises et rabais ainsi que les escomptes financiers obtenus viennent en déduction des achats.

2.3 Charges de personnel

Les charges de personnel intègrent les coûts liés aux salaires et charges sociales et le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) en France.

2.4 Résultat financier

Le résultat financier se compose des éléments suivants :

- Des charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée constituée des emprunts, de la trésorerie et des autres passifs financiers (y compris les dettes sur contrats de location-financement) ;
- Des services bancaires ;
- Du résultat de change ;
- De l'évaluation des dérivés, lorsque la comptabilité de couverture n'est pas appliquée.

Les intérêts sont comptabilisés à hauteur des intérêts courus, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.5 Impôts sur les résultats

La charge d'impôt inclut les impôts courants sur les sociétés et les impôts différés.

La charge d'impôt exigible est égale aux impôts sur les bénéfices dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur dans chaque pays.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 12 – Impôts sur les résultats, les impôts différés sont évalués selon l'approche bilantielle et la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles résultant de l'écart entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les impôts différés résultant de ces dernières ne sont cependant reconnus qu'après analyse de leur recouvrabilité.

La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), assise sur la valeur ajoutée résultant des comptes sociaux à laquelle sont soumises les filiales françaises est classée sur la ligne « impôt sur les résultats » de l'état consolidé du résultat global.

2.6 Résultats par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe de la période par le nombre moyen pondéré d'actions composant le capital en circulation pendant la période, à l'exception des actions en auto-détention. Ce nombre moyen pondéré d'actions en circulation correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation au début de la période, ajusté du nombre d'actions ordinaires rachetées ou émises durant la période.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription, bons de souscription, etc.), retraité des actions en auto-détention.

2.7 Secteurs opérationnels

En application de la norme IFRS 8 – Secteurs opérationnels, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la direction pour l'évaluation de la performance de chaque secteur opérationnel.

Conformément à l'organisation opérationnelle du Groupe, l'évaluation de la performance est réalisée au niveau des filiales regroupées par division :

- JACQUET – Abraservice : distribution de tôles quarto inox et anti-abrasion ;
- STAPPERT : distribution de produits longs inox ;
- IMS group : distribution d'aciers pour la mécanique.

Les indicateurs sectoriels de référence examinés par les principaux décideurs sont : le chiffre d'affaires, la marge brute, le résultat opérationnel courant, le besoin en fonds de roulement opérationnel et son niveau par rapport à l'activité.

2.8 Écarts d'acquisition – Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2010 ont été traités conformément à la méthode de l'acquisition telle que décrite dans la norme IFRS 3. Depuis le 1er janvier 2010, le Groupe applique la norme IFRS 3 révisée.

Cette méthode implique l'évaluation des actifs et des passifs des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur. Seuls les passifs identifiables satisfaisant aux critères de reconnaissance d'un passif dans l'entité acquise sont comptabilisés lors du regroupement. La différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part acquise de la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. Lorsque l'écart d'acquisition est négatif (badwill), il est comptabilisé immédiatement en résultat. La détermination

des justes valeurs et des goodwill est finalisée dans un délai maximum d'un an à compter de la date d'acquisition. Les modifications intervenues après cette date sont constatées en résultat.

Conformément à la norme IAS 27, toute prise ou cession de participation ne modifiant pas le contrôle, réalisée après le regroupement d'entreprises, doit être comptabilisée directement en capitaux propres.

Les écarts d'acquisition provenant de l'acquisition de sociétés étrangères hors zone euro sont traités comme des actifs et passifs de l'activité étrangère et convertis en conséquence au cours de clôture selon la norme IAS 21.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 – Dépréciation d'actifs, la valeur des écarts d'acquisition est testée au minimum une fois par an à la clôture de chaque exercice et à chaque fois qu'apparaît un indice de perte de valeur. Ce test est réalisé au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté.

En cas de survenance de facteurs défavorables significatifs, le Groupe réexamine la valeur recouvrable des actifs et peut être amené à déprécier certains d'entre eux.

La valeur recouvrable de l'UGT est la valeur la plus élevée entre la juste valeur et la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité de l'UGT est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de 5 ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Lorsque la valeur recouvrable de l'UGT est inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel.

Le taux d'actualisation retenu est apprécié individuellement au niveau de chaque UGT et est déterminé à partir du coût moyen pondéré du capital déterminé pour le Groupe, auquel une prime de taille d'entreprise est appliquée pour les filiales les moins significatives.

La méthode des flux futurs de trésorerie actualisés (« discounted cash flows ») utilisée pour apprécier la valeur recouvrable des écarts d'acquisition présente, par nature, un caractère aléatoire. Elle induit en effet, par construction, une sensibilité des valeurs obtenues aux variations des hypothèses et paramètres retenus tels que :

- L'évolution de la conjoncture économique et des conditions de marché ;
- L'évolution des prix de vente et des marges brutes ;
- L'évolution des cours des matières premières et des devises ;
- Le choix du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini au terme de l'horizon de prévision.

Il en résulte, selon les hypothèses retenues pour établir les plans d'affaires et selon les paramètres de taux retenus, une incertitude susceptible d'affecter la valeur des écarts d'acquisition.

Les dépréciations des écarts d'acquisition sont affectées de manière définitive à la valeur brute de l'écart d'acquisition.

2.9 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des éléments amortissables tels que des logiciels.

La durée d'utilité des actifs incorporels est appréciée pour chaque actif comme étant finie ou indéterminée. Quand un actif incorporel a une durée d'utilité finie, il est amorti sur cette période.

Les durées et les modes d'amortissement des actifs incorporels à durée d'utilité finie sont revus au moins à la clôture de chaque exercice ou dès lors qu'un indice de perte de valeur existe.

2.10 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Conformément à la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles, les actifs sont décomposés si leurs composantes ont des durées d'utilité différentes ou si elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme différent nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Les immobilisations sont inscrites au bilan à leur coût historique, constitué :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- De tous les frais directement attribuables, engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- De toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat ;
- Majorés des écarts d'évaluation issus de l'affectation des écarts de première consolidation.

Dépréciation

Les méthodes et durées d'amortissement (correspondant à la durée d'utilité) appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Les bâtiments et leurs aménagements sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 30 ans ;
- Les équipements industriels sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité estimée comprise entre 5 et 15 ans ;
- Les autres catégories d'immobilisations corporelles telles que les véhicules et le matériel informatique sont amorties linéairement sur des durées d'utilité estimées généralement comprises entre 3 et 10 ans.

Le Groupe utilise ses actifs le plus longtemps possible et les cessions d'immobilisations restent très occasionnelles. Le Groupe exploite donc ses actifs sur leur durée d'utilité sans tenir compte de leur valeur résiduelle.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable, déterminée sur la base de la plus forte valeur entre la valeur de marché et les flux futurs de trésorerie actualisés.

2.11 Locations

Locations financières

Lorsqu'un contrat est qualifié de location financière au sens de la norme IAS 17, le bien est enregistré comme une immobilisation, pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, en contrepartie des « dettes financières ». Le montant de la dette est progressivement diminué de la fraction des amortissements financiers incluse dans les loyers.

Les biens faisant l'objet d'une location financière sont amortis sur la durée la plus courte entre la durée du contrat et la durée d'utilité du bien. Dans le cas où le transfert de propriété à la fin du contrat est raisonnablement assuré, c'est la durée d'utilité qui est retenue.

Locations simples

Les loyers au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire pendant toute la durée du contrat.

2.12 Instruments financiers

2.12.1 Actifs financiers

- Actifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les actifs financiers non courants tels que les prêts ou les dépôts et cautionnements et les actifs courants (créances clients, autres actifs hors charges constatées d'avance) ;
- Actifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le biais du résultat global » : cette rubrique comprend les actifs de trésorerie et équivalents ainsi que les instruments financiers dérivés ;
- Actifs financiers disponibles à la vente : les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à la date de clôture de l'exercice et sont des actifs financiers que la Société a l'intention de conserver pour une période non déterminée. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, les variations de juste valeur accumulées en capitaux propres sont transférées à l'état consolidé du résultat global.

2.12.2 Passifs financiers

- Passifs financiers constatés au coût amorti : cette rubrique comprend les dettes financières non courantes et courantes (banques et organismes de location-financement, autres financements et découverts bancaires) et les passifs courants et non courants (dettes fournisseurs, autres passifs hors produits constatés d'avance) ;
- Conformément aux dispositions de la norme IAS 39 – Instruments financiers, les emprunts et les découverts bancaires sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base du taux d'intérêt effectif. La part à moins d'un an est classée dans le poste « dettes financières court terme » et la part à plus d'un an est classée dans le poste « dettes financières long terme » ;
- Passifs financiers désignés en tant que « juste valeur par le biais du résultat global » : cette rubrique comprend les instruments financiers dérivés.

2.12.3 Instruments dérivés

Les instruments dérivés incluent essentiellement des produits de couverture de taux d'intérêt et des produits de couverture de taux de change.

Les instruments dérivés sont valorisés à la juste valeur à la date de clôture. Lorsque le Groupe peut démontrer l'efficacité des couvertures, les variations de juste valeur sont constatées dans les autres éléments du résultat global ; lorsque le Groupe n'applique pas la comptabilité de couverture, les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

2.13 Stocks et en-cours

Valeurs brutes

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré.

Valeur nette de réalisation

Le cas échéant, les stocks font l'objet d'une dépréciation pour les ramener à leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente. La dépréciation est ainsi calculée sur la base d'une valeur nette de réalisation estimée, actualisée en fonction de la date estimée de revente.

2.14 Créances clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Compte tenu des échéances courtes de paiement, leur juste valeur est assimilée à leur valeur nominale.

Les effets escomptés non échus ainsi que les créances titrisées ou cédées dans le cadre de la loi Dailly sont réintégrés dans les comptes clients. Les cessions de créances sans recours qui répondent aux prescriptions de la norme IAS 39 – Instruments financiers, sont déconsolidées.

Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque. Lorsque la créance est couverte par une police d'assurance-crédit, seule la partie non assurée fait l'objet d'une dépréciation.

Les créances irrécouvrables sont sorties du bilan et constatées en pertes.

2.15 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le poste est constitué des liquidités en banque, des fonds de caisse, des comptes et dépôts à terme et des titres de placement, généralement des SICAV monétaires ou des Certificats de Dépôt Négociables, convertibles instantanément et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les titres de placement sont évalués en juste valeur et les pertes et profits latents sont comptabilisés en résultat financier. Ces placements sont détenus dans l'optique d'être cédés à court terme.

2.16 Actifs / passifs destinés à être cédés

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, comme définis par la norme IFRS 5, sont présentés sur une ligne distincte de l'actif. Les dettes liées aux groupes d'actifs destinés à être cédés sont présentées sur une ligne distincte du passif. Dès lors qu'elles remplissent les conditions pour être classées en actifs destinés à être cédés, c'est-à-dire dès lors qu'elles sont disponibles pour une cession immédiate et que leur cession est probable, les immobilisations cessent d'être amorties.

À chaque clôture, la valeur comptable est comparée à la juste valeur, nette des frais de cession, et une dépréciation est comptabilisée s'il y a lieu.

Lorsqu'un groupe d'actifs cédé, destiné à être cédé ou arrêté est une composante de l'entité, ses charges et ses produits sont présentés sur une ligne séparée sur l'état consolidé du résultat global (résultat net des activités non poursuivies).

2.17 Capitaux propres, actions auto-détenues, plans d'attribution gratuite d'actions

Paiements fondés sur des actions

Conformément à la norme IFRS 2 – Paiement fondé sur des actions, les actions gratuites attribuées aux salariés du Groupe sont évaluées à la juste valeur de l'avantage accordé à la date d'octroi.

Les évolutions de valeur postérieures à la date d'attribution sont sans effet sur cette évaluation. La charge ainsi calculée est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie des capitaux propres, linéairement sur la période d'acquisition des droits.

Actions auto-détenues

Les actions auto-détenues par le Groupe sont comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les éventuels profits ou pertes liés à l'achat, la vente, l'émission ou l'annulation de ces actions sont comptabilisés directement en capitaux propres sans affecter le résultat.

2.18 Provisions courantes et non courantes

Conformément à la norme IAS 37, des provisions sont comptabilisées lorsque :

- Il existe une obligation, juridique ou implicite, résultant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Selon leur échéance, les provisions sont considérées comme « courantes » (échéance inférieure à un an) ou « non courantes » (échéance supérieure à un an).

Les actifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur réalisation est probable et que leur montant est significatif. Les passifs éventuels sont mentionnés en annexe lorsque leur montant est significatif.

2.19 Provisions pour engagements sociaux

Certains salariés du Groupe perçoivent, en complément des allocations de retraite conformes aux législations locales en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés, des indemnités de départ en retraite (ou des indemnités de départ de la Société) et des compléments de retraite. Il existe également des régimes de médailles du travail. Le Groupe offre ces avantages dans certains pays au travers de régimes à cotisations définies ou de régimes à prestations définies.

Dans le cas de régimes à cotisations définies, le Groupe n'a pas d'autre obligation que le paiement des primes, la charge correspondante étant comptabilisée directement en résultat de l'exercice.

Dans le cas de régimes à prestations définies, les engagements de retraite sont évalués conformément à la norme IAS 19, en utilisant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée et comptabilise la variation des écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global.

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

2.20 Impôts différés

Les impôts différés sont comptabilisés conformément à la méthode bilantielle du report variable, pour toutes les différences temporelles existantes à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable au bilan. Les impôts différés actifs ne sont enregistrés à l'actif que si des bénéfices imposables suffisants pour les résorber sont prévus, en s'appuyant sur un business plan élaboré sur la base des hypothèses les plus probables. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans, et tient compte des législations en vigueur à la date de la clôture. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue au moins une fois par an lors de la clôture annuelle.

Les actifs et passifs d'impôt sont évalués sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la clôture. En application de la méthode du report variable, l'effet des éventuelles variations de taux d'imposition sur les impôts différés constatés antérieurement est enregistré au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains.

2.21 Passifs d'impôt exigible

Toutes les dettes d'impôt sont enregistrées conformément à la norme IAS 12.

2.22 Créances et dettes libellées en monnaie étrangère

Les opérations libellées en devise sont comptabilisées à leur contre-valeur en euro à la date de la transaction. À la date de clôture de l'exercice, les actifs financiers et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros au cours de clôture. Les pertes et gains de change en découlant sont reconnus dans la rubrique « résultat de change » et présentés en autres produits et charges financières dans l'état consolidé du résultat global.

Les écarts de change relatifs à des éléments monétaires faisant partie de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère sont traités de la même manière que l'investissement dans le capital de la filiale, c'est-à-dire, comptabilisés en capitaux propres conformément à la norme IAS 21 – Effets des variations des cours des monnaies étrangères. Lors de la sortie de l'investissement net, ces écarts de change sont reclassés de capitaux propres en résultat.

3 Notes relatives à l'état consolidé du résultat global

3.1 Secteurs opérationnels

Le Groupe est organisé autour de 3 divisions :

› JACQUET – Abraservice › STAPPERT › IMS group.

Au 31 décembre 2017, les indicateurs clés par secteur opérationnel sont les suivants :

m€	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel courant[2]	BFR Opérationnel	BFR Opérationnel en % du CA
JACQUET – Abraservice	378,4	115,1	13,7	107,9	28,5 %
STAPPERT	456,6	103,7	25,6	79,5	17,4 %
IMS Group	900,6	217,5	36,3	191,8	21,3 %
Autres[1]	22,8	6,7	8,5	4,0	n.a
Éliminations inter-marques	(17,3)	–	–	–	n.a
Total	**1 741,1**	**443,0**	**84,2**	**383,3**	**22,0 %**

[1] Il s'agit des activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service SA).
[2] Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.
n.a : Non applicable.

Au 31 décembre 2016, les indicateurs clés par secteur opérationnel étaient les suivants :

m€	Chiffre d'affaires	Marge brute	Résultat opérationnel courant[2]	BFR Opérationnel	BFR Opérationnel en % du CA
JACQUET – Abraservice	323,5	99,6	2,0	88,0	27,2 %
STAPPERT	415,8	90,2	13,3	87,6	21,1 %
IMS Group	846,6	190,8	11,2	185,9	22,0 %
Autres[1]	18,5	5,3	7,0	9,7	n.a
Éliminations inter-marques	(16,1)	–	–	–	n.a
Total	**1 588,3**	**385,9**	**33,5**	**371,1**	**23,4 %**

[1] Il s'agit des activités hors Marques (dont Jacquet Metal Service SA).
[2] Ajusté des éléments non-récurrents. La définition et les modalités de calcul des indicateurs financiers non définis par les normes IFRS sont intégrées dans le rapport d'activité.
n.a : Non applicable.

Le chiffre d'affaires par zone géographique se présente de la façon suivante :

	2017		2016	
m€	Chiffre d'affaires	en %	Chiffre d'affaires	en %
Allemagne	671,7	39 %	631,2	40 %
France	164,9	9 %	145,2	9 %
Italie	137,7	8 %	115,7	7 %
Pays-Bas	118,4	7 %	108,5	7 %
Espagne	113,3	7 %	106,9	7 %
Amérique du Nord	68,9	4 %	63,2	4 %
Autres Europe	415,2	23 %	376,2	24 %
Hors Europe	50,9	3 %	41,5	2 %
Total	**1 741,1**	**100 %**	**1 588,3**	**100 %**

3.2 Coût des ventes

m€	2017	2016
Chiffre d'affaires	1 741,1	1 588,3
Coût des ventes	(1 298,1)	(1 202,3)
Dont achats consommés	(1 289,7)	(1 199,1)
Dont dépréciation des stocks	(8,4)	(3,2)
Marge Brute	443,0	385,9
Taux marge	*25,4 %*	*24,3 %*

La marge brute 2017 s'établit à 443 millions d'euros et représente 25,4 % du chiffre d'affaires contre 24,3 % en 2016.

3.3 Charges de personnel et effectifs

m€	2017	2016
Salaires	(140,6)	(135,9)
Charges sociales	(33,8)	(33,6)
Autres frais de personnel	(0,9)	(1,9)
Charges de personnel	(175,3)	(171,4)
Taux de charges sociales	*24,1 %*	*24,7 %*

Effectifs

Au 31 décembre 2017, l'effectif du Groupe est de 3 329 collaborateurs (en équivalent temps plein) contre 3 317 au 31 décembre 2016.

	2017	2016
Équivalents temps plein à la clôture	**3 329**	**3 317**
Effectif moyen	**3 372**	**3 382**
Dont France	545	536
Dont étranger	2 827	2 846

Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2017 se sont élevés à 927 milliers d'euros contre 1 077 milliers d'euros sur l'exercice 2016.

Les jetons de présence, seules rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service SA, se sont élevés à 92 milliers d'euros en 2017 contre 76 milliers d'euros en 2016.

3.4 Autres produits et charges non courants

En 2016, le Groupe avait enregistré un produit non récurrent de 6,4 millions d'euros lié à l'ajustement du prix d'acquisition de S+B Distribution.

3.5 Résultat financier

m€	2017	2016
Intérêts sur dettes financières long terme	(3,4)	(3,8)
Intérêts sur locations financières	(0,6)	(0,8)
Intérêts sur dettes financières court terme	(3,7)	(3,2)
Produits d'intérêts	1,1	1,1
Coût de l'endettement net	**(6,7)**	**(6,7)**
Autres produits financiers	0,1	0,2
Autres charges financières	(4,8)	(3,3)
Autres produits et charges financières	**(4,7)**	**(3,1)**
Résultat financier	**(11,4)**	**(9,7)**

Le résultat financier 2017 s'élève à -11,4 millions d'euros:

- Le coût de l'endettement net 2017 est de 6,7 millions d'euros, stable par rapport à 2016. Le coût moyen de l'endettement brut s'élève à 2,6 % en 2017 contre 2,3 % en 2016.
- Les autres éléments financiers (essentiellement des frais de services bancaires et le résultat de change) s'élèvent à 4,7 millions d'euros (charge) contre 3,1 millions d'euros (charge) en 2016.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change est exposée dans les notes **4.16.3.2** et **4.16.3.3**.

3.6 Impôts sur les résultats

m€	2017	2016
Impôts exigibles	(16,4)	(11,0)
Impôts différés	(4,1)	(2,3)
Total impôts	**(20,5)**	**(13,3)**

Le rapprochement entre l'impôt théorique, calculé en appliquant le taux d'impôt en vigueur en France (33,33 % en 2017) au résultat avant impôt, et la charge d'impôt réelle se présente ainsi :

m€	Base 2017	Impôt correspondant	Taux
Résultat consolidé avant impôts	**69.5**		
Calcul au taux théorique en France		**(23,1)**	**33,33 %**
Impact des différences permanentes[1]		0,1	-0,1 %
Impact de la non activation des reports fiscaux		(4,4)	6,4 %
Impact de l'utilisation de reports fiscaux antérieurs non activés		1,8	-2,6 %
Activation de reports fiscaux déficitaires antérieurs			0,0 %
Autres		1,8	-2,6 %
Total impacts corrections de la base imposable		**(0,7)**	**1,1 %**
Différentiels de taux entre la France et les autres pays[2]		3,9	-5,5 %
Autres[3]		(0,5)	0,7 %
Charge d'impôt réelle		**(20,5)**	**29,6 %**

[1] Les différences permanentes proviennent des charges non déductibles fiscalement.
[2] Cette ligne intègre également un ajustement des taux d'impôt en France (25 % à horizon 2022).
[3] La ligne « Autres » correspond essentiellement à l'impact du reclassement de la CVAE en impôt sur le résultat (cf. **§ 2.5**) et à la taxe sur les dividendes versés par JMS SA.

Concernant les reports fiscaux déficitaires, l'analyse des positions bilantielles arrêtées au 31 décembre 2017 est présentée au **§ 4.13.**

3.7 Résultats par action

	2017	2016
Résultat net part du groupe (k€)	**46 235**	**16 025**
Nombre total d'actions	**24 028 438**	**24 028 438**
Actions auto-détenues	319 280	319 886
Nombre total d'actions hors actions en auto-détention	23 709 158	23 708 552
Résultat net par action non dilué (€)	**1,95**	**0,68**
Attribution gratuite d'actions[1]	–	–
Nombre total d'actions après effet dilutif, hors actions en auto-détention	23 709 158	23 708 552
Résultat net par action dilué (€)	**1,95**	**0,68**

[1] Nombre moyen d'actions sur l'exercice.

4 Notes relatives à l'état de la situation financière

4.1 Écarts d'acquisition – Regroupements d'entreprises

m€	31.12.16	Augmentation	Diminution	Écart de conversion	31.12.17
UGT JACQUET/Abraservice/Quarto	12,2	–	–	(0,1)	12,0
UGT STAPPERT	40,4	–	–	–	40,4
UGT IMS group	15,9	–	–	–	15,9
Écarts d'acquisition en valeur nette	**68,5**	**–**	**–**	**(0,1)**	**68,3**

La variation du poste « écarts d'acquisition » sur l'exercice 2017 provient seulement des écarts de conversion.

Au 31 décembre 2017, le Groupe a procédé à une analyse des performances réalisées par les différentes Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur. Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur d'utilité des actifs selon la méthode des flux de trésorerie futurs sont présentées ci-dessous pour information :

- Horizon des prévisions : 5 ans ;
- Taux de croissance à l'infini de 1,8 % utilisé pour projeter les flux de trésorerie au-delà de la période couverte par les prévisions. Ce dernier est basé sur des taux de croissance à l'infini compris entre 0,9 % (pour les sociétés évoluant sur des marchés considérés comme matures et/ou sur lesquels le Groupe est historiquement présent) et 6,1 % (pour les sociétés dont les marchés sont en développement et/ou sur lesquels le Groupe affiche des ambitions de croissance supérieures à la croissance attendue du marché) ;
- Taux d'actualisation compris entre 7,7 % et 8,1 % selon les divisions, appliqué aux projections de flux de trésorerie.

Des tests de sensibilité ont été réalisés en faisant varier :

- Les taux de croissance à l'infini de ±0,5 point et le taux d'actualisation de ±1 point ;
- Les pourcentages de marge brute exprimée en euros de ±1 %.

Ces analyses n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

4.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.16	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	31.12.17
Logiciels	22,2	0,5	(0,7)	0,0	(0,0)	22,0
En cours [1]	3,6	—	—	—	—	3,6
Autres	1,1	0,0	—	—	(0,0)	1,1
Valeur brute	**26,8**	**0,5**	**(0,7)**	**0,0**	**(0,0)**	**26,6**
Logiciels	(20,4)	(0,9)	0,7	(0,0)	0,0	(20,6)
En cours [1]	(0,5)	(0,3)	—	—	—	(0,8)
Autres	(1,1)	0,0	0,0	(0,0)	0,0	(1,0)
Amortissements	**(22,0)**	**(1,1)**	**0,7**	**0,0**	**0,0**	**(22,4)**
Logiciels	1,7	(0,3)	0,0	(0,0)	(0,0)	1,4
En cours [1]	3,1	(0,3)	—	—	—	2,8
Autres	0,0	0,0	0,0	(0,0)	(0,0)	0,0
Valeur nette	**4,8**	**(0,6)**	**0,0**	**0,0**	**(0,0)**	**4,2**

[1] Coûts de développement du nouvel ERP groupe (JAC3).

4.3 Immobilisations corporelles

m€	31.12.16	Augmentation	Diminution	Reclassement	Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	31.12.17
Terrains	21,3	3,2	—	(0,0)	(0,0)	—	24,4
Terrains en location financière	3,7	—	—	—	—	—	3,7
Constructions	130,3	7,4	(0,4)	(1,1)	(0,2)	—	136,0
Constructions en location financière	10,4	—	—	—	—	—	10,4
Matériel, outillage, installations techniques	180,9	7,2	(2,7)	1,4	(1,6)	(0,0)	185,1
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	22,1	4,2	—	(0,3)	(0,0)	—	26,0
Matériel de transport	12,4	1,1	(1,5)	0,0	(0,1)	(0,0)	11,9
Matériel de transport en location financière	0,5	0,4	(0,0)	—	0,0	—	0,9
Matériel informatique	7,9	0,4	(1,1)	0,0	(0,0)	(0,0)	7,2
Matériel informatique en location financière	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	30,3	2,3	(1,1)	(0,1)	(0,0)	0,0	31,4
Autres immobilisations corporelles en location financière	0,2	—	—	—	0,0	—	0,2
Immobilisations corporelles en cours	1,2	3,8	—	(0,4)	(0,0)	—	4,7
Avances et acomptes	0,8	1,4	—	(0,8)	0,0	—	1,4
Total valeur brute	**422,0**	**31,3**	**(6,7)**	**(1,2)**	**(2,0)**	**(0,0)**	**443,4**
Constructions	(73,1)	(4,9)	0,3	0,8	0,1	—	(76,7)
Constructions en location financière	(4,7)	(0,4)	—	—	—	—	(5,1)
Matériel, outillage, installations techniques	(143,0)	(9,5)	2,3	(0,2)	1,1	0,0	(149,2)
Matériel, outillage, installations techniques en location financière	(12,5)	(2,2)	—	0,4	(0,0)	—	(14,4)
Matériel de transport	(9,0)	(1,2)	1,2	(0,0)	0,1	0,0	(9,0)
Matériel de transport en location financière	(0,2)	(0,1)	0,0	0,0	(0,0)	-	(0,3)
Matériel informatique	(6,9)	(0,5)	1,1	0,0	0,0	0,0	(6,3)
Matériel informatique en location financière	—	—	—	—	—	—	—
Autres immobilisations corporelles	(24,8)	(1,5)	1,0	(0,0)	0,0	0,0	(25,3)
Autres immobilisations corporelles en location financière	(0,1)	—	—	—	(0,0)	—	(0,2)
Total amortissements	**(274,4)**	**(20,3)**	**5,9**	**0,9**	**1,3**	**0,0**	**(286,4)**
Terrains	(2,2)	(0,0)	—	—	(0,1)	—	(2,3)
Constructions	(0,6)	—	—	—	—	—	(0,6)
Matériel, outillage, installations techniques	(2,1)	(0,0)	—	0,0	—	—	(2,1)
Autres immobilisations corporelles	—	—	—	(0,1)	—	—	(0,1)
Total provisions	**(4,9)**	**(0,0)**	**—**	**(0,1)**	**(0,1)**	**—**	**(5,0)**
Valeur Nette comptable	**142,8**	**11,0**	**(0,8)**	**(0,3)**	**(0,7)**	**0,0**	**151,9**

En 2017, les investissements corporels se sont élevés à 31,3 millions. Les investissements correspondent, pour l'essentiel, à de nouvelles capacités de parachèvement ainsi qu'à l'acquisition de dépôts en Italie.

4.4 Autres actifs financiers

Ce poste correspond principalement à des dépôts et cautionnements et à des créances dont l'échéance est supérieure à un an.

4.5 Stocks et en-cours

m€	31.12.17	31.12.16
Valeur brute	493,8	443,9
Dépréciations	(75,8)	(67,7)
Valeur nette	**418,0**	**376,2**

Les stocks sont essentiellement composés des stocks de marchandises (tôles entières ou entamées, barres, tubes, etc.).

Au 31 décembre 2017, les stocks ont été ajustés à leur valeur nette estimée de réalisation avec une provision représentant 15,4 % de la valeur brute, ratio stable par rapport à 2016 (15,2 %).

4.6 Créances clients

m€	31.12.17	31.12.16
Clients	166,5	150,1
Effets à l'encaissement	20,7	17,4
Effets à recevoir	0,1	1,3
Effets escomptés non échus	–	–
Clients douteux	10,2	11,7
Produits à recevoir/avoirs à établir	0,2	0,1
Valeur brute	**197,7**	**180,6**
Dépréciation des créances	(8,4)	(9,3)
Dépréciations	**(8,4)**	**(9,3)**
Valeur nette comptable	**189,3**	**171,3**

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

La valeur nette des créances ne comprend pas les créances cédées sans recours qui s'élèvent à 43,7 millions d'euros en 2017, contre 31,8 millions d'euros en 2016.

L'analyse de la gestion des risques de crédit et de contrepartie est exposée dans la note **4.16.3.1.**

La variation des dépréciations de créances clients s'analyse comme suit :

m€	2017	2016
Au 1er Janvier	(9,3)	(16,6)
Mouvement de périmètre	–	–
Dotations nettes	0,8	7,3
Autres	0,0	0,1
Au 31 décembre	(8,4)	(9,3)

4.7 Actifs d'impôts exigibles

Au 31 décembre 2017 les actifs d'impôts exigibles s'élèvent à 2,9 millions d'euros. Le solde de ce poste correspond à des montants individuellement non significatifs.

4.8 Autres actifs

m€	31.12.17	31.12.16
Avances et acomptes versés sur commandes	8,6	6,7
Créances fiscales	5,1	6,1
Autres actifs	6,3	5,5
Charges constatées d'avance	3,9	3,8
Valeur brute	**23,9**	**22,1**

Les « créances fiscales » correspondent à des créances autres que l'impôt sur les sociétés (TVA notamment). L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an.

4.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

m€	31.12.17	31.12.16
Trésorerie	70,5	58,8
Équivalents de trésorerie	31,6	14,1
Valeur brute	**102,1**	**73,0**

Les « équivalents de trésorerie» correspondent essentiellement à des dépôts à terme. L'analyse de la gestion des risques de taux à l'actif du bilan est exposée dans la note **4.16.3.2**.

4.10 Capitaux propres

Le tableau de variation des capitaux propres est présenté dans la partie « Variation des capitaux propres consolidés ».

4.10.1 Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros. Le nombre d'actions autorisées et en circulation a évolué comme suit sur les deux derniers exercices :

	31.12.17	31.12.16
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	**24 028 438**	**24 028 438**
Dont nombre d'actions bénéficiant d'un droit de vote double	9 798 491	7 485 098
Dont nombre d'actions en auto-détention	319 280	319 886

4.10.2 Autres variations constatées dans les capitaux propres

Les « autres variations » impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2017 sont peu significatives et elles correspondent à la variation des actions auto-détenues comptabilisées en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. En 2017, hors contrat de liquidité, la Société n'a pas cédé de titres auto-détenus.

Les « variations de périmètre » impactant les réserves consolidées au 31 décembre 2017 s'élèvent à -0,2 million d'euros et correspondent principalement à des rachats d'intérêts minoritaires.

4.10.3 Écarts de conversion constatés dans les capitaux propres

La variation des écarts de conversion constatés dans les capitaux propres s'élève à -1,1 million d'euros au 31 décembre 2017. L'impact net sur les capitaux propres des écarts de conversion sur avances de trésorerie à long terme consenties aux filiales conformément à la norme IAS 21 est de -2,1 millions d'euros. Ces écarts correspondent essentiellement à des avances consenties aux filiales américaines.

4.10.4 Programme de rachat d'actions et attribution gratuite d'actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2017 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter ou transférer par la Société ses propres actions. En 2017, il n'y a pas eu de rachat d'actions (hors contrat de liquidité).

Les informations relatives aux actions gratuites attribuées durant l'exercice figurent dans le rapport spécial établi en application de l'article L225-197-4 du Code de commerce.
Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 319 280 actions.

4.10.5 Participations ne donnant pas le contrôle

Le Groupe développe l'exploitation de ses marques à travers un business model atypique dans la distribution des métaux. Des joint-ventures (JV) sont constituées avec un partenaire local qui, le plus souvent, est le manager de la JV. Ce dernier investit, reçoit une participation au capital allant de 10 à 49 % et s'engage, en cas de pertes, à recapitaliser la JV, au minimum à hauteur du montant initialement investi. La JV bénéficie du droit exclusif d'exploitation de la marque et à ce titre peut commercialiser la gamme complète des produits de la marque sur un territoire déterminé.

Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 25 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au **§ 1.1** « Périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés.

Des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la Société Jacquet Metal Service.

Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

Le cas échéant, certains de ces pactes comprennent des options d'achat et de vente des participations minoritaires au bénéfice des deux parties. Généralement, les participations minoritaires sont valorisées sur une base proche des capitaux propres de la filiale.

4.11 Provisions courantes et non courantes

m€	31.12.16	Dotation	Reprises non utilisées	Reprises utilisées[1]	31.12.17
Part non courante	6,1	1,2	(0,1)	(1,1)	6,2
Part courante	38,1	6,9	(0,3)	(9,1)	35,8
Total	**44,2**	**8,1**	**(0,3)**	**(10,1)**	**42,0**

[1] dont 6,9 millions d'euros de reprises de provisions utilisées, classées en charges de personnel dans l'état consolidé du résultat global

La nature des provisions correspond à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs.

4.12 Provisions pour engagements sociaux

Les engagements de retraite sont principalement localisés en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses retenues		France	Allemagne	Italie	Pays-Bas
Taux d'actualisation					
2017	Régime retraite chapeau	1,50 %			
	Autres régimes	1,50 %	1,50 %	1,50 %	1,50 %
2016	Régime retraite chapeau	1,25 %			
	Autres régimes	1,25 %	1,25 %	1,25 %	2,00 %
Taux inflation					
2017		2,00 %	n.a.	2,00 %	1,80 %
2016		2,00 %	n.a.	2,00 %	1,80 %
Taux moyen d'augmentation de salaire					
2017	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP[1], les régimes et l'âge		n.a.	n.a.	2,30 %
2016	De 0,39 % à 4,69 % selon les CSP[1], les régimes et l'âge		n.a.	n.a.	2,30 %
Duration en année					
2017	Régime retraite chapeau	15			
	Autres régimes	12 ans pour les IFC, 8 pour les médailles du travail		6	31
2016	Régime retraite chapeau	15			
	Autres régimes	12 ans pour les IFC, 10 pour les médailles du travail		12	29

CSP : catégories socioprofessionnelles.

Comme sur les exercices précédents, le taux d'actualisation retenu a été évalué sur la base des obligations de première catégorie des entreprises privées notées AA (référence iBoxx € Corporate AA 10+).

La provision est évaluée par des actuaires externes au Groupe.

							31.12.17	31.12.16
m€		**France**	**Allemagne**	**Italie**	**Pays-Bas**	**Autres pays**	**Total**	**Total**
Réconciliation de la situation financière retraitée à l'ouverture								
1	Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(25,5)	(42,8)	(1,3)	(16,7)	(2,3)	**(88,6)**	**(82,3)**
2	Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	0,4	6,0	—	13,7	0,4	**20,4**	**21,6**
3	**Situation financière à l'ouverture (1)+(2)**	**(25,1)**	**(36,8)**	**(1,3)**	**(3,1)**	**(1,9)**	**(68,1)**	**(60,7)**
Charge de l'exercice								
1	Coût des services	0,4	0,3	0,1	0,8	0,1	**1,8**	**(1,7)**
2	Coût des intérêts	0,3	0,5	—	0,3	—	**1,2**	**1,7**
3	Rendement attendu des fonds d'assurance	—	(0,1)	—	(0,3)	—	**(0,4)**	**3,2**
4	Frais administratif	—	—	—	0,1	—	**0,1**	**0,1**
5	Amortissement des (gains)/pertes actuariels	(0,1)	0,1	—	—	—	**0,1**	**—**
6	**Charge de l'exercice = somme de (1) à (5)**	**0,7**	**0,9**	**0,1**	**0,9**	**0,1**	**2,7**	**3,3**
Évolution de la dette actuarielle (DBO)								
1	Dette actuarielle (DBO) à l'ouverture	(25,5)	(42,8)	(1,3)	(16,7)	(2,3)	**(88,6)**	**(82,3)**
2	Coût des services	(0,4)	(0,3)	(0,1)	(0,8)	(0,1)	**(1,8)**	**1,7**
3	Coût des intérêts	(0,3)	(0,5)	—	(0,3)	—	**(1,2)**	**(1,7)**
4	Contributions employés	—	(0,1)	—	(0,2)	—	**(0,3)**	**(0,3)**
5	Prestations payées par l'employeur	1,1	2,7	0,1	0,1	—	**4,0**	**4,0**
6	Gains/(pertes) générés au cours de l'exercice	0,4	1,3	—	0,3	0,1	**2,0**	**(1—)**
7	Autres	—	—	—	—	0,2	**0,2**	**—**
8	**Dette actuarielle (DBO) à la clôture = somme de (1) à (7)**	**(24,7)**	**(39,7)**	**(1,3)**	**(17,7)**	**(2,1)**	**(85,6)**	**(88,6)**
Projection des actifs du fonds d'assurance								
1	Juste valeur des actifs du fonds d'assurance à l'ouverture	0,4	6,0	—	13,7	0,4	**20,4**	**21,6**
2	Rendement attendu des actifs	—	0,1	—	0,3	—	**0,4**	**(3,2)**
3	Contributions employeurs	—	0,4	—	0,5	—	**0,9**	**1,0**
4	Contributions employés	—	0,1	—	0,2	—	**0,3**	**0,3**
5	Prestations payées par le fonds	—	(0,8)	—	(0,1)	(0,2)	**(1,2)**	**(1,0)**
6	Frais de gestion	—	—	—	(0,1)	—	**(0,1)**	**(0,1)**
7	Gains/(Pertes) générés au cours de l'exercice	—	—	—	0,2	—	**0,2**	**1,9**
8	Autres	—	—	—	—	—	**—**	**(0,1)**
9	**Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture = somme de (1) à (8)**	**0,3**	**5,8**	**—**	**14,7**	**0,2**	**21,1**	**20,4**
Réconciliation de la situation financière à la clôture								
1	Dette actuarielle (DBO) à la clôture	(24,7)	(39,7)	(1,3)	(17,7)	(2,1)	**(85,6)**	**(88,6)**
2	Juste valeur des actifs du fond d'assurance à la clôture	0,3	5,8	—	14,7	0,2	**21,1**	**20,4**
3	**Situation financière (1)+(2)**	**(24,4)**	**(33,9)**	**(1,3)**	**(3,0)**	**(1,9)**	**(64,5)**	**(68,1)**
(Provision) / Montant payé d'avance à la clôture								
1	(Provision)/Montant payé d'avance à l'ouverture	(25,1)	(36,8)	(1,3)	(3,1)	(1,9)	**(68,1)**	**(60,7)**
2	Charge de l'exercice	(0,7)	(0,9)	(0,1)	(0,9)	(0,1)	**(2,7)**	**(3,3)**
3	Prestations/contributions employeur	1,0	2,3	0,1	0,5	(0,1)	**3,8**	**4,0**
4	Écarts actuariels comptabilisés en autres éléments du résultat global	0,3	1,5	—	0,5	0,1	**2,3**	**(8,0)**
5	Réduction/Liquidation de régime	—	—	—	—	—	**—**	**—**
6	Autres	—	0,1	—	—	0,2	**0,3**	**(0,1)**
7	**(Provision)/Montant payé d'avance à la clôture = somme de (1) à (6)**	**(24,4)**	**(33,9)**	**(1,3)**	**(3,0)**	**(1,9)**	**(64,5)**	**(68,1)**
Rationnalisation des écarts actuariels générés au cours de l'exercice								
1	Écarts liés au changement d'hypothèses démographiques	—	—	—	—	—	**—**	**(0,1)**
2	Écarts liés au changement d'hypothèses financières	0,8	1,4	—	(0,1)	—	**2,1**	**(9,4)**
3	Écart d'expérience	(0,5)	0,1	—	0,3	—	**(0,1)**	**(0,5)**
4	Écarts actuariels générés par les actifs de couverture	—	—	—	0,2	—	**0,2**	**1,9**
5	**Total des (Gains)/Pertes d'expérience sur l'exercice - Clôture = somme de (1) à (4)**	**0,3**	**1,5**	**—**	**0,5**	**—**	**2,3**	**(8,0)**

Les actifs détenus en couverture des engagements sociaux s'élèvent à 21,1 millions d'euros et sont localisés essentiellement aux Pays-Bas et en Allemagne. Ils sont investis dans les fonds généraux de l'assureur à qui la Société n'a pas imposé de stratégie d'investissement (allocation actions, immobilier, etc.).

Au 31 décembre 2017, la France n'a pas d'obligation, légale ou contractuelle, de versement ou d'abondement à un fonds d'assurance.

Les écarts actuariels sont essentiellement liés à des changements d'hypothèses et viennent diminuer la provision à hauteur de 2,3 millions d'euros.

Ils ont été comptabilisés en autres éléments du résultat global pour un effet net après impôt de +1,6 millions d'euros.

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'actualisation, réalisée avec un pas de ± 0,50 % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Allemagne	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.17 calculée au taux de 1,5 %	**(24,7)**	**(35,5)**	**(0,8)**	**(17,7)**	**(78,7)**	**(85,6)**
Dette actuarielle calculée avec un taux de 1,5 + 0,50 points	(23,1)	(33,1)	(0,8)	(15,3)	(72,3)	–
Dette actuarielle calculée avec un taux 1,5 - 0,50 points	(26,5)	(38,1)	(0,8)	(20,1)	(85,5)	–

Les résultats de l'analyse de sensibilité de l'évaluation de la dette actuarielle au taux d'inflation, réalisée avec un pas de ± 0,5 % sur la majorité des sociétés concernées, sont les suivants :

m€	France	Italie	Pays-Bas	Total testé	Total Groupe
Dette actuarielle au 31.12.17 calculée au taux d'inflation de 1,8 % ou 2 %	**(24,7)**	**(0,8)**	**(17,7)**	**(43,2)**	**(85,6)**
Dette actuarielle au 31.12.17 calculée au taux d'inflation de 1,8 % ou 2 % + 0,5 point	(26,8)	(0,8)	(18,0)	(45,6)	–
Dette actuarielle au 31.12.17 calculée au taux d'inflation de 1,8 % ou 2 % - 0,5 point	(23,1)	(0,8)	(17,2)	(41,1)	–

Les différents régimes français, italiens et néerlandais sont peu sensibles au taux de revalorisation des salaires. Le taux de revalorisation des salaires et le taux d'inflation n'ont aucun impact sur la valorisation de l'engagement en Allemagne.

L'échéancier prévisionnel des prestations pour les 3 prochaines années prévoit une charge de 3,1 millions d'euros pour la France, de 0,2 million d'euros pour les Pays-Bas, de 1,4 million pour STAPPERT Deutschland.

4.13 Impôts différés

L'origine des impôts différés est la suivante :

m€	31.12.17	31.12.16
Différences temporaires	18,6	21,6
Reports fiscaux déficitaires	10,2	14,9
Autres retraitements IFRS[1]	23,3	20,1
Impôts différés actifs	**52,1**	**56,6**
Différences temporaires	0,7	0,1
Autres retraitements IFRS[1]	(6,4)	(6,7)
Impôts différés passifs	**(5,7)**	**(6,6)**

[1] Il s'agit essentiellement de retraitements liés aux règles d'harmonisation comptable entre les filiales.

La variation des impôts sur reports fiscaux déficitaires activés s'analyse comme suit :

m€	31.12.17	31.12.16
Au 1er janvier	**14,9**	**12,7**
Activations	–	0,2
Utilisations	(4,5)	(1,2)
Activations de reports fiscaux antérieurs	0,1	4,0
Écarts de conversion	–	–
Impact changement de taux	(0,3)	(0,7)
Au 31 décembre	**10,2**	**14,9**

4.14 Dettes financières

m€	31.12.17	< 1 an	1 > 5 ans	> 5 ans	31.12.16
Dettes de location financière > 1 an	15,7	—	10,0	5,7	16,1
Dettes financières long terme > 1 an	157,7	—	150,1	7,7	128,3
Dettes financières long terme	**173,4**	**—**	**160,1**	**13,4**	**144,4**
Dettes de location financière < 1 an	4,4	4,4	—	—	3,2
Part < 1 an des dettes financières long terme	35,3	35,3	—	—	33,7
Concours bancaires courants, factoring, escompte	75,6	75,6	—	—	99,0
Intérêts courus	0,8	0,8	—	—	1,0
Dettes financières court terme	**116,2**	**116,2**	**—**	**—**	**136,9**
Passifs destinés à être cédés	—	—	—	—	—
Total des dettes financières	**289,6**	**116,2**	**160,1**	**13,4**	**281,2**

Les dettes financières long terme comportent le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen) d'un montant de 88 millions d'euros mis en place le 30 octobre 2015 et à échéance 30 octobre 2020.

L'analyse des risques de taux et de liquidité est exposée dans la note **4.16.3.2**.

Échéancier des dettes court terme

m€	31.12.17
Inférieur à 1 mois	58,3
Entre 1 et 3 mois	23,4
Entre 3 et 12 mois	34,4
Total	**116,2**

Variation des dettes financières

m€	
Au 31 décembre 2016	**281,2**
Nouveaux emprunts (y compris locations financières)	50,0
Remboursements d'emprunts et locations financières	(16,7)
Variation des concours bancaires courants, escompte et facilités de crédit	(23,6)
Écarts de conversion et autres	(1,3)
Au 31 décembre 2017	**289,6**

Les nouveaux emprunts s'élèvent à 50 millions d'euros, correspondant à des nouveaux financements pour 45,4 millions d'euros, mis en place principalement chez Jacquet Metal Service SA et aux États-Unis, ainsi qu'à de nouvelles locations financières pour 4,5 millions d'euros.

Décomposition de l'endettement financier net par nature de taux et par devise

m€	31.12.17	31.12.16
Dettes financières à taux fixe	57,5	49,6
Dettes financières à taux variable	232,1	231,6
Dettes financières	**289,6**	**281,2**
Dont EUR	245,5	265,1
Dont CAD	4,7	3,2
Dont CZK	3,7	2,6
Dont CHF	1,5	1,8
Dont TRY	0,0	–
Dont CNY	0,9	1,2
Dont GBP	6,1	1,7
Dont SEK	2,0	1,3
Dont HUF	0,6	–
Dont USD	21,6	2,1
Dont PLN	2,9	2,3
Passifs destinés à être cédés	**–**	**–**
Prêts long terme[1]	**4,3**	**3,0**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**102,1**	**73,0**
Endettement financier net	**183,1**	**205,3**

[1] Inclus dans le poste autres actifs financiers.

4.15 Dettes fournisseurs et autres passifs

m€	31.12.17	31.12.16
Dettes fournisseurs	**224,0**	**176,4**
Passifs d'impôt exigible	**13,0**	**4,4**
Dettes fiscales	15,6	15,3
Dettes sociales	25,0	22,6
Avances et acomptes sur commandes	0,7	1,8
Dettes sur immobilisations	0,7	0,3
Créditeurs divers	9,5	5,9
Produits constatés d'avance	0,5	0,2
Autres passifs courants	**52,1**	**46,1**
Autres passifs non courants	**4,5**	**4,4**

L'ensemble des dettes fournisseurs et autres passifs est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé par les fournisseurs est compris entre 30 et 90 jours selon les pays.

4.16 Instruments financiers

4.16.1 Actifs financiers

31.12.17				Ventilation par catégorie d'instruments				
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	14,9	–	14,9	–	–	–	–	14,9
Créances clients	189,3	189,3	–	–	–	–	–	189,3
Autres actifs	23,9	23,9	–	–	–	–	–	23,9
Instruments dérivés	–	–	–	–	–	–	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102,1	102,1	–	102,1	–	–	–	–
Total des actifs financiers	**330,2**	**315,3**	**14,9**	**102,1**	**–**	**–**	**–**	**228,1**

31.12.16				Ventilation par catégorie d'instruments				
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Titres disponibles à la vente	Prêts et créances au coût amorti
Actifs financiers non courants	9,9	–	9,9	–	–	–	–	9,9
Créances clients	171,3	171,3	–	–	–	–	–	171,3
Autres actifs	22,1	22,1	–	–	–	–	–	22,1
Instruments dérivés	0,4	0,4	–	–	0,1	0,3	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,0	73,0	–	73,0	–	–	–	–
Total des actifs financiers	**276,7**	**266,8**	**9,9**	**73,0**	**0,1**	**0,3**	–	**203,3**

4.16.1.1 Prêts et créances au coût amorti

	2017			2016		
m€	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Actifs financiers non courants	16,4	1,4	14,9	11,4	1,5	9,9
Créances clients	197,7	8,4	189,3	180,6	9,3	171,3
Autres actifs	23,9	–	23,9	22,1	–	22,1
Instruments dérivés	**238,0**	**9,8**	**228,1**	**214,1**	**10,9**	**203,3**

4.16.1.2 Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ou par éléments du résultat global

	2017		2016	
m€	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments financiers dérivés	–	–	0,4	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102,1	–	73,0	–
Total	**102,1**	**–**	**73,4**	**–**

Les instruments financiers dérivés actifs au 31 décembre 2017 sont présentés au **§ 4.16.4.** Le Groupe applique la comptabilité de couverture lorsque l'efficacité est démontrée. Lorsque ce n'est pas le cas, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

4.16.1.3 Juste valeur des actifs financiers

31.12.17

m€	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	—	—	14,9	14,9	14,9
Créances clients	—	189,3	—	189,3	189,3
Autres actifs	—	23,9	—	23,9	23,9
Instruments dérivés	—	—	—	—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie	102,1	—	—	102,1	102,1
Total des actifs financiers	**102,1**	**213,2**	**14,9**	**330,3**	**330,3**

31.12.16

m€	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Actifs financiers non courants	—	—	9,9	9,9	9,9
Créances clients	—	171,3	—	171,3	171,3
Autres actifs	—	22,1	—	22,1	22,1
Instruments dérivés	—	0,4	—	0,4	0,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	73,0	—	—	73,0	73,0
Total des actifs financiers	**73,0**	**193,8**	**9,9**	**276,6**	**276,6**

4.16.1.4 État des variations des dépréciations sur actifs financiers

m€	31.12.16	Pertes de valeur	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.17
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,5	—	—	(0,1)	(0,1)	1,4
Dépréciation des créances clients	9,3	—	—	—	(0,8)	8,4
Total	**10,8**	**—**	—	**(0,1)**	**(0,9)**	**9,8**

m€	31.12.15	Pertes de valeur	Écarts de conversion	Reclassements	Dotations nettes	31.12.16
Dépréciation des actifs financiers non courants	1,8	—	—	—	(0,2)	1,5
Dépréciation des créances clients	16,6	—	—	—	(7,3)	9,3
Total	**18,4**	**—**	—	—	**(7,5)**	**10,8**

4.16.2 Passifs financiers

31.12.17				Ventilation par catégorie d'instruments			
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,5	–	4,5	–	–	–	4,5
Dettes financières	289,6	116,2	173,4	–	–	–	289,6
Dettes fournisseurs	224,0	224,0	–	–	–	–	224,0
Instruments dérivés	0,6	0,6	–	–	0,3	0,3	–
Autres passifs	52,1	52,1	–	–	–	–	52,1
Total des passifs financiers	**570,8**	**392,9**	**177,9**	**–**	**0,3**	**0,3**	**570,2**

31.12.16				Ventilation par catégorie d'instruments			
m€	Total état de la situation financière	Courant	Non courant	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur par résultat	Instruments dérivés à la juste valeur en autres éléments du résultat global	Passifs financiers au coût amorti
Autres passifs non courants	4,4	–	4,4	–	–	–	4,4
Dettes financières	281,2	136,9	144,4	–	–	–	281,2
Dettes fournisseurs	176,4	176,4	–	–	–	–	176,4
Instruments dérivés	0,4	0,4	–	–	0,2	0,2	–
Autres passifs	46,1	46,1	–	–	–	–	46,1
Total des passifs financiers	**508,5**	**359,8**	**148,7**	**–**	**0,2**	**0,2**	508,1

4.16.2.1 Dettes financières

Les éléments constitutifs des dettes financières sont exposés dans la note **4.14**.

L'analyse de la gestion des risques de liquidité est exposée dans la note **4.16.3.2**.

4.16.2.2 Instruments dérivés

	2017		2016	
m€	Courant	Non courant	Courant	Non courant
Instruments dérivés	0,6	–	0,4	–
Total	**0,6**	**–**	**0,4**	**–**

Les instruments financiers dérivés passifs au 31 décembre 2017 sont présentés au **§ 4.16.4**. Le Groupe applique la comptabilité de couverture, lorsque l'efficacité est démontrée. Dans ce cas, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, ce qui a généré une variation proche de -0,3 million d'euros au 31 décembre 2017. Lorsque l'efficacité n'est pas démontrée, le Groupe constate par le résultat l'intégralité des variations de juste valeur des instruments de couverture.

L'analyse de la gestion des risques de taux et de change ainsi que les caractéristiques des contrats de couverture sont exposés dans les notes **4.16.3.2**, **4.16.3.3** et **4.16.4**.

4.16.2.3 Dettes fournisseurs et autres passifs

Les éléments constitutifs des dettes fournisseurs et des autres passifs sont exposés dans la note **4.15**.

4.16.2.4 Juste valeur des passifs financiers

31.12.17

m€	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	—	4,5	—	4,5	4,5
Dettes financières	289,6	—	—	289,6	289,6
Dettes fournisseurs	—	224,0	—	224,0	224,0
Instruments dérivés	0,6	—	—	0,6	0,6
Autres passifs	—	52,1	—	52,1	52,1
Total de la juste valeur des passifs financiers	**290,2**	**280,6**	**—**	**570,8**	**570,8**

31.12.16

m€	Prix côté	Modèle avec données observables	Modèle avec données inobservables	Juste valeur	État de la situation financière
Autres passifs non courants	—	4,4	—	4,4	4,4
Dettes financières	281,2	—	—	281,2	281,2
Dettes fournisseurs	—	176,4	—	176,4	176,4
Instruments dérivés	0,4	—	—	0,4	0,4
Autres passifs	—	46,1	—	46,1	46,1
Total de la juste valeur des passifs financiers	**281,6**	**226,9**	**—**	508,5	**508,5**

4.16.3 Gestion des risques liés aux instruments financiers

4.16.3.1 Risques de crédit et de contrepartie

L'exposition du Groupe aux risques de crédit et de contrepartie concerne principalement les créances clients non assurées. Au 31 décembre 2017, la part des créances clients couvertes est de 92 %. Le Groupe ne se trouve pas dans une position de dépendance commerciale vis-à-vis de ses clients. Il est également précisé que le Groupe ne dépend pas d'un fournisseur particulier et n'a recours que de façon occasionnelle à la sous-traitance.

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an. Le délai de règlement généralement accordé aux clients est compris entre 30 et 120 jours selon les zones géographiques.

Les retards clients au 31 décembre 2017 sont présentés ci-dessous en valeur brute.

m€	31.12.17	31.12.16
Créances non échues et non dépréciées	**152,5**	**136,3**
Créances échues et dépréciées	14,6	13,4
< 30 jours	2,9	2,0
30 > 60 jours	1,7	0,6
60 > 90 jours	0,5	0,6
90 > 120 jours	0,9	1,0
> 120 jours	8,7	9,2
Créances échues et non dépréciées	**30,6**	**30,9**
< 30 jours	23,2	25,2
30 > 60 jours	5,8	4,5
60 > 90 jours	0,7	0,7
90 > 120 jours	0,4	0,1
> 120 jours	0,5	0,3
Total créances	**197,7**	**180,6**

4.16.3.2 Risques de taux et risques de liquidité

Analyse du risque de taux à l'actif du bilan

L'exposition aux risques de taux à l'actif du bilan porte principalement sur les placements de trésorerie du Groupe. Ces placements de trésorerie sont essentiellement des comptes à terme présentant un risque limité.

Analyse du risque de taux au passif du bilan

L'exposition aux risques de taux au passif du bilan concerne principalement la dette à taux variable du Groupe.

m€	31.12.17	31.12.16
Concours bancaires courants, factoring, escompte à taux variables	72,5	99,0
Emprunts à taux variables[1]	158,8	131,7
Dont emprunts à taux variables couverts	125,0	110,0
Solde non couvert	**106,3**	**120,7**

[1] Dont locations financières

Au 31 décembre 2017, les emprunts à taux variables sont couverts à hauteur de 79 % par :

- les contrats de « cap » pour 60 millions d'euros (Euribor 3 mois capé à 0,5 % échéance 2018)
- des contrats de « swap » pour 65 millions d'euros et d'une durée de 5 ans (E3M « flooré » à 0 % contre taux fixe 0,335 % échéance 2021 et contre taux fixe 0,375 % échéance 2022).

En tenant compte de ces contrats de couverture, une variation de ± 1 point des taux d'intérêts aurait un impact de l'ordre de 0,4 million d'euros sur la charge d'intérêt du Groupe.

Analyse du risque de liquidité

Sur la base des flux contractuels non actualisés portant à la fois sur le nominal et sur les intérêts, l'échéancier des dettes financières est le suivant :

31.12.17			Échéance		
m€	Dettes financières	Engagement contractuel	< 1 an	1 > 5 ans	> 5 ans
Dettes de locations financières long terme > 1 an et < 1 an	20,1	20,1	4,4	10,0	5,7
Dettes financières long terme > 1 an et < 1 an	193,0	201,5	35,9	157,0	8,6
Dettes long terme y compris part court terme	**213,1**	**221,6**	**40,3**	**167,0**	**14,4**
Concours bancaires courants, factoring, escompte	75,6	75,6	75,6	–	–
Intérêts courus	0,8	0,8	0,8	–	–
Dettes financières court terme	**76,4**	**76,4**	**76,4**	**–**	**–**
Total des dettes financières	**289,6**	**298,0**	**116,7**	**167,0**	**14,4**

Les dettes financières à long et court terme étant principalement composées de dettes libellées en euro, aucune hypothèse de taux de change n'a été retenue.

La ligne « Concours bancaires courants, factoring, escompte » n'est composée que du montant nominal.

Les dettes long terme (part long terme et part court terme) s'élèvent à 213,1 millions d'euros au 31 décembre 2017 et se composent de 54,4 millions d'euros de dettes à taux fixe et de 158,8 millions d'euros de dettes à taux variable.

L'engagement contractuel correspond à la dette inscrite au bilan au 31 décembre 2017 et aux intérêts futurs. Le calcul des intérêts futurs a été effectué sur la base d'un taux moyen de 2,6 % pour les emprunts non couverts.

Certains emprunts sont soumis au respect de covenants présentés au **§ 5.4**.

Le Groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances futures. Au 31 décembre 2017 :

- La trésorerie active du Groupe s'élève à 102,1 millions d'euros dont 44 millions d'euros chez Jacquet Metal Service SA ;
- Jacquet Metal Service SA dispose d'un crédit revolving de 125 millions d'euros non utilisé et d'autres facilités de crédit ;
- Les filiales disposent de 117,3 millions d'euros de lignes de financement non utilisées.

Le montant des lignes de crédit utilisées et non utilisées est présenté au **§ 5.3**.

4.16.3.3 Risques de change

4.16.3.3.1 Politiques de couverture de change

Les achats de matières premières des filiales sont principalement réalisés en euro compte tenu de l'implantation géographique du Groupe. L'exposition du Groupe aux risques de change concerne donc principalement les filiales anglaises, suédoises, suisses, polonaises, américaines, canadiennes, turques et chinoises pour la partie des achats engagés en euro, les autres flux étant exprimés dans la monnaie fonctionnelle de chacune des filiales. Les filiales américaines et chinoises s'approvisionnent principalement en monnaie locale.

Jacquet Metal Service SA est exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

La direction financière analyse mensuellement les positions de change, devise par devise et filiale par filiale, puis définit et met en place les couvertures nécessaires. L'instrument de couverture le plus souvent utilisé est l'achat ou la vente à terme de devises.

4.16.3.3.2 Risque de change sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères

Les positions bilantielles nettes sur les investissements réalisés dans les sociétés en devises étrangères par devise d'origine sont les suivantes :

m€	AED	CAD	CHF	CNY	CZK	DKK	GBP	HUF	PLN	SEK	TRY	USD	Total
Actifs hors immobilisations incorporelles et corporelles	0,5	9,5	1,7	5,4	13,5	0,2	6,6	12,1	21,4	11,0	7,6	19,0	108,5
Passifs hors capitaux propres	0,4	9,3	2,4	1,8	9,8	0,2	5,6	5,6	11,9	7,1	3,2	37,6	94,9
Position nette avant gestion	**0,1**	**0,2**	**(0,7)**	**3,6**	**3,7**	**-**	**1,0**	**6,5**	**9,5**	**3,9**	**4,4**	**(18,6)**	**13,6**
Position hors-bilan	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Position nette après gestion	**0,1**	**0,2**	**(0,7)**	**3,6**	**3,7**	**-**	**1,0**	**6,5**	**9,5**	**3,9**	**4,4**	**(18,6)**	**13,6**

4.16.3.4 Autres risques

Les autres risques identifiés par le Groupe concernent les risques pays, les risques d'élasticité des prix, les risques d'évolution des cours des métaux et les risques actions.

4.16.4 Instruments dérivés

La valorisation de ces instruments, comptabilisée au niveau des charges financières nettes ou au niveau des autres éléments du résultat global a été effectuée sur la base d'anticipations de taux d'intérêt et de taux de change :

m€	31.12.16	Mouvements de périmètre	Augmentation	Diminution	Juste valeur	31.12.17
Instruments dérivés - taux	0,3	–	0,1	(0,2)	(0,0)	0,3
Instruments dérivés - change	0,0	–	0,0	(0,0)	0,3	0,3
Total instruments dérivés passif	**0,4**	**–**	**0,2**	**(0,2)**	**0,3**	**0,6**
Instruments dérivés - taux	0,0	–	0,0	(0,0)	–	0,0
Instruments dérivés - change	0,4	–	0,1	(0,3)	(0,3)	0,0
Total instruments dérivés actif	**0,4**	**–**	**0,2**	**(0,3)**	**(0,3)**	**0,0**

L'analyse des risques de change, de taux et de liquidité est détaillée dans la note **4.16.3.2**.

5 Engagements hors bilan

La direction financière du Groupe procède à une revue détaillée des engagements hors bilan. Les engagements reçus et donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

5.1 Synthèse des engagements donnés / reçus

Les engagements hors bilan se décomposent ainsi :

31.12.17			Échéance		
m€	**31.12.17**	**31.12.16**	**< 1 an**	**1 > 5 ans**	**> 5 ans**
Engagements reçus dans le cadre d'opérations de financement (garanties)	**0,6**	**1,2**	**0,4**	**0,2**	**–**
Engagements donnés	**176,4**	**173,3**	**119,2**	**41,6**	**15,6**
Garanties fournisseurs	28,0	25,0	25,5	2,5	–
Garanties données aux banques	40,2	12,2	14,0	26,2	–
Crédit documentaire / Lettre de Crédit / SBLC	11,0	17,4	11,0	–	–
Lettres de confort	54,4	57,6	41,9	10,4	2,1
Hypothèques	10 ,7	11,5	0,7	2,5	7,4
Nantissement	–	2,7	–	–	–
Suretés sur BFR	22,2	20,4	21,4	–	0,8
Cautions	9,8	26,4	4,6	–	5,2

Les principales hypothèques données sont les suivantes :

m€	**Montant hypothèque**	**Date de départ**	**Date d'échéance**	**Total poste de bilan[1]**	**Hypothèque en % du poste de bilan**
Hypothèques sur terrains ou bâtiments					
Belgique	6,2	20.01.2014	20.01.2024	7,4	83 %
Suisse	1,4	01.06.2011	30.03.2021	4,9	28 %
Rép. Tchèque	1,5	01.09.2014	01.07.2022	2,9	64 %
	0,4	01.09.2014	31.05.2018		
Allemagne	1,3	10.12.2002	31.12.2030	4,8	27 %
Total hypothèques	**10,7**	**–**	**–**	**–**	**–**

[1] Total de la valeur brute du poste bilan dans les comptes consolidés.

5.2 Obligations contractuelles

		Paiements dus sur la période		
m€	**Total**	**< 1 an**	**1 > 5 ans**	**> 5 ans**
2017				
Obligations en matière de locations financières[1]	16,1	4,2	10,6	1,3
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières[2]	14,9	4,1	9,7	1,1
Contrats de location simple[3]	87,9	18,8	46,1	23,0
Obligations d'achat irrévocables	–	–	–	–
2016				
Obligations en matière de locations financières[1]	17,8	3,3	9,0	5,4
Valeur actualisée des obligations en matière de locations financières[2]	16,4	3,3	8,3	4,8
Contrats de location simple[3]	98,3	18,9	49,3	30,1
Obligations d'achat irrévocables	–	–	–	–

[1] Il s'agit du total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location-financière hors option d'achat.
Au 31 décembre, il n'existe pas de contrat de sous-location au titre des contrats de locations financières.
[2] L'engagement correspond à la valeur actualisée des paiements minimaux futurs au titre des contrats de locations financières.
[3] L'engagement correspond au total des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple non résiliables.

5.3 Lignes de crédit

Le montant des lignes de crédit se décompose de la façon suivante :

	2017			2016		
m€	accordé	utilisé	disponible	accordé	utilisé	disponible
Financements Jacquet Metal Service S.A	**365,9**	**160,6**	**205,3**	**330,6**	**151,4**	**179,1**
Dont crédit à terme revolving	125,0	–	125,0	125,0	–	125,0
Dont Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand)	88,0	88,0	–	88,0	88,0	–
Dont lignes de crédit / facilités	152,9	72,6	80,3	117,6	63,4	54,1
Financements filiales	**246,2**	**129,0**	**117,3**	**215,9**	**129,8**	**86,2**
Passifs destinés à être cédés	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**
Total	**612,1**	**289,6**	**322,5**	**546,5**	**281,2**	**265,3**

5.4 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) contractés par Jacquet Metal Service SA. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- Date de signature : juin 2017
- Date d'échéance : 16 juillet 2020
- Montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principales obligations : La société doit respecter l'un des deux critères suivants :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1 ou
  - Levier inférieur à 2.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen sont :

- Date de signature : 30 octobre 2015
- Date d'échéance : 30 octobre 2020

Montant : 88 millions d'euros (entièrement utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principale obligation :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

Au 31 décembre 2017, les obligations associées aux financements sont respectées.

En février 2018, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand) de 150 millions d'euros. Avec une maturité en avril 2023 (remboursement in fine) et des conditions financières optimisées, ce placement a pour objet de refinancer le Schuldscheindarlehen existant (88 millions d'euros ; maturité octobre 2020), de financer les affaires courantes et le développement du Groupe. Les principales caractéristiques du nouveau SSD sont :

- Date de signature : février 2018
- Date d'échéance : 30 avril 2023
- Montant : 150 millions d'euros (entièrement utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principale obligation :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

6 Informations sur les parties liées

Les parties liées ont été définies comme étant les mandataires sociaux de la Société mère Jacquet Metal Service SA. Les dirigeants des filiales n'ont pas été considérés comme des parties liées dans la mesure où leur responsabilité est restreinte à une fraction des revenus ou actifs du Groupe.

Actifs appartenant directement ou indirectement aux parties liées et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe :

k€	Sites	Loyers 2017 HT	Loyers 2016 HT	Locataires
JERIC SARL	Saint Priest - France	612	611	Jacquet Metal Service SA
	Villepinte - France	198	197	Jacquet Metal Service SA
	Saint Priest - France	60	60	JSP
SCI Cité 44	Lyon - France	401	450	Jacquet Metal Service SA
	Lyon - France	37	19	Metal Services
SCI de Migennes	Migennes - France	210	210	Jacquet Metal Service SA
SCI Rogna Boue	Grésy sur Aix - France	132	132	Détail Inox
JSA Holding Bochum	Bochum - Allemagne	502	494	QUARTO Deutschland
JSA Holding Deutschland	Dusseldörf - Allemagne	339	333	Abraservice Deutschland

Les transactions avec les parties liées sont réalisées à des conditions normales de marché.

7 Variation de trésorerie consolidée

Le tableau de variation de trésorerie consolidée est présenté en valeur nette, après neutralisation des écarts de conversion et des variations du périmètre de consolidation.

Les décalages existant entre les charges financières enregistrées sur la période et les charges décaissées sont pris en compte dans le tableau de trésorerie mais demeurent non significatifs.

m€	31.12.16	Variation du BFR	Autres	Écarts de conversion	31.12.17
Stocks et encours	376,2	43,3	0,0	(1,6)	418,0
Créances clients	171,3	19,3	0,1	(1,4)	189,3
Fournisseurs	(176,4)	(48,7)	(0,2)	1,2	(224,0)
BFR opérationnel net	**371,1**	**13,9**	**(0,0)**	**(1,8)**	**383,3**
Autres actifs	22,1	1,9	(0,0)	(0,1)	23,9
Autres passifs	(46,1)	(6,5)	0,4	0,1	(52,1)
BFR avant impôt et éléments financiers	**347,1**	**9,3**	**0,3**	**(1,7)**	**355,0**

Détail des opérations d'investissements

Les investissements sont présentés en parties **4.2** et **4.3** de l'annexe.

Détail des opérations financières

Les mouvements relatifs aux dettes financières peuvent se résumer ainsi :

			Flux non-cash			
m€	31.12.16	Flux de trésorerie	Nouveaux leasings	Écarts de conversion	Reclasse-ment	31.12.17
Dettes de location financière > 1 an	16,1	—	4,5	(0,0)	(4,9)	15,7
Dettes financières long terme > 1 an	128,3	45,4	—	(1,3)	(14,7)	157,7
Dettes financières long terme	**144,4**	**45,4**	**4,5**	**(1,4)**	**(19,5)**	**173,5**
Dettes de location financière < 1 an	3,2	(3,7)	—	—	4,9	4,4
Part < 1 an des dettes financières long terme	33,7	(13,0)	—	—	14,6	35,3
Concours bancaires courants, factoring, escompte	99,0	(23,5)	—	0,6	(0,5)	75,6
Dettes financières court terme hors intérêts courus	**135,9**	**(40,2)**	**—**	**0,6**	**19,0**	**115,3**
Prêts long terme[1]	**(3,0)**	**(1,3)**	**—**	**—**	**—**	**(4,3)**

[1] inclus dans le poste Autres actifs financiers

La ligne « Nouveaux emprunts » de l'état des flux de trésorerie (45,4 millions d'euros) correspond aux nouveaux emprunts comptabilisés dans les dettes financières long terme du bilan.

La ligne « variation des dettes financières » (-42 millions d'euros) quant à elle, correspond aux flux de trésorerie des dettes financières à court terme du bilan et des prêts long terme.

Un dividende de 0,50 euro par action a été versé en 2017 par Jacquet Metal Service SA, pour un total de 11,8 millions d'euros. De plus, 1,8 million d'euros ont été distribués aux associés minoritaires des filiales.

8 Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires liés aux réseaux des Commissaires aux comptes se sont élevés à 1 525 milliers d'euros en 2017 et se ventilent comme suit :

	EY		Grant Thornton		Autres		Total	
k€	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**	**2017**	**2016**
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	201	192	161	157	—	—	362	349
Filiales intégrées globalement	551	558	547	504	55	57	1 153	1 119
Services autres que la Certification des Comptes								
Émetteur	10	10	—	—	—	—	10	10
Filiales intégrées globalement	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	**762/100 %**	**760/100 %**	**708/100 %**	**661/100 %**	**55/100 %**	**57/100 %**	**1 525/100 %**	**1 478/100 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridiques, fiscales, sociales	—	—	—	—	—	—	—	—
Autres	—	—	—	—	—	—	—	—
Sous-total	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**	**—**
Total	**762**	**760**	**708**	**661**	**55**	**57**	**1 525**	**1 478**

9 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale – 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 – 69463 Lyon Cedex 06
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène – 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metal Service,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Jacquet Metal Service relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Évaluation des écarts d'acquisition

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des écarts d'acquisition du groupe s'élève à 68 m€ au regard d'un total bilan de 1 027 m€. Le groupe réalise des tests de perte de valeur sur ses écarts d'acquisition dont les modalités sont décrites dans les notes **2.8** et **4.1** de l'annexe aux comptes consolidés.

Comme indiqué dans la note **2.8** de l'annexe aux comptes consolidés, les tests de perte de valeur consistent à déterminer la valeur recouvrable d'une Unité Génératrice de Trésorerie, qui est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur. La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation provenant de plans internes d'une durée de cinq ans, et d'une valeur terminale évaluée sur la base d'une capitalisation à l'infini des flux de trésorerie.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces écarts d'acquisition est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'hypothèses et d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur recouvrable.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ;
- corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues, notamment les prévisions de flux de trésorerie, les taux de croissance long terme et les taux d'actualisation ;
- analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché ;
- apprécier la sensibilité de la valeur aux paramètres d'évaluation, notamment au taux d'actualisation et aux différentes hypothèses retenues.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note **4.1** de l'annexe aux comptes consolidés.

Évaluation des stocks

Risque identifié

Les stocks et en-cours figurent au bilan consolidé au 31 décembre 2017 pour un montant net de 418 m€ et représentent un des postes les plus importants du bilan consolidé.

Comme indiqué dans la note **2.13** de l'annexe aux comptes consolidés, les stocks sont évalués à leur prix de revient moyen pondéré ou à leur valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. La direction évalue à la clôture de chaque exercice la valeur nette de réalisation des stocks qui correspond à un prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts nécessaires à la réalisation de la vente.

Nous avons considéré que l'évaluation des stocks constituait un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et de l'utilisation d'estimations nécessaires à l'appréciation de leur valeur nette de réalisation.

Notre réponse

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses retenues par la direction pour déterminer la valeur nette de réalisation et identifier les articles qui doivent être comptabilisés à cette valeur.

Nous avons :

- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de la méthode mise en place pour estimer les dépréciations et identifier les articles concernés ;
- testé l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- apprécié la permanence des méthodes pour déterminer la valeur nette de réalisation ;
- testé par sondages sur les composants les plus significatifs la correcte application de la méthode.

Évaluation des provisions pour risques et charges

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, les provisions relatives à des litiges salariaux, des coûts de réorganisation et des contentieux clients et fournisseurs s'élèvent à M€ 42.

L'estimation des incidences de ces risques ou coûts de réorganisation et des provisions afférentes fait l'objet d'une part significative de jugement de la direction, notamment pour apprécier la probabilité d'une sortie de ressource et estimer le montant de l'obligation. Nous avons donc considéré ces éléments comme un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en place par le groupe afin d'identifier et recenser l'ensemble des risques et charges.

Nos travaux ont également consisté à :

- prendre connaissance de l'analyse des risques et charges effectuée par le groupe et ses conseils et examiner la documentation correspondante ;
- étudier les principaux risques ou charges identifiés ;
- examiner les hypothèses retenues par la direction ainsi que les données utilisées pour procéder à une évaluation du montant des provisions.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Jacquet Metal Service par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet GRANT THORNTON et du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet GRANT THORNTON était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons un rapport au comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 30 mars 2018

Les comissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
—
Françoise Mechin

ERNST & YOUNG et Autres
—
Nicolas Perlier

5 Comptes annuels 2017 Jacquet Metal Service SA

Compte de résultat

k€	Notes	2017	2016
Prestations de services	4.1	25 850	24 779
Chiffre d'affaires	**4.1**	**25 850**	**24 779**
Reprises sur amortissements et provisions	—	227	936
Autres produits	4.2	2 880	2 392
Transferts de charges	4.2	3 180	1 904
Total produits d'exploitation	**—**	**32 138**	**30 011**
Achats et charges externes	—	(23 226)	(21 928)
Impôts, taxes et versements assimilés	—	(672)	(559)
Salaires et traitements	—	(2 455)	(1 105)
Charges sociales	—	(1 196)	(1 344)
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	(1 742)	(1 977)
Autres charges	—	(399)	(189)
Total charges d'exploitation	**—**	**(29 690)**	**(27 102)**
Résultat d'exploitation	**4.3**	**2 447**	**2 909**
Produits de participations	—	8 229	7 104
Autres intérêts et produits assimilés	—	5 157	5 670
Reprises sur provisions et transferts de charges financières	—	203	14
Différences positives de change	—	840	375
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	314	—
Produits financiers	**4.4**	**14 744**	**13 163**
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	(210)	(203)
Intérêts et charges assimilées	—	(3 191)	(3 110)
Différences négatives de change	—	(1 796)	(421)
Charges financières	**4.4**	**(5 197)**	**(3 734)**
Résultat financier	**—**	**9 547**	**9 429**
Résultat courant avant impôts	**—**	**11 994**	**12 338**
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	—	0	17
Produits exceptionnels sur opérations en capital	—	201	434
Reprises sur provisions et transferts de charges	—	68	153
Produits exceptionnels	**4.5**	**269**	**604**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	—	—	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	—	(97)	(185)
Dotations aux amortissements et aux provisions	—	—	—
Charges exceptionnelles	**4.5**	**(97)**	**(185)**
Résultat exceptionnel	**—**	**173**	**419**
Participation des salariés	—	—	—
Impôts sur les bénéfices	4.6, 4.7, 4.8	(74)	(1 056)
Résultat net	**—**	**12 092**	**11 700**

Bilan au 31 décembre

Actif		31.12.17			31.12.16
k€	Notes	Brut	prov.	Net	Net
Immobilisations incorporelles	5.1	13 957	13 330	627	344
Immobilisations corporelles	5.1	6 112	4 152	1 960	1 785
Immobilisations financières	5.1 et 5.2	263 158	12 300	250 858	260 824
Actif immobilisé	—	**283 227**	**29 783**	**253 445**	**262 953**
Avances et acomptes versés	5.3	—	—	—	10
Créances d'exploitation	5.3	9 609	434	9 175	14 869
Créances diverses	5.3	122 771	—	122 771	112 256
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5.4	43 954	—	43 954	27 951
Actif circulant	—	**176 334**	**434**	**175 899**	**155 086**
Comptes de régularisation	5.5	1 805	—	1 805	1 795
Actif	—	**461 366**	**30 217**	**431 149**	**419 834**

Passif			
k€	Notes	31.12.17	31.12.16
Capitaux propres	**6.1 et 6.3**	**210 910**	**210 705**
Provisions pour risques et charges	**6.4**	**5 819**	**5 748**
Emprunts auprès des établissements de crédit	6.5	147 664	127 128
Comptes courants bancaires	5.4 et 6.5	12 940	24 308
Autres dettes financières	6.5	31 385	31 142
Dettes financières	—	**191 990**	**182 579**
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6.5	8 123	8 457
Dettes fiscales et sociales	6.5	2 453	2 286
Dettes d'exploitation	—	**10 576**	**10 743**
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.5	—	—
Dettes d'impôt sociétés	6.5	—	—
Autres dettes diverses	6.5	11 581	9 518
Dettes diverses	—	**11 581**	**9 518**
Total dettes	—	**214 147**	**202 840**
Comptes de régularisation	6.6	272	542
Passif	—	**431 149**	**419 834**

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Notes annexes aux comptes sociaux

1 Faits marquants

Néant.

2 Règles et méthodes comptables

Principes généraux appliqués

Les états de synthèse de la Société ont été établis selon les normes, principes et méthodes comptables issus du règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes et tableaux présentés, en complément du bilan et du compte de résultat, constituent l'annexe et font, à ce titre, partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice arrêté le 31 décembre 2017 a une durée de douze mois.

Estimations

La préparation des états financiers nécessite la prise en compte d'hypothèses et d'estimations qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des éléments d'actifs et de passifs inscrits au bilan, ainsi que les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. La direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière. Les résultats réels peuvent différer sensiblement de ces estimations.

Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- Les tests de dépréciation des titres de participation ;
- Les passifs sociaux ;
- Les provisions pour risques et charges.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition, constitué :

- Du prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables ;
- De tous les frais directement attribuables engagés pour mettre l'actif en état de marche en vue de l'utilisation prévue ;
- De toutes les remises et rabais commerciaux déduits dans le calcul du prix d'achat.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation. Les principaux modes et durées d'amortissements sont les suivants :

- Logiciels
  - Linéaire entre 1 an et 10 ans
- Agencements, installations
  - Linéaire entre 3 ans et 10 ans
- Matériel de transport, de bureau, informatique et mobilier
  - Linéaire entre 1 an et 10 ans

La Société a choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif. Ce régime fiscal, réservé à certaines catégories de biens, permet d'accroître sensiblement le montant des déductions fiscales pratiquées au cours des premières années d'utilisation du bien. D'un point de vue comptable, la part des dotations qui excède l'amortissement linéaire est constatée dans un compte de provision pour amortissement dérogatoire dans les capitaux propres sous la rubrique « provisions réglementées ».

Tests de dépréciation effectués sur les actifs amortissables

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable de certains actifs corporels ou incorporels est susceptible de ne pas être recouvrable, cette valeur est comparée à la valeur recouvrable estimée à partir de la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de ces actifs, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable.

Actifs financiers

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres augmenté des frais d'acquisition, c'est-à-dire de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition des titres à l'exception des coûts d'emprunts.

À la clôture de l'exercice, la valeur des titres est comparée à la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité pour la société. Si nécessaire, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est évaluée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale et à la valeur déterminée sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés.

Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de 5 ans.

Autres immobilisations financières

Les autres immobilisations financières correspondent principalement aux actions auto-détenues non affectées et à des dépôts de garanties versés. Ces derniers sont provisionnés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

Les titres auto-détenus sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, constituée par le cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur comptable. Les sorties sont valorisées au coût unitaire moyen pondéré.

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances clients peuvent, le cas échéant, faire l'objet d'une dépréciation. Une dépréciation est comptabilisée dès lors qu'il existe un risque de non recouvrement. La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction de ce risque.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées au coût d'acquisition avec constitution d'une provision pour dépréciation si leur valeur de marché est inférieure à la valeur comptable.

Opérations en devises

En cours d'exercice, les transactions en devises sont enregistrées pour leur contre-valeur en euros à la date d'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises hors zone euro figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises hors zone euro à ce dernier cours est inscrite dans le poste « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change font l'objet d'une provision pour risques en totalité.

Provisions pour engagements sociaux

La Société provisionne les indemnités de fin de carrière, compléments de retraite des salariés et médailles du travail. Les dotations et reprises de provisions sont comptabilisées en résultat d'exploitation.

La provision est évaluée par des actuaires externes.

Les droits au titre des indemnités de départ en retraite (IDR) sont définis par la convention collective de la Métallurgie.

Les engagements sociaux font l'objet d'une évaluation annuelle à partir des caractéristiques propres à l'entreprise et de facteurs d'évolution externes détaillés comme suit :

	2017	2016
Hypothèses démographiques		
Table de mortalité	INSEE TV / TD 2007-2009	INSEE TV / TD 2007-2009
Âge minimum de début d'activité	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres	22 ans pour les cadres et 20 ans pour les non cadres
Âge de départ à la retraite	62 ans	62 ans
Modalités de départ	Départ volontaire à l'initiative du salarié	Départ volontaire à l'initiative du salarié
Hypothèses financières		
Taux d'actualisation		
Retraite chapeau	2,00 %	2,00 %
Autres régimes	1,50 %	1,25 %
Taux d'inflation	2,00 %	2,00 %
Taux de revalorisation des salaires	0,39 % à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge	0,39 % à 4,69 % selon les CSP, les régimes et l'âge
Taux de charges sociales	50 %	50 %
Taux de rendement des actifs financiers	2,00 %	2,00 %

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont évaluées afin de tenir compte de la meilleure estimation des risques et charges.

Instruments dérivés

La Société gère certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés dits de couverture. La Société utilise essentiellement des contrats de cap et de swap pour gérer les risques de taux liés à ses besoins de financement. Conformément aux principes comptables français, les montants nominaux des instruments financiers dérivés ne sont pas comptabilisés.

L'incidence des instruments financiers de couverture est appréhendée de façon symétrique en compte de résultat par rapport aux flux du sous-jacent couvert.

3 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

4 Notes sur le compte de résultat

4.1 Ventilation du chiffre d'affaires

k€	2017		2016	
France	3 330	13 %	3 144	13 %
Hors France	22 520	87 %	21 635	87 %
Total	**25 850**	**100 %**	**24 779**	**100 %**

Le chiffre d'affaires est constitué de prestations de service facturées aux filiales, principalement des prestations de gestion et des prestations informatiques. L'évolution du chiffre d'affaires est liée en partie à l'évolution de l'activité et au développement du Groupe.

4.2 Autres produits d'exploitation

k€	2017	2016
Loyers	2 007	1 950
Produits d'activités annexes	873	442
Transferts de charges	3 180	1 904
Total	**6 060**	**4 296**

La Société loue des bâtiments pour le compte de certaines filiales du Groupe. Ces loyers sont refacturés par Jacquet Metal Service SA aux sociétés utilisatrices des bâtiments.

Les produits d'activités annexes et transferts de charges correspondent principalement à la refacturation de charges supportées par la Société pour le compte de filiales.

4.3 Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,4 millions d'euros contre 2,9 millions d'euros en 2016.

4.4 Résultat financier

Le résultat financier s'établit à 9,5 millions d'euros, contre 9,4 millions d'euros en 2016.

k€	2017	2016
Dividendes reçus des filiales	8 229	7 104
Revenus de placement	4 660	4 810
Revenus de prêts[1]	4 660	4 810
Reprises de provisions	203	14
Reprises de provisions pour dépréciation des titres de participation	–	–
Reprises de provisions pour risques et charges financières	203	2
Reprises de provisions pour dépréciation des actions propres	–	12
Autres	1 652	1 235
Autres produits financiers	812	860
Gains de change	840	375
Produits financiers	**14 744**	**13 163**
Intérêts et charges assimilées	(3 191)	(3 110)
Pertes de change	(1 796)	(421)
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(210)	(203)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	–	–
Dotations aux provisions pour risques et charges financières	(210)	(203)
Charges financières	**(5 197)**	**(3 734)**
Résultat financier	**9 547**	**9 429**

[1] Prêts filiales et intérêts des cashpool

4.5 Résultat exceptionnel

k€	2017	2016
Cessions d'actifs immobilisés	4	28
Cessions de titres	–	116
Autres produits exceptionnels	266	460
Produits exceptionnels	**269**	**604**
Valeur nette comptable des actifs cédés	(27)	(34)
Valeur nette comptable des titres cédés	–	(16)
Autres charges exceptionnelles	(69)	(135)
Charges exceptionnelles	**(97)**	**(185)**
Résultat exceptionnel	**173**	**419**

4.6 Impôt sur les sociétés

La Société a opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés. Au 31 décembre 2017, ce périmètre comprend toutes les sociétés françaises du Groupe. Le régime d'intégration a été prorogé pour 5 ans à compter de l'exercice 2015.

La Société est seule redevable vis-à-vis du Trésor Public de l'impôt sur les sociétés dû par l'ensemble des sociétés françaises. Les principales dispositions ci-après ont été adoptées pour le traitement comptable des impositions relevant de ce régime particulier :

- Chaque filiale intégrée, bien que non tenue de verser l'impôt au Trésor, constate néanmoins en charge l'impôt dont elle serait redevable dans le régime de droit commun et en acquitte le montant à Jacquet Metal Service SA ;
- L'éventuel allègement d'impôt constaté au niveau de la déclaration fiscale d'ensemble et résultant de l'imputation de la perte d'une société déficitaire constitue un profit qui appartient à la filiale et dont le montant lui reste acquis ;

> Les économies réalisées par le Groupe non liées aux déficits (correctifs et avoirs fiscaux des sociétés déficitaires) sont conservées par la Société et constatées en produits ou en charges.

En cas de sortie de la filiale intégrée, après considération de sa situation fiscale, des perspectives d'évolution de cette situation comme de la nature de l'événement motivant sa sortie, la Société pourra être tenue d'octroyer à la filiale un dédommagement au titre de la perte, pour cette dernière, du fait de son appartenance au groupe, de certaines prérogatives fiscales.

Les reports déficitaires restent acquis à la Société qui pourra le cas échéant dédommager la filiale sortante.

Répartition de l'impôt sur les sociétés

k€	2017				2016
Nature de résultats	Résultat avant IS	IS avant intégration fiscale	Gain/Perte net d'intégration fiscale	Résultat après IS	Résultat après IS
Résultat courant	11 994	1 190	—	10 804	10 539
Résultat exceptionnel	173	58	—	115	309
Taxe de 3 % sur les distributions	(355)	—	—	(355)	(284)
Imputation déficits antérieurs	—	(791)	—	791	1 121
Crédits d'impôt	—	(68)	(689)	757	285
Incidence IS filiales	—	—	19	(19)	(270)
Total	**11 811**	**389**	**(670)**	**12 092**	**11 700**

4.7 Situation fiscale différée ou latente

	Montant en base 2017	Montant de la créance future d'impôt	
k€		2017	2016
Accroissements d'impôts latents (passif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	—	—	—
Amortissements dérogatoires	37	12	26
Impôts différés passif (dette future)	**37**	**12**	**26**
Allègements d'impôts latents (actif)			
Décalages temporaires imposables au taux de droit commun	4 541	1 514	1 627
Déficits reportables fiscalement [1]	6 518	2 173	2 746
Impôts différés actif (créance future)	**11 059**	**3 686**	**4 373**
Solde net allègements / (accroissements) futurs d'impôts	**11 021**	**3 674**	**4 347**

[1] en 2017, 1 790 milliers d'euros ont été utilisés

Les accroissements et allègements d'impôts latents ont été calculés avec un taux d'imposition de 33,33 %. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'une comptabilisation dans les comptes sociaux.

4.8 Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

k€	2017	2016
Résultat de l'exercice	12 092	11 700
Impôt sur les bénéfices	74	1 056
Résultat avant impôts	12 167	12 757
Variation des amortissements dérogatoires	(40)	(91)
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôts)	**12 127**	**12 666**

5 Notes sur le Bilan – Actif

5.1 Variation des immobilisations

k€	31.12.16	Augmentation	Diminution	31.12.17
Valeur brute				
Immobilisations incorporelles	**13 897**	**444**	**(384)**	**13 957**
Immobilisations corporelles	6 121	644	(653)	6 112
Titres de participations	170 082	–	–	170 082
Créances rattachées aux participations	98 040	8 937	(19 237)	87 740
Actions auto-détenues	4 494	10 763	(10 655)	4 602
Prêts et autres immobilisations financières	508	255	(29)	734
Immobilisations financières	**273 124**	**19 955**	**(29 921)**	**263 158**
Total valeur brute	**293 142**	**21 043**	**(30 959)**	**283 227**
Amortissement				
Immobilisations incorporelles	**13 553**	**190**	**(412)**	**13 330**
Immobilisations corporelles	**4 336**	**442**	**(626)**	**4 152**
Titres de participations	12 300	–	–	12 300
Créances rattachées aux participations	–	–	–	–
Actions auto-détenues	–	–	–	–
Prêts et autres immobilisations financières	–	–	–	–
Immobilisations financières	**12 300**	**–**	**–**	**12 300**
Total amortissements et provisions	**30 189**	**632**	**(1 038)**	**29 783**
Valeurs nettes des immobilisations	**262 953**	**20 412**	**(29 920)**	**253 444**

5.2 Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation s'élève à 170 millions d'euros au 31 décembre 2017, stable par rapport au 31 décembre 2016.

Les informations sur les principales participations détenues directement sont détaillées ci-dessous :

k€	Pays	Capital social	Capitaux propres hors capital	Quote-part du capital détenu (en %)	VNC des titres détenus par la Société	Prêts & avances consentis par la Société	VNC des comptes courants des Filiales[1]	Cautions & avals donnés	Dividendes versés à la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice
JACQUET Holding SARL	France	14 337	17 410	100,00 %	19 695	27 099	25 206	–	–	–	17 407
STAPPERT Deutschland	Allemagne	8 871	78 717	100,00 %	6 518	–	(0)	–	8 000	245 153	14 734
Abraservice Holding SAS	France	1 819	16 968	100,00 %	18 233	–	9 235	5 000	–	–	(28)
IMS group Holding SAS	France	10 854	68 761	100,00 %	108 581	60 641	36 921	–	–	–	3 073

[1] débiteurs (+) / créditeurs (-) y compris cash pooling

Les capitaux propres et les résultats présentés dans ce tableau sont des éléments statutaires ne tenant pas compte des retraitements comptables opérés au niveau du Groupe pour les besoins des comptes consolidés.

Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations s'élèvent à 87,7 millions d'euros et correspondent à des avances à plus d'un an consenties à des filiales détenues directement ou indirectement par Jacquet Metal Service SA.

Actions auto-détenues

La variation annuelle correspond aux mouvements sur le contrat de liquidité.

5.3 Échéancier des créances

			Échéances		
k€	Montants bruts au 31.12.2017	Montants nets au 31.12.2017	< 1 an	1 > 5 ans	> 5 ans
Actif immobilisé					
Créances rattachées à des participations	87 740	87 740	506	87 234	–
Prêts	22	22	4	17	–
Autres immobilisations financières	711	711	1	250	460
Actif circulant					
Avances et acomptes versés	–	–	–	–	–
Créances d'exploitation	9 609	9 175	9 175	–	–
Créances diverses	122 771	122 771	85 844	36 921	6
Charges constatées d'avance	1 013	1 013	994	19	–
Total	**221 866**	**221 432**	**96 524**	**124 441**	**466**

La part à moins d'un an des créances rattachées à des participations correspond essentiellement à des intérêts facturés aux filiales.

Les créances diverses comprennent principalement les comptes courants de cash pool (114 millions d'euros dont 36,9 millions d'euros à échéance supérieure à un an).

5.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

Des conventions de centralisation de trésorerie ont été mises en place entre Jacquet Metal Service SA et certaines filiales. La remontée des soldes (débiteurs et créditeurs) se fait sur des comptes pivot appartenant à Jacquet Metal Service SA et permet ainsi d'optimiser la trésorerie du Groupe.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent comme suit au 31 décembre 2017 :

k€	Valeur brute au 31.12.17	Valeur nette au 31.12.17	Valeur nette au 31.12.16
Titres de placement	–	–	2 328
SICAV monétaires	–	–	2 328
Disponibilités	**43 954**	**43 954**	**25 622**
Trésorerie et équivalents de trésorerie	**43 954**	**43 954**	**27 951**

5.5 Comptes de régularisation – Actif

k€	31.12.17	31.12.16
Charges constatées d'avance	1 013	967
Charges à répartir sur plusieurs exercices	581	624
Écarts de conversion actif	210	203
Comptes de régularisation - Actif	**1 805**	**1 795**

Les charges constatées d'avance sont majoritairement des charges d'exploitation.

6 Notes sur le Bilan – Passif

6.1 Renseignements concernant les capitaux propres

Capital social

Au 31 décembre 2017, le capital social reste inchangé par rapport à l'exercice précédent. Il est composé de 24 028 438 actions représentant un montant total de 36 631 126,16 euros.

Une information détaillée sur l'évolution du capital social est donnée au **§ 5** de la partie «Autres informations» du Document de Référence.

Variation des capitaux propres

k€	Nombre de titres en circulation	Capital	Primes d'émissions/ fusion	Réserve légale	Autres réserves et RAN	Résultat	Provisions réglementées	Capitaux propres
31.12.16	**24 028 438**	**36 631**	**58 142**	**3 663**	**100 491**	**11 700**	**77**	**210 705**
Affectation du résultat	–	–	–	–	11 700	(11 700)	–	(0)
Distributions	–	–	–	–	(11 847)	–	–	(11 847)
Variation des provisions	–	–	–	–		–	(40)	(40)
Résultat 2017	–	–	–	–	–	12 092	–	12 092
31.12.17	**24 028 438**	**36 631**	**58 142**	**3 663**	**100 345**	**12 092**	**37**	**210 910**

Autres réserves et report à nouveau

Le poste des «autres réserves et report à nouveau (RAN)» inclut 6,2 millions d'euros de réserve indisponible dotée en contrepartie des actions auto-détenues et -0,9 million d'euros liés à l'application, en 2014, de la recommandation ANC 2013-R02 sur les engagements sociaux.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont constatées conformément aux textes en vigueur et comprennent les amortissements dérogatoires. Les mouvements de la période sont présentés au **§ 6.3**.

6.2 Opérations afférentes aux titres de la société

Contrat de liquidité

En 2008, Jacquet Metal Service a confié à Oddo Corporate Finance la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de Déontologie de l'AMAFI. Pour la mise en œuvre effective de ce contrat, la somme initiale de 2,6 millions euros a été mise à la disposition du fournisseur de liquidité.

Au 31 décembre 2017, le contrat de liquidité est composé d'un montant de 1,6 million d'euros de liquidité et de 18 394 actions Jacquet Metal Service SA pour une valeur de marché de 0,5 million d'euros.

Programme de rachat d'actions

L'Assemblée générale du 30 juin 2017 a autorisé, dans sa seizième résolution, le Conseil d'administration à faire acheter par la Société ses propres actions.

Au 31 décembre 2017, le nombre d'actions auto-détenues s'élève ainsi à 319 280 actions, représentant 1,33 % du capital pour une valeur nette comptable de 4,6 millions d'euros :

- 300 886 actions auto-détenues sont comptabilisées en «immobilisations financières» pour une valeur nette comptable de 4,1 millions d'euros;
- 18 394 actions auto-détenues dans le cadre du contrat de liquidité sont comptabilisées en «immobilisations financières» pour une valeur nette comptable de 0,5 million d'euros.

	Nombres d'actions				k€		
	31.12.16	Augmentation	Diminution / Attribution	31.12.2017	Coût d'entrée	Provision au 31.12.17	Valeur nette au 31.12.17
Actions affectées au programme de rachat d'actions	300 886	—	—	300 886	4 126	—	4 126
Actions affectées	**300 886**	**—**	**—**	**300 886**	**4 126**	**—**	**4 126**
Actions non affectées	—	—	—	—	—	—	—
Actions du compte de liquidité	19 000	446 594	447 200	18 394	476	—	476
Actions non affectées	**19 000**	**446 594**	**447 200**	**18 394**	**476**	**—**	**476**
Total	**319 886**	**446 594**	**447 200**	**319 280**	**4 602**	**—**	**4 602**

Capital autorisé de valeurs mobilières donnant accès au capital

La société n'a pas consenti d'options d'achat ou de souscription d'actions.

6.3 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent principalement aux amortissements dérogatoires, la Société ayant choisi, lorsque cela était possible, de pratiquer un mode d'amortissement dégressif.

k€	31.12.16	Dotation	Reprise	31.12.17
Amortissements dérogatoires	45	—	(40)	5
Amortissements frais d'acquisition de titres	32	—	—	32
Total	**77**	**—**	**(40)**	**37**

6.4 Provisions pour risques et charges

k€	31.12.16	Dotations	Reprises de provisions utilisées	Reprises de provisions non utilisées	31.12.17
Provision pour pertes de change	203	210	203	—	210
Provisions pour risques	**203**	**210**	**203**	**—**	**210**
Provisions pour litiges	—	—	—	—	—
Provision pour pensions et obligations similaires[1]	4 605	92	228	—	4 470
Autres provisions pour charges	939	200	—	—	1 139
Provisions pour charges	**5 544**	**292**	**228**	**—**	**5 609**
Total	**5 748**	**503**	**431**	**—**	**5 819**
Dont exploitation	—	292	228	—	—
Dont financier	—	210	203	—	—
Dont exceptionnel	—	—	—	—	—

[1] Au 31 décembre 2017, le montant des engagements sociaux provisionnés s'élève à 4 470 milliers d'euros dont 4 288 milliers d'euros au titre de la retraite complémentaire, 173 milliers d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et 9 milliers d'euros au titre des médailles du travail.

6.5 Échéancier des dettes

		Échéances		
k€	Montant au 31.12.17	< 1an	1 > 5 ans	> 5ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	147 664	29 971	115 943	1 750
Comptes courants bancaires	12 940	12 940	—	—
Autres dettes financières	31 385	31 178	—	207
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 123	8 123	—	—
Dettes fiscales et sociales	2 453	2 453	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	—	—	—	—
Dettes d'impôt sociétés	—	—	—	—
Autres dettes diverses	11 581	11 581	—	—
Total	**214 147**	**96 246**	**115 943**	**1 957**

6.6 Comptes de régularisation - Passif

k€	31.12.17	31.12.16
Produits constatés d'avance	154	197
Écarts de conversion passif	119	345
Comptes de régularisation - Passif	**272**	**542**

7 Autres informations

7.1 Effectifs à la clôture

	31.12.17	31.12.16
Cadres	12	14
Agents de maîtrise et techniciens	—	—
Employés	—	—
Total	**12**	**14**

7.2 Rémunération versée aux mandataires sociaux

La Société compte deux dirigeants mandataires sociaux dont les rémunérations et avantages de toute nature cumulés, directs et indirects, versés en 2017 se sont élevés à 927 milliers d'euros contre 1 077 milliers d'euros en 2016.

Les jetons de présence, seules rémunérations versées aux administrateurs non dirigeants de Jacquet Metal Service SA, se sont élevés à 92 milliers d'euros en 2017 contre 76 milliers d'euros en 2016.

Opérations conclues entre Jacquet Metal Service SA et ses dirigeants

k€	Sites	Loyers 2017 HT	Loyers 2016 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	612	611
	Villepinte - France	198	197
SCI Cité 44	Lyon - France	401	450
SCI Migennes	Migennes - France	210	210

Prêts et garanties accordés aux dirigeants

Néant.

7.3 Informations concernant les entreprises liées

Élements concernant les entreprises liées	
k€	**31.12.17**
Participations	170 082
Créances rattachées à des participations	87 740
Total immobilisations	**257 822**
Créances d'exploitation	9 087
Créances diverses	119 241
Total créances	**128 328**
Emprunts et dettes financières divers	31 297
Dettes fournisseurs	4 354
Dettes diverses	459
Total dettes	**36 109**
Résultat financier	**13 147**
Produits de participation	8 229
Autres intérêts et produits assimilés	4 998
Dotation provision sur titres de participation	–
Intérêts et charges assimilées	(79)

7.4 Engagements financiers

Les engagements donnés présentés ci-après sont exposés sur la base du capital restant dû des dettes auxquelles ils sont rattachés.

Engagements financiers donnés et reçus dans le cadre d'opérations de financement

k€	2017	2016
Nantissements de Sicav	0	2 646
Garanties données aux banques / cautions solidaires / lettres de confort	92 305	80 786
Total des engagements donnés	**92 305**	**83 432**

	2017			2016		
k€	**Montant accordé**	**Montant utilisé**	**Montant disponible**	**Montant accordé**	**Montant utilisé**	**Montant disponible**
Schuldscheindarlehen	88 000	88 000	–	88 000	88 000	–
Crédit syndiqué revolving	125 000	–	125 000	125 000	–	125 000
Autres crédits	152 145	71 880	80 265	116 745	62 607	54 138
Intérêts courus	725	725	–	830	830	–
Total des engagements reçus	**365 870**	**160 605**	**205 265**	**330 575**	**151 437**	**179 138**

Engagements donnés dans le cadre de l'approvisionnement des filiales

k€	2017	2016
Garanties autonomes	25 505	22 418
Total des engagements donnés	**25 505**	**22 418**
Dont à moins de 1 an	25 505	18 918
Dont de 1 à 5 ans	–	3 500
Dont à + de 5 ans	–	–

Engagements contractés pour couvrir le risque de change

La Société est principalement exposée au risque de change lorsqu'elle consent des avances de trésorerie aux filiales hors zone euro en monnaie locale.

Engagements reçus dans le cadre d'opérations de couverture de taux

Au cours de l'exercice 2017, la Société a souscrit des swaps de taux pour un montant total de 15 millions d'euros avec les caractéristiques suivantes : durée de 5 ans, E3M « flooré » à 0 % contre taux fixe 0,375 %, échéance 2022.

7.5 Obligations associées aux financements

Les obligations associées aux financements concernent principalement le crédit syndiqué revolving et le placement privé de droit allemand (Schuldscheindarlehen ou SSD) contractés par Jacquet Metal Service SA. Ces obligations correspondent essentiellement à des engagements à respecter au niveau du Groupe.

Les principales caractéristiques du crédit syndiqué revolving sont :

- Date de signature : juin 2017
- Date d'échéance : 16 juillet 2020
- Montant : 125 millions d'euros (non-utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principales obligations :
  La société doit respecter l'un des deux critères suivants :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1 ou
  - Levier inférieur à 2.

Les principales caractéristiques du Schuldscheindarlehen sont :

- Date de signature : 30 octobre 2015
- Date d'échéance : 30 octobre 2020

Montant : 88 millions d'euros (entièrement utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 40 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principale obligation :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

Au 31 décembre 2017, les obligations associées aux financements sont respectées.

En février 2018, le Groupe a mis en place un Schuldscheindarlehen (placement privé de titres de créances de droit allemand) de 150 millions d'euros. Avec une maturité en avril 2023 (remboursement in fine) et des conditions financières optimisées, ce placement a pour objet de refinancer le Schuldscheindarlehen existant (88 millions d'euros ; maturité octobre 2020), de financer les affaires courantes et le développement du Groupe. Les principales caractéristiques du nouveau SSD sont :

- Date de signature : février 2018
- Date d'échéance : 30 avril 2023
- Montant : 150 millions d'euros (entièrement utilisé)
- Garantie : Néant
- Clause de changement de contrôle : JSA doit détenir au minimum 37 % du capital social et des droits de vote de Jacquet Metal Service SA
- Principale obligation :
  - Ratio d'endettement net sur capitaux propres (gearing) inférieur à 1.

6 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale – 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 – 69463 Lyon Cedex 06
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène – 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metal Service,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société JACQUET METAL SERVICE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

Risque identifié

Au 31 décembre 2017, la valeur nette des titres de participation s'élève à 158 millions d'euros et représente environ 37 % du total du bilan de la société.

Comme indiqué dans la note **2** de l'annexe aux comptes annuels, les tests de perte de valeur consistent à comparer la valeur des titres de participation à la valeur d'utilité qui est déterminée par référence notamment à la quote-part des capitaux propres de la filiale ou sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés. Les flux de trésorerie futurs sont déterminés sur la base des prévisions établies par la direction compte tenu d'une appréciation de l'ensemble des conditions économiques qui prévaudront pendant la durée d'utilité des actifs. La méthodologie s'appuie sur les plans internes d'une durée de cinq ans.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur d'utilité.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les modalités de mise en œuvre des tests de perte de valeur,
- corroborer, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues,
- analyser la cohérence des prévisions avec les performances passées et les perspectives de marché.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans la note **5.2** de l'annexe aux comptes annuels.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société JACQUET METAL SERVICE par l'assemblée générale du 26 juin 2014 pour le cabinet Grant Thornton et par l'assemblée générale du 30 juin 2011 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2017, le cabinet Grant Thornton était dans la quatrième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la septième année. Antérieurement, le cabinet ERNST & YOUNG Audit était commissaire aux comptes de 2005 à 2010.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit

Nous remettons un rapport au Comité d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Lyon, le 30 mars 2018

Les comissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
—
Françoise Mechin
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
—
Nicolas Perlier
Associé

7 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
Cité internationale – 44, quai Charles de Gaulle
CS 60095 – 69463 Lyon Cedex 06
S.A. au capital de € 2.297.184
632 013 843 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

ERNST & YOUNG et Autres
Tour Oxygène – 10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03
S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre
—
Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie régionale de Versailles

Jacquet Metal Service Exercice clos le 31 décembre 2017

A l'Assemblée Générale de la société Jacquet Metal Service,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisé et conclu au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

A Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Lettre de confort à BNP Paribas Fortis dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société JACQUET Deutschland

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de votre société et gérant de JACQUET Deutschland.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 3 septembre 2014 a autorisé votre société à consentir une lettre de confort à concurrence d'un montant de € 1 500 000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie du remboursement du prêt bancaire que votre filiale JACQUET Deutschland a souscrit auprès de BNP Paribas Fortis.

Lettre de confort à la Banque Européenne du Crédit Mutuel (BECM) dans le cadre du prêt bancaire souscrit par la société JACQUET Deutschland.

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de votre société et gérant de JACQUET Deutschland.

Nature, objet et modalités

Le conseil d'administration du 3 mai 2016 a autorisé votre société à consentir une lettre de confort à concurrence d'un montant de € 4 500 000 en principal, plus tous intérêts, frais et accessoires en garantie de deux ouvertures de crédits s'élevant respectivement à € 3 000 000 et € 1 500 000 que votre filiale JACQUET Deutschland a souscrit auprès de BECM.

Baux commerciaux avec la S.C.I. Cité 44, la société Jeric et la S.C.I. de Migennes

Personne concernée

M. Éric Jacquet, Président-Directeur général de votre société et gérant de la SCI Cité 44, de la SARL Jeric et de la SCI de Migennes.

Nature et modalités

Baux commerciaux :

Bailleurs	Locataires	Prise d'effet	Locaux	Loyers (charges) en EUR	Taxe foncière (charges) en EUR
Jeric	JMS SA	05.03.15	Ensemble immobilier à usage de bureaux et d'entrepôt industriel situé 7 rue Michel Jacquet à Saint-Priest (69)	-599 205	-41 366
Jeric	JMS SA	05.03.15	Ensemble industriel situé à Villepintes (93)	-197 718	-24 069
SCI de Migennes	JMS SA	01.01.03	Ensemble industriel situé à Migennes (89)	-209 883	-38 990
Jeric (bail 8)	JMS SA	01.01.04	Appartement dit "Flexovit" situé rue du Mâconnais à Saint-Priest (69)	-5 970	
Jeric (bail 9)	JMS SA	01.01.04	Local à archives de 95 m² situé rue du Mâconnais à Saint-Piest (69)	-832	
Jeric (bail 11)	JMS SA	23.03.04	Maison dite "Torres" située rue du Lyonnais	-5 901	
SCI Cité 44	JMS SA	22.07.16	Bureaux	-400 719	-32 810
Total				**-1 420 228**	**-137 235**

B Sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Engagement de non concurrence de M. Philippe Goczol

Personne concernée

M. Philippe Goczol Directeur général délégué de votre société.

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé la conclusion avec M. Philippe Goczol d'un engagement de non-concurrence, modifié par avenant conformément à l'autorisation du Conseil d'administration du 30 juin 2016, limité à une durée de un an suivant la cessation de ses fonctions de directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, votre société versera au directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2017.

Indemnité de révocation ou de non-renouvellement du mandat de M. Philippe Goczol

Personne concernée

M. Philippe Goczol Directeur général délégué de votre société.

Nature et objet

Le conseil d'administration du 15 novembre 2010 a autorisé l'octroi à M. Philippe Goczol d'une indemnité de révocation ou de non-renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de votre société, et a défini les conditions de versement et de fixation du montant de ladite indemnité.

Modalités

Cette convention n'a pas trouvé à s'appliquer au cours de l'exercice 2017.

Lyon, le 30 mars 2018

Les comissaires aux comptes

GRANT THORNTON
Membre français de Grant Thornton International
–
Françoise Mechin
Associée

ERNST & YOUNG et Autres
–
Nicolas Perlier
Associé

8 Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport du Conseil d'administration a notamment pour objet de rendre compte aux actionnaires des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration de la Société ainsi que des conditions d'exercice des fonctions des mandataires sociaux.

Ce rapport a été préparé avec l'assistance de la direction de l'audit interne et de la direction juridique. Il a été approuvé par le Conseil d'administration du 7 mars 2018.

1.1 Liste des mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux au cours de l'exercice

	Fonction	Adresse professionnelle	Date de nomination/ renouvellement	Fin de mandat	Nombre d'actions détenues	Autres mandats à l'exclusion des mandats exercés dans les filliales de JMS
Éric Jacquet	Administrateur et Président du Conseil d'administration Directeur général	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016 30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018 Assemblée Générale 2018	39 530	Administrateur délégué de JSA Gérant de la SCI DU CANAL Gérant de la SCI ROGNA BOUE Gérant de la SCI QUEDE Gérant de la SCI DE MIGENNES Gérant de JERIC SARL Gérant de la SCI DE LA RUE DE BOURGOGNE Gérant de JACQUET BATIMENTS EURL Gérant de la SCI DES BROSSES Gérant de la SCI DE MANTENAY Gérant de la SCI CITÉ 44 Gérant de la SCI LE PETIT SAUZAYE Gérant de la SCI LES CHENES - SAINT FORTUNAT
Jean Jacquet	Vice-président du Conseil d'administration	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	3 000	—
Françoise Papapietro	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	Présidente de Parthénon Conseil SAS
Gwendoline Arnaud	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	0	Gérante de la société Cabinet Gwendoline Arnaud et Associés SELARL Gérante de la SCI PNRAS Gérante de la SCI LCSG Gérante de la SCM 2G
Xavier Gailly	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	Président de GAMI
Wolfgang Hartmann	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	05.05.2015 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	9 000	—
Jacques Leconte	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	Membre du comité stratégique de Thermcross SA
Henri-Jacques Nougein	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	510	Président du Conseil de surveillance de la SCPI "BUROBOUTIC" Vice-Président du Conseil de surveillance de la SCPI "FICOMMERCE" Gérant du Cabinet Nougein
JSA	Administrateur Société représentée par Ernest Jacquet	85, rue de l'Abbaye BE - 4040 Hertsal	30.06.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	9 648 941	—
Séverine Besson-Thura	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2016	Assemblée Générale 2018	500	—
Stéphanie Navalon	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2016	Assemblée Générale 2018	0	—
Alice Wengorz	Administrateur	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	30.06.2016	Assemblée Générale 2018	700	—
Philippe Goczol	Directeur général délégué	c / Jacquet Metal Service 44 Quai Charles de Gaulle FR - 69006 Lyon	20.07.2010 29.06.2012 26.06.2014 30.06.2016	Assemblée Générale 2018	2 431	Co-gérant de la SCI des Acquits

1.2 Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Néant.

1.3 Délégations en cours octroyées par l'Assemblée générale en matière d'augmentation de capital

Les Assemblées générales de Jacquet Metal Service du 30 juin 2016 et du 30 juin 2017 ont octroyé au Conseil d'administration les délégations suivantes encore en cours :

Délégation	Assemblée générale	Échéance	Montant maximal autorisé par opération	Montant maximal autorisé global
1 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres. (résolution n°21)	30.06.2016	30.08.2018	8 000 000 €	8 000 000 €
2 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (résolution n°22)	30.06.2016	30.08.2018	> **Augmentation de capital :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance :** 90 000 000 €	> **Augmentation de capital* :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance*:** 120 000 000 €
3 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital de la Société par émission, par voie d'offres au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et / ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance. (résolution n°23)	30.06.2016	30.08.2018	> **Augmentation de capital :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance :** 90 000 000 €	> **Augmentation de capital* :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance*:** 120 000 000 €
4 Délégation de compétence pour décider l'augmentation du capital de la Société par émission, sans voie d'offre au public et sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société. (résolution n°24)	30.06.2016	30.08.2018	> **Augmentation de capital :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance :** 90 000 000 €	> **Augmentation de capital* :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance*:** 120 000 000 €
5 Autorisation à l'effet, en cas d'augmentation de capital de la Société par émission, sans droit préférentiel de souscription, d'actions et / ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, de déroger au prix minimum d'émission. (résolution n°25)	30.06.2016	30.08.2018	10 % du capital social	> **Augmentation de capital* :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance*:** 120 000 000 €
6 Autorisation à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription. (résolution n°26)	30.06.2016	30.08.2018	15 % de l'émission initiale	> **Augmentation de capital* :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance*:** 120 000 000 €
7 Délégation de pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société sans droit préférentiel de souscription en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital (résolution n°28)	30.06.2016	30.08.2018	10 % du capital social	10 % du capital social
8 Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et / ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société, en cas d'offre publique d'échange initiée par la société (résolution n°29)	30.06.2016	30.08.2018	> **Augmentation de capital :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance:** 90 000 000 €	> **Augmentation de capital :** 8 000 000 € > **Émission de titres de créance:** 90 000 000 €
9 Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital social de la Société par émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux adhérents de plans d'épargne avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n°30)	30.06.2016	30.08.2018	1 % du nombre d'actions composant le capital social	1 % du nombre d'actions composant le capital social
10 Autorisation à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (résolution n°31)	30.06.2016	30.08.2019	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
11 Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et / ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées (résolution n°32)	30.06.2016	30.08.2019	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux	> 3 % du capital social > 1 % du capital social pour les dirigeants mandataires sociaux
12 Autorisation à l'effet de réduire le capital social de la Société par annulation des actions autodétenues (résolution n°17)	30.06.2017	30.12.2018	> 10 % du montant du capital social par période de 18 mois	> 10 % du montant du capital social par période de 18 mois

* plafonds communs aux résolutions n°22 à 26

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 14 novembre 2017 a fait usage de l'autorisation susvisée à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées. Les informations relatives à l'utilisation de cette autorisation figurent dans le rapport spécial établi en application de l'article L225-197-4 du Code de commerce.

1.4 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe pas, à la connaissance de la Société, de dispositifs visant à retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

1.5 Rémunération des mandataires sociaux

1.5.1 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

1.5.1.1 Synthèse des rémunérations attribuées

Depuis le 20 juillet 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Éric Jacquet en ses qualités de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général et Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur général délégué. Les rémunérations mentionnées ci-après le sont au titre des exercices 2016 et 2017.

Éric Jacquet, Président du Conseil d'administration et Directeur Général

Montants bruts (k€)	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	618	653
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	**618**	**653**

Dont :

Montants bruts (k€)	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	600	600	600	600
Rémunération variable	n.d[2]	35[1]	35[1]	0
Rémunération exceptionnelle	–	–	–	200
Jetons de présence	12	12	12	11
Avantages postérieurs à l'emploi	6	6	6	8
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	**618**	**653**	**653**	**819**

[1] conformément au vote de l'Assemblée générale de la société du 30 juin 2017 (résolution 11)
[2] Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2017.

Philippe Goczol, Directeur général délégué

Montants bruts (k€)	2017	2016
Rémunérations dues au titre de l'exercice	205	274
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	–	–
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	–	–
Total	**205**	**274**

Dont :

Montants bruts (k€)	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	200	200	200	190
Rémunération variable	n.d[2]	56[1]	56[1]	33
Rémunération exceptionnelle	–	13	13	30
Jetons de présence	–	–	–	–
Avantages postérieurs à l'emploi	5	5	5	5
Avantages en nature	–	–	–	–
Total	**205**	**274**	**274**	**258**

[1] conformément au vote de l'Assemblée générale de la société du 30 juin 2017 (résolution 12)
[2] Le comité des rémunérations se tiendra avant l'Assemblée Générale statuant sur les comptes 2017.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères :

- Quantitatifs : la rémunération variable basée sur des critères quantitatifs est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectifs fixés ;
- Qualitatifs : la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs est laissée à l'appréciation du Comité des nominations et rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration et peut proposer le cas échéant le versement d'une rémunération exceptionnelle.

La rémunération variable est payable annuellement une fois les résultats du Groupe connus. Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, le versement de toute rémunération variable est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Situation contractuelle des mandataires sociaux

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages[1]		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
Dirigeants Mandataires sociaux	**oui**	**non**	**oui**	**non**	**oui**	**non**	**oui**	**non**
Éric Jacquet, Président Directeur Général depuis le 20.07.10		X	X			X		X
Philippe Goczol, Directeur Général Délégué depuis 20.07.10		X		X	X		X	

[1] Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions.

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et aux dirigeants/mandataires sociaux.

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

1.5.1.2 Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

1.5.1.3 Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

1.5.1.4 Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant.

1.5.1.5 Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

1.5.1.6 Actions gratuites

Néant.

1.5.1.7 Autres informations

Les actifs loués par Jacquet Metal Service SA appartenant directement ou indirectement à Monsieur Éric Jacquet et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe se répartissent comme suit :

k€	Sites	Loyers 2017 HT	Loyers 2016 HT
JERIC SARL	Saint Priest - France	612	611
	Villepinte - France	198	197
SCI Cité 44	Lyon - France	401	450
SCI Migennes	Migennes - France	210	210

1.5.1.8 Indemnité de révocation ou de non renouvellement de mandat de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a décidé que Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation ou de non renouvellement de ses fonctions de Directeur général délégué de la Société, dont les conditions de versement et le montant sont fixés de la manière suivante :

Cas d'attribution de l'indemnité

Monsieur Philippe Goczol bénéficiera d'une indemnité de révocation dans les hypothèses suivantes, sous réserve de la constatation par le Conseil d'administration de la réalisation des conditions de performances :

- Décision du Conseil d'administration de révoquer Monsieur Philippe Goczol de ses fonctions de Directeur général délégué ;
- Décision du Conseil d'administration de ne pas renouveler le mandat de Directeur général délégué de Monsieur Philippe Goczol, à moins qu'il lui soit proposé d'exercer d'autres fonctions, salariées ou non, au sein de la société et/ou de toutes sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L 225-197-2 du Code de commerce, moyennant une rémunération annuelle correspondant à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 24 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient l'un des cas d'attribution de l'indemnité de révocation, divisée par deux. On entend par rémunérations perçues, les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 24 derniers mois, il sera fait référence au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

Enfin, le Conseil d'administration a décidé qu'aucune indemnité de révocation ne sera due au Directeur général délégué si sa révocation ou le non renouvellement de son mandat intervient postérieurement à la date à laquelle ce dernier aura fait valoir ou aura été mis à la retraite.

Calcul du montant de l'indemnité en fonction des conditions de performance

Le montant de cette indemnité sera fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- L'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol ;
- Et la moyenne de cette même VTE pour la Période de Référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne brute fixe et variable (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions ;
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule (VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe) où :
  - La capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la Période de Référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la Période de Référence ;
  - L'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières Périodes de Référence ;
  - La Période de Référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
  - Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de

départ (année N) et au plus tard le 1er septembre de l'année N, la Période de Référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 Périodes de Référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3 ;

- Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1er mars), la Période de Référence de l'année de départ correspond au 12 mois précédant la clôture du 1er semestre (N). Les 2 Périodes de Référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1er semestre N-1 et du 1er semestre N-2.

Lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016, le Conseil d'administration a renouvelé son approbation aux conditions et modalités de versement identiques à celles fixées lors de sa séance du 15 novembre 2010.

1.5.1.9 Engagement de non concurrence

Le Conseil d'administration a autorisé la conclusion avec Monsieur Philippe Goczol, Directeur général délégué, d'un engagement de non concurrence limitée à une durée d'un an suivant la cessation des fonctions du Directeur général délégué.

Pendant l'exécution de l'interdiction, la société versera au Directeur général délégué une contrepartie financière mensuelle spéciale égale à la Rémunération Mensualisée (ci-après « RM ») × 0,6*.

Etant précisé que RM correspond à la somme de l'ensemble des rémunérations brutes effectivement perçues par Monsieur Philippe Goczol au cours des 12 derniers mois écoulés qui précèdent celui au cours duquel intervient la cessation de ses fonctions, divisée par 12. On entend par rémunérations perçues les salaires fixes et variables (PBMG, Prime de présence, ou toute autre rémunération variable dont pourra bénéficier le Directeur général délégué au cours de son mandat, le cas échéant). Il est précisé ici que les rémunérations s'entendent hors stock option et/ou attribution gratuite d'actions. Pour calculer les rémunérations perçues au cours des 12 derniers mois, on se référera au « Salaire Brut » tel qu'il apparaît dans la fiche de paie de Monsieur Philippe Goczol.

La société aura la faculté de renoncer à l'application de cet engagement de non concurrence, sur autorisation préalable du Conseil d'administration et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière.

*Antérieurement au Conseil d'administration du 30 juin 2016, le coefficient multiplicateur était différent pour le cas de la cessation des fonctions résultant d'une démission (0,5 en cas de démission et 0,6 dans tous les autres cas). Le Conseil d'administration du 30 juin 2016 a autorisé la conclusion d'un avenant audit engagement de non concurrence afin de fixer ce coefficient multiplicateur à 0,6 dans tous les cas.

1.5.2 Rémunération des mandataires sociaux non dirigeants (administrateurs)

Les Administrateurs de Jacquet Metal Service SA ne sont pas liés par un contrat de travail au sein du Groupe. Les seules rémunérations qu'ils perçoivent au titre de leur mandat correspondent à des jetons de présence attribués sur la base d'une participation effective aux séances du Conseil et de ses différents Comités.

Montants bruts (k€)	2017		2016	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Jean Jacquet	18,6	19,0	19,0	20,8
Henri-Jacques Nougein	16,3	16,0	16,0	13,1
Xavier Gailly	14,5	14,2	14,2	16,1
Jacques Leconte	15,9	15,6	15,6	12,3
Françoise Papapietro	15,9	15,6	15,6	16,1
Gwendoline Arnaud	12,6	11,5	11,5	11,0
JSA	11,7	11,5	11,5	9,2
Wolfgang Hartmann	15,9	10,9	10,9	5,5
Alice Wengorz	11,7	5,8	5,8	–
Séverine Besson Thura	11,7	5,8	5,8	–
Stéphanie Navalon	11,7	3,8	3,8	–
Total	**156,5**	**129,7**	**129,7**	**104,0**

1.5.3 Présentation des projets de résolutions sur la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux soumis à l'approbation de l'assemblée générale

1.5.3.1 Projet de résolutions fixant les principes et critères de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Sont exposés ci-après les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à Monsieur Éric Jacquet en sa qualité de Directeur Général et à Monsieur Philippe Goczol en sa qualité de Directeur Général Délégué.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 29 juin 2018, sur la base de ce rapport, d'approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018 au titre de différentes résolutions. Il est précisé que cette politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018 ne fait l'objet d'aucune modification par rapport à celle précédemment soumise et approuvée par l'assemblée générale des actionnaires de la société qui s'est réunie le 30 juin 2017.

Monsieur Éric Jacquet étant rémunéré au seul titre de ses fonctions de Directeur Général, aucune résolution ne sera présentée au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration.

Principes généraux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

Le Conseil d'administration et le Comité des nominations et des rémunérations appliquent, dans le cadre de la politique de rémunérations des dirigeants sociaux, les recommandations définies par le Code de Référence de la Société, savoir le code AFEP-MEDEF (exhaustivité, équilibre entre les éléments de la rémunération, comparabilité, cohérence, intelligibilité des règles et mesure).

Ces principes s'appliquent à l'ensemble des éléments de rémunérations alloués au Directeur Général et au Directeur Général Délégué.

Rémunération fixe du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération fixe est déterminée par le Conseil d'administration sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

Conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF, la rémunération fixe des dirigeants mandataires sociaux exécutifs n'est revue qu'à intervalle de temps relativement long.

Ainsi, à titre illustratif :

- La rémunération fixe du Directeur Général arrêtée à l'occasion du renouvellement de son mandat en juin 2016 est identique à celle fixée à l'occasion de son renouvellement en juin 2014, soit 600 000 €.
- La rémunération fixe du Directeur Général Délégué qui a été portée à 200 000 € avec effet à compter du 1er juillet 2016, n'avait pas été modifiée durant l'exercice de ses deux précédents mandats de Directeur Général Délégué.

Rémunération variable du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

La rémunération variable est fixée par le Conseil d'administration sur les propositions du Comité des nominations et des rémunérations.

La rémunération variable des dirigeants mandataires sociaux est fondée sur des critères :

- Quantitatifs : la rémunération variable basée sur des critères quantitatifs est fonction de la rentabilité du Groupe, le calcul étant basé sur le niveau de résultat net part du Groupe par rapport au chiffre d'affaires consolidé. Il n'y a pas d'objectif fixé.
- Qualitatifs : la rémunération variable basée sur des critères qualitatifs est laissée à l'appréciation du Comité des nominations et rémunérations qui soumet le niveau de rémunération annuelle des dirigeants à l'approbation du Conseil d'administration et peut proposer le cas échéant le versement d'une rémunération exceptionnelle.

Conformément aux recommandations du code AFEP/MEDEF, le montant maximum de la part de la rémunération annuelle variable brute basée sur des critères quantitatifs est plafonné à 150 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général et à 100 % de la rémunération annuelle fixe pour le Directeur Général Délégué.

Le Comité des nominations et des rémunérations peut proposer au Conseil d'administration, le cas échéant, l'attribution d'une rémunération exceptionnelle au profit du Directeur Général et/ou du Directeur Général Délégué, motivée par des circonstances particulières.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, à partir de 2018, le versement de toute rémunération variable ou exceptionnelle sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires. Ces critères d'attribution de la rémunération variable font l'objet d'un réexamen régulier par le Comité des nominations et des rémunérations tout en évitant des révisions trop fréquentes.

Rémunération de long terme des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

L'Assemblée générale des actionnaires du 30 juin 2016 a voté (i) une autorisation au Conseil d'administration à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ainsi qu'(ii) une autorisation au Conseil d'administration à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées pour une durée de 38 mois.

À ce jour, aucun plan d'attribution gratuite d'actions ni d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société n'est en cours au sein de la Société. L'attribution de telles actions gratuites ou d'options de souscription ou d'achat d'actions de la Société au profit des dirigeants mandataires sociaux exécutifs sera étudiée, le cas échéant, à l'occasion de la mise en place de tels dispositifs au sein de la Société.

Indemnités liées à la cessation des fonctions

Aucune indemnité n'est prévue au profit du Directeur Général en raison de la cessation de ses fonctions. Seules une indemnité de non concurrence ainsi qu'une indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction ont été prévues au profit du Directeur Général Délégué.

Indemnité de non concurrence de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration du 15 novembre 2010 a approuvé, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, la conclusion d'un engagement de non concurrence applicable à l'issue de la collaboration de la Société avec Monsieur Philippe Goczol. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016.

Cet engagement prévoit l'interdiction, pendant une durée d'un an, de concurrencer directement ou indirectement, sur les territoires du Benelux, de la France métropolitaine et des pays limitrophes, de quelle que manière que ce soit, y compris le commerce électronique, les activités exploitées au sein de la Société ou par les sociétés du Groupe. Il est précisé que la Société aura la faculté de renoncer à l'application de cette clause et, en conséquence, de ne pas payer la contrepartie financière à la clause de non concurrence.

Indemnité de départ accordée en cas de cessation ou de changement de fonction de Monsieur Philippe Goczol

Le Conseil d'administration a approuvé, le 15 novembre 2010, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, les modalités de versement d'une indemnité de départ en cas de cessation de fonctions. Le Conseil d'administration a renouvelé son approbation lors de ses séances des 29 juin 2012, 26 juin 2014 et 30 juin 2016.
Le montant de cette indemnité est fonction de la variation de la valeur théorique de l'entreprise (VTE) entre :

- L'année 2010, date de prise de fonctions de Monsieur Philippe Goczol ;
- Et la moyenne de cette même VTE pour la période de référence de l'année de départ et des 2 années précédentes.

Cette indemnité s'élèvera à 6 mois de salaire si la VTE a progressé de 3 % à 6 % par an en moyenne par rapport à 2010 et à 12 mois de salaire si la progression de la VTE est supérieure à 6 % par an en moyenne. Aucune indemnité ne sera versée si la variation de la VTE est inférieure à 3 % par an en moyenne.

Pour le calcul des indemnités visées ci-dessus, il sera fait application des définitions suivantes :

- Le salaire de référence servant au calcul de l'indemnité correspond à la rémunération moyenne (fixe + variable) due au titre des trois derniers exercices annuels disponibles à la date de départ (« Salaire »).
- La VTE s'apprécie chaque année par l'application de la formule : VTE = Capitalisation boursière moyenne + endettement moyen du Groupe, où : La capitalisation boursière moyenne est égale au nombre d'actions (constaté à la fin de la période de référence de l'année de départ) × moyenne des cours moyens quotidiens pondérés par les volumes sur la période de référence ;
- L'endettement moyen est calculé à partir de la moyenne de l'endettement net à la fin des 2 dernières périodes de référence ;
- La période de référence est déterminée, en fonction de la date de départ de la manière suivante :
  - Si le départ intervient avant la date du Conseil d'administration examinant les comptes semestriels de l'année de départ (année N) et au plus tard le 1er septembre de l'année N, la période de référence de l'année de départ correspond au dernier exercice clos (N-1). Les 2 périodes de référence précédentes correspondent alors aux exercices annuels N-2 et N-3,
  - Si le départ intervient après l'examen par le Conseil d'administration des comptes du premier semestre de l'année de départ (année N) mais avant celui des comptes annuels de cet exercice (qui doit intervenir avant le 1er mars), la période de référence de l'année de départ correspond aux 12 mois précédant la clôture du 1er semestre (N). Les 2 périodes de référence précédentes sont déterminées de la même manière pour les 12 mois précédant la clôture du 1er semestre N-1 et du 1er semestre N-2.

Indemnités de départ en retraite

La Société verse des cotisations pour indemnité de départ en retraite et retraite supplémentaire selon un mode de calcul commun aux salariés de la Société et aux dirigeants/mandataires sociaux.

Assurance chômage

La Société verse une cotisation au bénéfice de Monsieur Philippe Goczol au titre d'une convention d'assurance chômage pour dirigeant de type GSC, lui garantissant une indemnisation pendant une durée maximale de 18 mois à partir du mois suivant la date de survenance de l'événement couvert par la garantie.

1.5.3.2 Projet de résolutions relatives à la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2017 aux dirigeants mandataires sociaux

Conformément à l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables long-termes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables au Président-Directeur général et au Directeur Général Délégué en raison de l'exercice de leur mandat pour l'exercice 2017 et constituant la politique de rémunération les concernant ont été soumis à l'approbation des actionnaires et approuvés par l'Assemblée Générale de la Société le 30 juin 2017 au titre respectivement des 11e et 12e résolutions.

En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, les montants résultant de la mise en œuvre de ces principes et critères sont soumis à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2017, à savoir :

Éric Jacquet, Président du conseil d'administration et Directeur général

Montants attribués bruts (k€)	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	618

Dont :

Montants bruts (k€)	Montants du au titre de 2017	Montants versés en 2017
Rémunération fixe	600	600 au titre de 2017
Rémunération variable	nd [1]	35 au titre de 2016
Rémunération exceptionnelle	–	–
Jetons de présence	12	12 au titre de 2016
Total	**612**	**647**

1 Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, à partir de 2018, le versement de toute rémunération variable sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

Philippe Goczol, Directeur général délégué

Montants attribués bruts (k€)	2017
Rémunérations dues au titre de l'exercice	205

Dont :

Montants bruts (k€)	Montants du au titre de 2017	Montants versés en 2017
Rémunération fixe	200	200 au titre de 2017
Rémunération variable	nd [1]	56 au titre de 2016
Rémunération exceptionnelle	–	13 au titre de 2016
Jetons de présence	–	–
Total	**200**	**269**

1 Conformément aux dispositions de l'article L225-37-2 du Code de commerce, à partir de 2018, le versement de toute rémunération variable sera conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires

1.6 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et gouvernance d'entreprise

La préparation et l'organisation des travaux du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre défini par les dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à Conseil d'administration, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil d'administration.

1.6.1 Gouvernance d'entreprise

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF révisé en novembre 2016 et disponible sur le site internet du MEDEF, ci-après le « Code de référence ». La Société déclare appliquer les recommandations du Code de référence, à l'exception du renouvellement échelonné des mandats des Administrateurs (recommandation n°13) compte tenu de la courte durée du mandat d'Administrateur au sein de la Société (deux années).

1.6.2 Conseil d'administration

Critères d'indépendance des membres du Conseil

Conformément aux dispositions de son règlement intérieur, le Conseil d'administration veille à compter en son sein au moins la moitié de membres indépendants selon les critères en vigueur en matière de « gouvernement d'entreprise ». L'indépendance des membres du Conseil se vérifie au regard des critères suivants :

- Ne pas être et ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société du Groupe ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ou de membre du Conseil de surveillance ;
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement, significatif de la Société ou du Groupe ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- Ne pas avoir un lien familial proche avec un mandataire social dirigeant de la Société ou d'une société du Groupe ;
- Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la Société au cours des cinq dernières années ;
- Ne pas être membre du Conseil de surveillance ou Administrateur depuis plus de douze ans ;
- Ne pas être actionnaire de référence de la Société ou, le cas échéant, de la société mère exerçant un contrôle sur la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration peut toutefois estimer qu'un membre, bien que remplissant les critères énoncés ci-dessus, ne doit pas être qualifié d'indépendant compte tenu de sa situation particulière. La qualification de membre indépendant est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas chaque année par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus avant la publication du rapport annuel.

Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration est présentée dans la partie **4.1.1** de la présentation du Groupe.

Organisation du Conseil d'administration définie par un règlement intérieur

Le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur le 20 juillet 2010 et l'a mis à jour successivement le 22 janvier 2014, le 30 juin 2016 et le 7 mars 2018 afin de tenir compte notamment des différentes révisions du Code de référence. Le règlement intérieur du Conseil d'administration regroupe et précise les règles d'organisation et de fonctionnement qui lui sont applicables en vertu de la Loi et des statuts de la Société, ainsi que les règles de fonctionnement des Comités permanents mis en place.

Le règlement intérieur rappelle :

- Les compétences et les pouvoirs du Conseil d'administration ;
- Les devoirs et obligations de ses membres au regard des principes de confidentialité des informations privilégiées détenues et des règles d'indépendance et de loyauté ;
- L'obligation pour chacun de ses membres d'informer le Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être impliqué directement ou indirectement ; l'Administrateur doit, dans un tel cas, s'abstenir de participer aux débats et à la prise de décisions sur les sujets concernés ;
- Les règles applicables en matière de transactions sur les titres de la Société telles qu'énoncées aux termes de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-14 et 222-15 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Le règlement intérieur prévoit que le Conseil d'administration se réunisse au moins une fois par trimestre ainsi que la possibilité de participer aux réunions par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, à l'exception des réunions statuant sur l'arrêté des comptes annuels ou sur la révocation du Président ou du Vice-président du Conseil d'administration.

Le règlement intérieur prévoit les règles de fonctionnement des deux Comités permanents institués en son sein : le Comité d'audit et des risques et le Comité des nominations et des rémunérations.

Le règlement intérieur prévoit enfin qu'au moins une fois par an, le Conseil d'administration est invité par son Président à procéder à un examen et à une évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration.

Missions et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité du Groupe et veille à leur mise en œuvre. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle, par ses délibérations, les affaires qui le concernent. Dans ce cadre, le Conseil, notamment :

- Délibère sur la stratégie du Groupe et sur les opérations qui en découlent et, plus généralement, sur toute opération significative portant notamment sur des investissements ou des désinvestissements ;
- Désigne la direction générale de l'entreprise et contrôle sa gestion ;
- Veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'au marché notamment à travers les comptes et le rapport annuel ou à l'occasion d'opérations significatives.

La conclusion des opérations suivantes doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration :

- Toute acquisition ou cession de participations ou toute acquisition ou cession de fonds de commerce pour une valeur d'entreprise, pour chaque opération, supérieure à 5 millions d'euros ;
- Toute opération significative se situant hors de la stratégie annoncée de la Société ;
- Les avals, cautions et garanties, dans les conditions déterminées par les textes applicables.

Le Président ou, le cas échéant, le Vice-président organise et dirige les travaux du Conseil d'administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et notamment des Comités du Conseil d'administration. Il s'assure que les membres du Conseil d'administration sont en mesure de remplir leur mission et que le Conseil d'administration consacre le temps nécessaire aux questions intéressant l'avenir du Groupe.

La direction générale de la Société est assumée par le Président du Conseil d'administration qui cumule ainsi les deux fonctions. Le directeur général exerce ses pouvoirs sans limitation.

Activité du Conseil d'administration

En 2017, le Conseil d'administration de Jacquet Metal Service s'est réuni six fois. Chaque Administrateur reçoit, en règle générale une semaine avant la date de la réunion, les convocations accompagnées de l'ordre du jour et des dossiers techniques soumis à examen.

Le Conseil d'administration a notamment :

- Examiné le budget 2017 ;
- Autorisé le Président à accorder des garanties pour le compte de la Société ;
- Réparti les jetons de présence au titre de l'exercice 2016 ;
- Procédé à l'évaluation triennale de son fonctionnement ;
- Examiné les comptes consolidés et sociaux, selon le cas, annuels, trimestriels ou semestriels ;
- Approuvé le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- Arrêté les rapports et résolutions proposés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale convoquée le 30 juin 2017 ;
- Pris connaissance de l'ensemble des comptes-rendus du Comité d'audit et des risques ainsi que du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Dans le cadre des points d'actualité sur la vie du Groupe, pris connaissance de l'état d'avancement des projets en cours, des événements et opérations présentant un caractère significatif pour la Société.

La durée des réunions du Conseil d'administration a été en moyenne d'une heure et demie et le taux de participation des membres a été de 98,61 %.

Les Commissaires aux comptes ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil d'administration.

Évaluation des travaux du Conseil d'administration

Conformément aux recommandations du Code de référence, le Conseil procède annuellement à l'évaluation de son fonctionnement, et réalise tous les trois ans un bilan plus approfondi.

Le Conseil consacre donc, une fois par an, un point de son ordre du jour à cette évaluation et organise un débat sur son fonctionnement afin d'en améliorer l'efficacité, de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues au sein du Conseil et de mesurer la contribution effective de chaque membre à ses travaux. La dernière évaluation triennale a été réalisée lors de la séance du 15 mars 2017. Il ressort de cette évaluation que la majorité des Administrateurs considère que les règles de bonne gouvernance sont mises en œuvre par la Société. Le Conseil d'administration a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont il dispose préalablement, lui permettent de mener à bien sa mission.

La dernière évaluation annuelle a été réalisée lors de la séance du 7 mars 2018. Il ressort de cette évaluation que la majorité des Administrateurs sont satisfaits des modalités de fonctionnement du conseil d'administration.

1.6.3 Comités permanents

Chaque Comité permanent est composé de quatre membres au plus. Tous les membres du Comité des nominations et rémunérations et trois membres sur quatre du Comité d'audit et des risques sont réputés indépendants et compétents conformément aux recommandations du Code de référence.

1.6.3.1 Comité d'audit et des risques

Le Comité d'audit et des risques est composé de quatre membres : Monsieur Jean Jacquet (Président), Madame Françoise Papapietro, Monsieur Jacques Leconte et Monsieur Wolfgang Hartmann.

Ce Comité a pour mission :

- De s'assurer de la pertinence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- D'examiner les éventuelles difficultés rencontrées dans l'application des méthodes comptables ;
- D'examiner, avant leur présentation au Conseil d'administration, les comptes sociaux et consolidés, ainsi que les budgets et prévisions et, à cet effet, de passer en revue les états financiers semestriels, annuels et, le cas échéant, trimestriels, les principes et méthodes comptables, les principes et méthodes d'audit et de contrôle interne de la Société et les analyses et rapports relatifs au reporting financier, à la politique comptable et aux communications entre le Président-Directeur général et les Commissaires aux comptes de la Société ;
- De contrôler la qualité et le respect des procédures de contrôle interne, d'apprécier les informations reçues du Conseil d'administration, des Comités internes à la Société et des auditeurs internes et externes ;
- D'examiner et de contrôler les règles et procédures applicables aux conflits d'intérêts et à l'identification et à la mesure des principaux risques financiers, ainsi que leur application et de soumettre annuellement au Conseil d'administration son évaluation ;
- De piloter la sélection, la désignation et le renouvellement des Commissaires aux comptes, de formuler un avis sur le montant des honoraires sollicités par ces derniers, de s'assurer de leur indépendance et de leur objectivité s'agissant des Commissaires aux comptes appartenant à des réseaux assurant à la fois des fonctions d'audit et de conseil et de soumettre au Conseil d'administration les résultats de ces travaux ;
- D'examiner le programme d'intervention des Commissaires aux comptes, les résultats de leurs vérifications, leurs recommandations et leurs suites ;
- De fixer les règles de recours aux Commissaires aux comptes pour les travaux autres que ceux relatifs au contrôle des comptes et de confier des missions complémentaires d'audit à des auditeurs externes ;
- De s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes et, notamment, que leurs honoraires et les prestations complémentaires ne sont pas de nature à affecter cette indépendance ;
- Plus généralement, d'examiner, contrôler et apprécier tout ce qui est susceptible d'affecter l'exactitude et la sincérité des états financiers.

Pour mener à bien sa mission, le Comité d'audit et des risques a accès à tout document comptable et financier ; il entend les responsables de l'établissement des comptes, le responsable de l'audit interne ainsi que les Commissaires aux comptes afin d'obtenir l'assurance que ces derniers ont eu accès à l'ensemble des informations nécessaires à l'exercice de leurs diligences, notamment s'agissant des filiales consolidées et qu'ils ont suffisamment avancé leurs travaux au moment de l'arrêté des comptes pour être en mesure de communiquer toutes remarques significatives.

Les règles d'organisation et de fonctionnement, ainsi que les missions et attributions du Comité d'audit et des risques, sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration.

Le Comité d'audit et des risques se réunit au moins trois fois par an avant les réunions du Conseil dont l'ordre du jour porte notamment sur :

- L'examen des comptes sociaux et consolidés annuels et semestriels, ainsi que sur l'examen des rapports des Commissaires aux comptes y afférant ;
- L'examen du budget.

Le Comité d'audit et des risques s'assure également du suivi des risques potentiels encourus par le Groupe. Il rend compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Activité du Comité d'audit et des risques

Au cours de l'exercice 2017, le Comité d'audit et des risques s'est réuni trois fois avec un taux de présence de ses membres de 100 %. La durée de ses réunions a été en moyenne de deux heures et vingt minutes.

Ses travaux ont principalement porté sur :

- l'examen des comptes annuels et semestriels du Groupe et de la Société ;
- la bonne application des principes comptables ;
- la vérification du déroulement de la clôture des comptes et la revue des conclusions des Commissaires aux comptes à l'issue de leurs travaux de contrôle ;
- l'examen du budget.

Le Comité d'audit et des risques a pris connaissance des travaux de la direction de l'audit interne portant notamment sur le suivi des recommandations des Commissaires aux comptes, de ses conclusions sur les missions d'audit spécifiques et sur l'approche proposée pour l'organisation du contrôle interne et le recensement et le suivi des risques.

Par ailleurs, le Comité d'audit et des risques s'est assuré de l'avancement des différents dispositifs de la loi dite « Sapin 2 ».

Il a notamment approuvé le code de conduite anticorruption ainsi que le dispositif d'alerte prévus par ladite loi.

Évaluation des travaux du Comité d'audit et des risques

Au cours de sa séance du 6 mars 2018, les membres du Comité d'audit et des risques ont procédé à l'examen du fonctionnement du Comité et à son évaluation. Cette évaluation s'est faite de manière interne et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité d'audit et des risques a conclu que la fréquence et la durée de ses réunions, ainsi que l'information dont lui-même et chacun de ses membres disposent préalablement, lui permettent de mener correctement sa mission.

1.6.3.2 Comité des nominations et des rémunérations

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de trois membres : Monsieur Henri-Jacques Nougein (Président), Monsieur Xavier Gailly et Madame Gwendoline Arnaud.

Le Comité des nominations et des rémunérations a pour mission :

- De faire part au Conseil d'administration de toute proposition concernant l'ensemble des rémunérations et avantages des dirigeants mandataires sociaux, dans toutes ses composantes ;
- De donner un avis sur le recrutement de nouveaux administrateurs ou du·des Directeur·s général·aux et sur la fixation et l'évolution, dans toutes leurs composantes, de leurs rémunérations ;
- Établir un plan de succession des dirigeants sociaux afin de pouvoir proposer des solutions notamment en cas de vacance imprévisible ;
- Participer à l'élaboration du rapport annuel en ce qui concerne l'information des actionnaires sur les rémunérations perçues par les mandataires sociaux et
- Le cas échéant de faire part au Conseil d'administration de toute recommandation sur l'ensemble des systèmes de rémunération et d'intéressement du personnel de la Société, par tous moyens, y compris les plans d'épargne salariale, les émissions réservées de valeurs mobilières donnant accès au capital et l'octroi d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Le Comité des nominations et des rémunérations se fait communiquer à cet effet tous les éléments nécessaires ou utiles suffisamment en amont de la réunion dudit Comité pour que ses membres puissent en prendre connaissance dans un délai raisonnable avant cette réunion, et entend toute personne dont l'audition est nécessaire ou utile à l'accomplissement de sa mission.

Activité du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de l'exercice 2017, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois le 15 mars 2017 et le 26 avril 2017, avec un taux de présence de ses membres de 100 %.

Ses travaux ont principalement porté sur l'examen :

- De la politique salariale appliquée aux cadres dirigeants des sociétés du Groupe ;
- Des modifications intervenues en novembre 2016 sur le code AFEP/MEDEF notamment celles relatives à la compétence du Comité des nominations et des rémunérations et à l'indépendance des Administrateurs ;
- De la restitution de l'évaluation triennale du Conseil d'Administration ;
- De la revue des dispositions de la Loi dite « Sapin 2 » ;
- D'un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux.

Le Comité des nominations et des rémunérations a rendu compte de ses travaux au Conseil d'administration.

Évaluation des travaux du Comité des nominations et des rémunérations

Au cours de sa séance du 7 mars 2018, le Comité a procédé à l'évaluation de son mode de fonctionnement. Cette évaluation s'est faite de manière interne sur la base, notamment, d'un questionnaire adressé à chaque membre et portait principalement sur les sujets suivants : composition du Comité, périodicité et durée des réunions, qualité des débats, travaux du Comité, information des membres du Comité, rémunération des membres du Comité, accès aux dirigeants du Groupe.

Le Comité des nominations et des rémunérations a conclu que la fréquence de ses réunions, variable selon les exercices en fonction du nombre de sujets à traiter, et leur durée ainsi que l'information dont dispose préalablement chaque membre du Comité, lui permettent de mener correctement sa mission.

1.7 Participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales figurent aux articles 23 à 28 des statuts de la Société.

Autres informations

1 Attestation du responsable du document de référence et du rapport financier annuel

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion (figurant en pages 20 à 42) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Saint-Priest, le 3 avril 2018

Éric Jacquet
Président- Directeur général

2 Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young et autres

Représenté par : Nicolas Perlier
Tour Oxygène
10-12, boulevard Marius Vivier Merle
69393 Lyon Cedex 03

Date de renouvellement : 30 juin 2017

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Grant Thornton

Représenté par : Françoise Mechin
Cité Internationale
44, quai Charles de Gaulle
69463 Lyon cedex 06

Date du 1er mandat : 26 juin 2014

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Commissaires aux comptes suppléants

IGEC

Représenté par : 3, rue de Léon Jost
75017 Paris

Date de 1er mandat : 26 juin 2014

Durée : 6 exercices. Mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

3 Responsable de l'information financière et relations investisseurs

Thierry Philippe

Directeur Général Finance
T 33 4 72 23 23 50
comfi@jacquetmetals.com

4 Informations concernant l'émetteur

Dénomination sociale Article 3

La dénomination sociale de la Société est Jacquet Metal Service. Il n'est pas déclaré de nom commercial.

Siège social Article 4

Le siège social de la Société est à Saint-Priest (69800), 7 rue Michel Jacquet.

Date de constitution et durée Article 5

La Société a été constituée le 23 septembre 1977.

Sa durée est de 99 ans, sauf cas de dissolution ou de prorogation décidée par l'Assemblée générale extraordinaire. Le terme de la Société est fixé au 31 décembre 2075.

Immatriculation

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 311 361 489, et son code APE est 7010Z.

Forme juridique et législation applicable

Jacquet Metal Service est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, en particulier les articles L.224-1 et suivants du Code de commerce.

Objet social Article 2

La Société a pour objet, en tout pays :

- l'acquisition et la vente de tous produits métallurgiques, de tous produits et biens industriels et tous autres produits de substitution ;
- la représentation, le courtage et la distribution de ces produits, soit pour son compte, soit pour le compte de tiers ;
- toutes les opérations de parachèvement et de présentation de ces produits ;
- l'obtention, l'acquisition, la vente, l'exploitation de tous procédés et droits de propriété industrielle et de savoir-faire, l'obtention ou la concession de toutes licences ;
- la prise d'intérêts dans toutes entreprises se rattachant directement ou indirectement à l'objet et aux activités susvisés.

Généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou civiles, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à ces objets et activités.

Le tout, directement ou indirectement au moyen de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de souscription, d'achat de valeurs mobilières et droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation ou de prise de location-gérance de tous biens et autres droits.

Et généralement, faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières pouvant être nécessaires ou utiles à la réalisation et au développement des affaires sociales.

Exercice social Article 32

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

Assemblées générales Articles 23 à 30

Convocation Article 24

Les Assemblées générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Tout actionnaire peut également, si cela est précisé dans la convocation d'une Assemblée générale, participer à cette Assemblée par visioconférence ou par des moyens électroniques de télécommunication ou de télétransmission sous réserve et dans les conditions fixées par la législation ou la réglementation en vigueur. Cet actionnaire est alors réputé présent à cette Assemblée pour le calcul du quorum et de la majorité.

Admission Article 26

Tout actionnaire dans les conditions définies par la Loi et la réglementation a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions prévues par la Loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire établi et adressé à la Société selon les conditions fixées par la Loi et les règlements.

Lieu où peuvent être consultés les documents et renseignements relatifs à la Société

Les statuts, comptes et rapports, procès-verbaux d'Assemblées générales qui, en application de la législation sur les sociétés commerciales sont mis à disposition des actionnaires et du public, peuvent être consultés au siège social de la Société et, le cas échéant, sur son site internet.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

En dehors des rémunérations et dispositions détaillées dans la partie **1.5** du Rapport sur le gourvernement d'entreprise, il n'existe pas de contrats de services liant les mandataires sociaux à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Fixation – Affectation et répartition des bénéfices Article 34

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la Loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont, ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital, augmenté des réserves que la Loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé, en tout ou partie, au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve, en application de la Loi, l'Assemblée générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Paiement des dividendes – Acomptes Article 35

- L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.
- Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut, par le conseil d'administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai minimal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Toutefois, lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite, s'il y a lieu, des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires sauf si la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société démontre que les bénéficiaires connaissaient le caractère irrégulier de la distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer, compte tenu des circonstances. Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Droits et obligations attachés aux actions Article 11

Chaque action donne droit, dans le partage des bénéfices et la propriété de l'actif social ou le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

Chaque action donne droit à la représentation et au vote dans les assemblées générales, sans limitation, dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-123 du Code de commerce, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité de capital qu'elles représentent est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative chez l'émetteur ou l'établissement mandataire depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double peut être conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison des actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

La fusion ou la scission de la Société est sans effet sur le droit de vote double qui peut être exercé au sein de la Société bénéficiaire si les statuts de celle-ci l'ont institué.

Le droit de vote double cessera de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs, au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible. Il en est de même en cas de transfert par suite de fusion ou de scission d'une société actionnaire. Tout actionnaire a le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir

communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Les actionnaires ne sont responsables du passif social qu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre.

La possession d'une action comporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'Assemblée générale.

Les héritiers, créanciers, ayants-droit, syndics ou autres représentants d'un actionnaire ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer, en aucune manière, dans son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée générale.

Chaque fois qu'il est nécessaire pour exercer un droit de posséder un certain nombre d'actions, il appartient aux propriétaires qui ne possèdent pas ce nombre de faire leur affaire du groupement d'actions requis.

Cession et transmission des actions Article 10

Outre les obligations d'information résultant des dispositions légales et réglementaires en vigueur, toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert, qui vient à détenir ou cesse de détenir, une fraction égale à 1 % du capital social ou des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, jusqu'au seuil d'un tiers du capital social, est tenue d'informer la Société dans un délai de cinq (5) jours de bourse, à compter du franchissement de seuil de participation, par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à son siège social en précisant le nombre d'actions et de droits de vote détenus.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi pour toute Assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux (2) ans suivant la date de régularisation. Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils prévus à l'article L.233-7 du Code de commerce, la privation des droits de vote n'interviendra qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2,5 % du capital et des droits de vote de la Société.

5 Renseignements concernant le capital social

Capital social Article 6

Le capital social s'établit à 36 631 126,16 euros divisé en 24 028 438 actions entièrement libérées.

Forme des actions Article 9

Les actions de la Société, entièrement libérées, sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur identifiable dans le cadre des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment de l'article L.228-2 du Code de commerce.

En vue de l'identification des détenteurs de titres au porteur, la Société est en droit de demander, à tout moment, au dépositaire central d'instruments financiers, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres Assemblées d'actionnaires, la quantité de titres détenus par chacun d'eux et les éventuelles restrictions pouvant les frapper.

En outre, la Société est en droit de demander tous renseignements prévus aux articles L.228-2 et suivants du Code de commerce.

Les conditions d'utilisation de ces informations sont régies par les dispositions du même article L.228-2 du Code de commerce.

Négociabilité des actions - Place de cotation

Toutes les actions sont librement cessibles et cotées sur NYSE Euronext - compartiment B.

Répartition du capital et des droits de vote

Une présentation détaillée de l'actionnariat et de l'identité des détenteurs du capital dépassant les seuils légaux est donnée au **§ 2.8** du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

Rachat par la Société de ses propres actions

Cette information est donnée au **§ 2.5** du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

Obligations convertibles échangeables ou remboursables en titres donnant accès au capital

Néant.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Pacte d'actionnaires et concert déclaré

À la connaissance de la Société :

- il n'existe pas de pactes d'actionnaires
- Le 12 mars 2014, M. Richard W. Colburn et le fonds de pension Metal Companies Multi Employer Pension Plan ont déclaré agir de concert par courrier adressé à la Société qui ne dispose pas d'information additionnelle depuis cette date.

Contrat de liquidité

Cette information est donnée au **§ 2.7** du Rapport de gestion – Informations sur la société mère.

6 Relation mère – filiales

La société Jacquet Metal Service SA et ses filiales entretiennent des relations contractuelles liées à l'organisation et au fonctionnement du groupe.

Jacquet Metal Service SA assure principalement des prestations de services pour le compte de ses filiales, visant à optimiser leurs coûts en leur faisant bénéficier d'avantages économiques. Le chiffre d'affaires de Jacquet Metal Service SA est ainsi constitué principalement de prestations de management fees et de prestations informatiques, facturées directement ou indirectement à toutes les filiales du Groupe, selon des critères identiques.

Le Groupe Jacquet Metal Service compte de nombreuses filiales, toutes contrôlées majoritairement, réparties dans 25 pays. Les pourcentages d'intérêts et de contrôle de Jacquet Metal Service dans chaque filiale et la liste des pays dans lesquels elles sont implantées sont présentés au **§ 1.1** « Périmètre de consolidation » des notes annexes aux comptes consolidés. Les résultats de ces filiales et les commentaires significatifs sur leur activité sont donnés au **§ 1.3** des informations sur le Groupe dans le Rapport de gestion. Les dirigeants de la Société mère Jacquet Metal Service SA sont également mandataires sociaux des principales filiales du Groupe.

Des pactes d'actionnaires existent entre Jacquet Metal Service et les actionnaires minoritaires.

Ces pactes ne traitent en aucune manière de modalités touchant à la vente ou à l'achat d'actions de la société Jacquet Metal Service.

Ils visent seulement à arbitrer les intérêts des parties en cas de volonté de désengagement ou de conflit.

7 Rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites au cours de l'exercice 2017 établi en application de l'article L 225-197-4 du code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur l'attribution, au cours de l'exercice 2017, d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel de la Société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et des mandataires sociaux visés à l'article L. 225-197-1, II, du Code de commerce.

I Plans d'attribution d'actions gratuites en cours au sein de la Société

À ce jour, un plan d'attribution d'actions gratuites est actuellement en vigueur au sein du Groupe.

La mise en place du plan répond à une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres et salariés à ses performances, notamment grâce à l'attribution gratuite d'actions qui sont liées à la stratégie long terme du Groupe.

La trente-et-unième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des attributions gratuites d'actions (AGA) existantes ou à émettre au profit des bénéficiaires qu'il déterminera parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux de la Société ou parmi les membres du personnel salarié et dirigeants mandataires sociaux des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 dudit Code, dans la limite d'un plafond d'attribution égal à 3 % du capital social de la Société au jour de la décision d'attribution du Conseil d'administration, étant précisé que le plafond d'attribution est égal à 1 % du capital social de la Société pour les actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société.

La durée de cette autorisation est de trente-huit mois à compter du 30 juin 2016.

En vertu de cette autorisation conférée par la trente-et-unième résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2016, le Conseil d'administration a, lors de sa réunion du 14 novembre 2017 mis en place un plan d'attribution gratuite d'actions au titre duquel seront attribués gratuitement un nombre total de 5 000 actions de la Société soumis à des conditions de présence.

Aucun dirigeant mandataire social n'a bénéficié de ce plan.

Description du Plan mis en place par le Conseil d'administration du 14 novembre 2017

Le plan d'attribution gratuite d'actions mis en place par le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 est soumis à des conditions de présence et porte sur 5 000 actions ordinaires de la Société existantes ou à émettre.

La valeur des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 dans le cadre du Plan s'élève à 26,48 euros (prix de l'action à la date d'attribution).

La date d'attribution définitive des actions gratuites attribuées par le Conseil d'administration du 14 novembre 2017 a été fixée par le Conseil d'administration (i) au 31 décembre 2019 à hauteur de 2 500 actions et (ii) au 31 décembre 2021 à hauteur de 2 500 actions sous réserve d'une condition de présence au sein de la Société ou d'une des entités qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce de façon ininterrompue jusqu'au terme de la période d'acquisition considérée.

Le plan comporte également les exceptions habituelles à la condition de présence (décès conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-3 du Code de commerce) et un principe d'ajustement en cas d'opérations affectant le capital social de la Société tel que prévu par la loi.

À compter de la date d'attribution définitive des actions et sous réserve de la satisfaction des conditions susvisées, l'attribution définitive des actions sera réalisée par la remise d'actions existantes ou à émettre le 1er jour ouvré suivant la fin de la période d'acquisition conformément à la résolution adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 30 juin 2016.

Compte tenu de la durée de la période d'acquisition fixée, l'attribution définitive des actions ne sera assortie d'aucune période de conservation.

II Attributions d'actions gratuites effectuées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Actions gratuites attribuées en 2017 aux dirigeants mandataires sociaux de la Société

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de Jacquet Metal Service par la Société et par les sociétés qui lui sont liées	n.a.	n.a.	n.a.
Actions gratuites attribuées durant l'exercice aux dirigeants mandataires sociaux de Jacquet Metal Service à raison des mandats et fonctions qu'ils y exercent par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce	n.a.	n.a.	n.a.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, aucune attribution d'actions gratuites n'est intervenue au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Actions gratuites attribuées en 2017 aux 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions	Date du Conseil d'administration
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société et par les sociétés qui lui sont liées aux 10 salariés de la Société non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé	5 000	26,48 euros (prix de l'action à la date d'attribution)	14 novembre 2017

8 Informations sociales, sociétales et environnementales Décret n°2012-557 du 24 avril 2012

relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale

L'activité principale du Groupe Jacquet Metal Service recouvre l'achat, le stockage et la livraison de différentes familles de produits en aciers spéciaux et la réalisation de diverses opérations de première transformation sur mesure pour répondre aux spécifications des utilisateurs finaux. La clientèle des sociétés du Groupe est essentiellement locale, composée de petites et moyennes entreprises industrielles.

Le Groupe, présent dans 25 pays, est composé de plus de 100 filiales, dont certaines comprennent plusieurs établissements. Les filiales disposent d'une grande autonomie, notamment dans la gestion des ressources humaines et des règles locales en matière environnementale.

Les directeurs de filiales sont supervisés par des directeurs opérationnels. Des réunions trimestrielles permettent à la direction du Groupe une remontée d'information régulière et structurée autour des indicateurs clés suivis.

1 Informations sociales

Le Groupe comprend 3 329 collaborateurs (équivalent temps plein) au 31 décembre 2017.

Au cours de l'année, 579 personnes ont quitté le Groupe (dont 162 licenciements) et les nouveaux recrutements se sont élevés à 567 personnes. Le nombre total d'intérimaires travaillant dans le Groupe s'élève à 75 au 31 décembre 2017.

Évolution des effectifs 2016-2017 :

	2017	2016
FTE fin d'exercice	3 329	3 317
FTE – Ouvrier entrepôt et logistique	1 583	1 571
	47,6 %	47,3 %
FTE - Commercial	1 276	1 275
	38,3 %	38,4 %
FTE - Administratif	470	472
	14,1 %	14,2 %

La masse salariale 2017 s'élève à 174,5 millions d'euros comparativement à 169,5 millions en 2016, soit une progression de 2%.

Les effectifs sont composés à hauteur de 26 % de femmes et 74 % d'hommes.

L'âge moyen des salariés du Groupe est de 42,8 ans.

La pyramide des âges se présente comme suit au 31 décembre 2017 :

Âge moyen des salariés au 31.12.17	**42,8**	**%**
< 19 ans	12	0 %
20 -25 ans	180	5 %
26 -31 ans	420	12 %
32 -37 ans	541	16 %
38 -43 ans	542	16 %
44 -49 ans	630	19 %
50 -55 ans	590	17 %
> 56 ans	486	14 %

La répartition des effectifs moyens par zone géographique est la suivante :

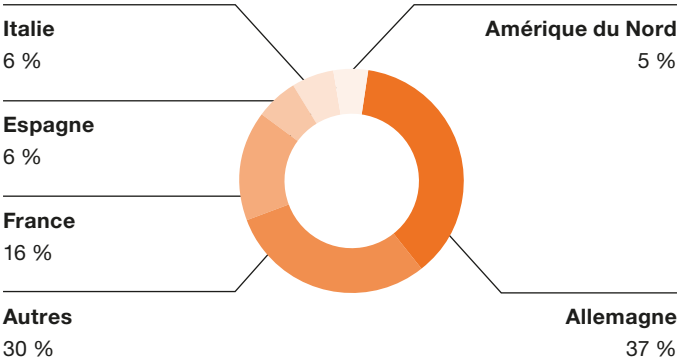

Les embauches ainsi que la fixation des rémunérations sont gérées par les directeurs des filiales selon leurs besoins et en fonction des compétences disponibles sur le marché du travail local. Les créations de poste sont validées par la direction du Groupe (annuellement lors du processus budgétaire ou en fonction de seuil de rémunération). Les évolutions des rémunérations sont validées par la direction du Groupe sur proposition des directeurs de filiales et des directeurs opérationnels en fonction des obligations légales de chaque pays et des performances individuelles des salariés.

Organisation du dialogue social et accords collectifs

La gestion des ressources humaines est assurée par les directeurs des filiales en fonction des besoins des filiales et des spécificités locales. Ils s'assurent du respect de la législation en vigueur dans le pays et notamment :

- l'organisation du temps de travail, les formations et la mise en œuvre du dialogue social ;
- les conditions de sécurité et de santé au travail ;
- le respect des droits de l'Homme et de l'enfant ;
- le respect des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail.

Il n'existe pas de centralisation des accords signés avec les organisations représentatives du personnel car ils dépendent de chaque réglementation locale et structure de filiale.

Cependant, tout accord significatif discuté localement est porté préalablement à la connaissance de la direction du Groupe.

Le dialogue social est régi dans chaque société selon la législation en vigueur dans le pays.

Le Groupe n'a pas connaissance de manquements significatifs à ses obligations sociales.

Santé et sécurité des salariés et intérimaires

Des mesures relatives à l'amélioration de la sécurité sont prises par chaque directeur de filiale, dont à titre d'exemples :

- la diffusion régulière d'instructions et de consignes de sécurité ;
- les contrats signés avec des organismes extérieurs en charge des contrôles réglementaires des machines ;
- le recensement, le suivi et l'analyse des accidents de travail survenus ;
- les travaux d'amélioration des postes de travail dans les ateliers.

Les mesures prises ne garantissent pas totalement contre la survenance d'accidents du travail.
Le suivi des accidents du travail est effectué localement sous la responsabilité de chaque Directeur de filiale.

La fréquence d'accident du travail ainsi que le taux de gravité d'accident du travail sont présentés ci-après pour les années 2016 et 2017 :

	2017	2016
Fréquence d'accident du travail [1]	23,93	27,23
Taux de gravité [2]	0,40	0,52

[1] Taux de fréquence d'accident du travail = (nb des accidents avec arrêt/heures travaillées) × 1 000 000.
[2] Taux de gravité d'accident du travail = (nb des journées perdues par incapacité temporaire/heures travaillées) × 1 000

Compétences et formation

Chaque directeur de filiale s'assure que les salariés disposent de la correcte qualification et compétence au regard du poste occupé. Les plans de formation sont élaborés dans chaque filiale en fonction des besoins et des souhaits des collaborateurs.

La formation des collaborateurs a représenté 24 987 heures en 2017, contre 20 818 heures en 2016.

Formation	2017	2016
Nombres d'employés concernés	1 389	1 207
Nombres d'heures de formation	24 987	20 818
dont formations internes	11 038	7 506
dont formations externes	13 949	13 312
Nombres moyen d'heures par employé	18	17

2 Informations environnementales

Les activités du Groupe, concentrées sur la distribution d'aciers spéciaux et les opérations de découpe sur demande, ne génèrent pas d'opérations ayant un impact majeur sur l'environnement. Le Groupe n'a donc pas engagé de certification spécifique relative à l'environnement (ISO 14001, etc.).

En 2017, l'activité du Groupe a donné lieu aux consommations estimées[1] suivantes :

- 112 000 m^3 d'eau, soit environ 0,2 m^3/m^2 ;
- 21 GWh de gaz et 42 GWh d'électricité, soit environ 85 kWh/m^2.

La moyenne de consommation d'un bureau en France se situant aux environs de 1 m^3/m^2 et 170 kWh/m^2 [(2)], les consommations estimées d'eau et d'énergie sont peu significatives au regard de l'activité.

Les machines de découpe génèrent des volumes limités d'huiles et d'eaux usées, qui font l'objet de mesures de prévention, recyclage et élimination, organisées sous la responsabilité des directeurs des filiales. Cela permet de réduire le risque d'incidence directe sur l'environnement. À ce jour, la direction du Groupe n'a pas été informée de mesures significatives de dépollution à engager du fait de l'exploitation des filiales.

Les rebuts de métal issus de l'activité de découpe représentent environ 20 000 tonnes/an ; ils sont principalement revendus à des recycleurs.

Ce processus permet de valoriser les déchets et de limiter les impacts des activités sur l'environnement.

Enfin, le Groupe a réalisé une évaluation des émissions de gaz à effet de serre (GES).

L'achat de métal est à l'origine de 97 % des émissions de GES du Groupe (scope 3 : poste achat), la distribution des produits de 2 % des émissions (scope 3 : transport aval) et les émissions directes liées aux énergies de 1 % des émissions (scope 1 et 2) [(3)].

1 Les consommations d'eau, de gaz et d'électricité du Groupe ont été estimées à partir des charges constatées sur 51% du périmètre (part relative des filiales testées sur le total des tonnes vendues).
2 Données issues du Document de référence de Gecina 2016, foncière de Bureau Parisienne.
3 Les émissions de GES ont été appréciées à partir de l'estimation des consommations énergétiques, les tonnes vendues et les achats de prestation de transport. Les facteurs d'émission sont ceux de l'Ademe pour l'énergie et le transport, et les données d'activité sont celles d'ArcelorMittal 2016 pour l'achat de produit..

3 Informations sociétales

Les échanges avec les tiers (fournisseurs, clients, etc.) sont validés par le niveau hiérarchique adéquat et formalisés au travers de contrats ou de commandes qui respectent les législations en vigueur en terme de loyauté des pratiques. La négociation des conditions d'achats avec les principaux producteurs est réalisée par la direction de Jacquet Metal Service SA, en association avec les directeurs opérationnels de chaque division.

Le Groupe achète de grandes quantités auprès de producteurs d'aciers spéciaux (20 fournisseurs représentant plus de 45% des achats du Groupe). À ce titre, certains fournisseurs mettent en place des pratiques sociales et environnementales de qualité[1], qui confèrent au Groupe une bonne pratique en termes d'achats responsables conformes aux critères RSE.

Un code de conduite anticorruption définit le comportement à adopter par chaque société avec l'ensemble de ses partenaires, clients, fournisseurs ou prestataires. Les fournisseurs du Groupe doivent ainsi être sélectionnés sur la base de critères objectifs tels que la qualité, la fiabilité, le prix, la performance ou le service. Un dispositif d'alerte interne présent dans chaque société permet de signaler l'existence de situations ou comportements contraires au code de conduite anticorruption.

Il est précisé que :

- Compte tenu de la localisation de ses implantations, le Groupe n'a pas identifié de risque particulier lié au travail forcé ou au travail des enfants ;
- Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement sont en ligne avec les impacts directs limités du Groupe sur l'environnement. De plus, le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement n'est pas significatif ;
- L'impact des activités du Groupe sur les populations, notamment en termes sonores, d'utilisation des sols et d'incidence sur l'impact sur la biodiversité est limité, les sites étant principalement situés dans des zones industrielles ;
- Les implantations du Groupe n'appellent pas de surveillance particulière vis-à-vis de l'adaptation aux changements climatiques ;
- Les filiales ou leurs établissements exercent leur activité dans des zones géographiques proches de leur localisation. Compte tenu de leur taille, l'impact territorial, économique et social de leurs activités reste limité en matière d'emploi et de développement régional ;
- Les produits achetés et distribués n'ont pas d'impact direct sur la santé des consommateurs.

1 rapports de responsabilité 2016 Arcelor Mittal et Outokumpu.

9 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux Actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC[1] sous le numéro 3-1050 et membre du réseau de l'un des commissaires aux comptes de la société Jacquet Metal Service, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2017, présentées dans le rapport de gestion,

ci-après les « Informations RSE », en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R. 225-105-1 du Code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisé(es) par la société (ci-après le « Référentiel ») dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible(s) sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du Code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R. 225 105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère, conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont mobilisé les compétences de 4 personnes et se sont déroulés entre janvier et mars 2018 sur une durée totale d'intervention d'environ quatre semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000[2].

1 Portée d'accréditation disponible sur www.cofrac.fr

2 ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

1 Attestation de présence des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R. 225-105-1 du Code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R. 225-105 alinéa 3 du Code de commerce.
Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L. 233-1 du Code de commerce et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-3 du même code.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

2 Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

Nature et étendue des travaux

Nous avons mené trois entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de leur pertinence, leur exhaustivité, leur fiabilité, leur neutralité et leur caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes[3] :

[3] Informations sociales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : effectif total, embauches et licenciements, taux de fréquence et de gravité des accidents du travail ;
- Informations qualitatives : l'emploi (effectif total et répartitions, les embauches et les licenciements), les conditions de santé-sécurité au travail, les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles.

Informations environnementales et sociétales :

- Indicateurs (informations quantitatives) : les consommations d'énergies thermique et électrique, les émissions de GES (scope 1 et 2), la part des matériaux recyclés.
- Informations qualitatives : la politique générale en matière environnementale, l'économie circulaire (les mesures de prévention, de recyclage, d'autres formes de valorisation et d'élimination des déchets), le changement climatique (les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générés du fait de l'activité de la société, notamment l'usage des biens et services qu'elle produit); l'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans la politique d'achat et dans les relations avec les fournisseurs et sous-traitants des enjeux sociaux et environnementaux, les actions engagées pour prévenir la corruption.

[4] IMS Polska, STAPPERT Polska, Günther + Schramm, STAPPERT Deutschland et JACQUET UK.

- au niveau de l'entité consolidante JMS SA, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions, etc.), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées[4] en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 10% du périmètre sur les effectifs, considéré comme grandeurs caractéristiques des volets sociaux et environnementaux.

Pour les autres informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

Conclusion

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées de manière sincère conformément au Référentiel.

Paris-La Défense, le 21 mars 2018

L'Organisme Tiers Indépendant

ERNST & YOUNG et Autres

—	—
Christophe Schmeitzky	Bruno Perrin
Associé développement durable	Associé

10 Les infrastructures du groupe

Les actifs du Groupe

Les actifs du Groupe sont principalement composés de bâtiments et de capacités de parachèvement (machines de découpe, pliage, etc.).

L'immobilier au 31 décembre 2017

en m²	Sites en pleine propriété			Sites en Location			Sites en Crédit-Bail		
Pays	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts	Superficie Bâtiment	Superficie Terrain	Nombre de Dépôts
Allemagne	94 983	126 501	15	126 626	29 250	9	22 603	32 856	2
Autriche	1 363	30 350	1	9 980	–	1	5 000	17 200	1
Belgique	17 946	33 133	2	3 679	9 700	1	–	–	–
Canada	–	–	–	7 785	9 772	3	–	–	–
Chine	5 439	20 118	1	2 260	–	1	–	–	–
Espagne	2 259	10 295	1	58 692	38 954	10	–	–	–
États-Unis	–	–	–	20 695	6 907	4	–	–	–
Émirats Arabes Unis	–	–	–	27	–	–	–	–	–
Finlande	2 333	23 064	1	39	–	–	20	–	1
France	89 300	329 883	8	46 310	87 363	9	–	–	–
Hongrie	4 080	22 602	1	69	–	–	–	–	–
Italie	24 711	57 880	4	48 747	36 778	6	–	–	–
Lituanie	–	–	–	1 497	250	–	–	–	–
Pays-Bas	32 473	44 137	4	5 455	2 910	1	–	–	–
Pologne	11 152	66 003	3	6 267	–	3	–	–	–
Portugal	1 700	4 960	1	7 084	13 625	2	–	–	–
République Tchèque	8 753	42 164	1	2 121	974	2	–	–	–
Royaume-Uni	2 500	17 000	1	5 461	6 600	1	–	–	–
Slovaquie	3 828	20 974	1	–	–	–	–	–	–
Slovénie	4 747	7 402	1	–	–	–	–	–	–
Suède	4 169	27 927	2	588	–	1	–	–	–
Suisse	1 395	1 500	1	–	–	–	–	–	–
Turquie	200	–	–	4 665	7 921	3	–	–	–
Total	**313 331**	**885 893**	**49**	**358 047**	**251 004**	**57**	**27 623**	**50 056**	**4**

Nombres de dépôts	31.12.17
Centres en pleine propriété	49
Centres en location	57
Centres en crédit-bail	4
Total	**110**

Il n'existe aucune contrainte environnementale pouvant influencer l'utilisation faite par l'émetteur de ses immobilisations corporelles. L'information sur les actifs appartenant directement ou indirectement aux dirigeants mandataires sociaux et exploités dans le cadre de l'activité du Groupe est donnée au **§ 7.2** de l'Annexe aux comptes sociaux de Jacquet Metal Service SA.

11 Document d'information annuel

En application de l'article L 451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, ce document présente la liste de toutes les informations publiées ou rendues publiques par Jacquet Metal Service du 1er janvier 2017 au 6 mars 2018 pour satisfaire aux obligations législatives ou réglementaires en vigueur.

11.1 Publications au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO)

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) et disponibles sur le site du Journal Officiel : **www.journal-officiel.gouv.fr**

Avis de convocation

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2017 :	12.06.17	N° affaire 1702859

Avis de réunion

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30 juin 2017 :	26.05.17	N° affaire 1702445

11.2 Publications au Greffe du Tribunal de Commerce

Dépôts numéro 030876 et 030877 du 16.08.2017 : Dépôt des comptes annuels et consolidés

11.3 Publications AMF

Franchissement·s de seuil·s	20.11.17	217C2677
Déclaration des dirigeants	29.09.17	2017DD512038
Document de référence 2016	05.04.17	D.17-0319

11.4 Communication et information financière

Résultats

- **Résultats au 30 septembre 2017** 14.11.17
- **Résultats au 30 juin 2017** 06.09.17
- **Résultats au 31 mars 2017** 03.05.17
- **Résultats 2016** 15.03.17

Rapports

- **Rapport financier trimestriel au 30 septembre 2017** 14.11.17
- **Rapport financier semestriel au 30 juin 2017** 06.09.17
- **Rapport financier trimestriel au 31 mars 2017** 03.05.17
- **Document de référence 2016** 06.04.17

Déclaration mensuelle des droits de vote

- **Déclaration mensuelle au 31 décembre 2017** 11.01.18
- **Déclaration mensuelle au 30 novembre 2017** 20.12.17
- **Déclaration mensuelle au 31 octobre 2017** 21.11.17
- **Déclaration mensuelle au 30 septembre 2017** 16.10.17
- **Déclaration mensuelle au 31 août 2017** 20.09.17
- **Déclaration mensuelle au 31 juillet 2017** 30.08.17
- **Déclaration mensuelle au 30 juin 2017** 19.07.17
- **Déclaration mensuelle au 31 mai 2017** 13.06.17
- **Déclaration mensuelle au 30 avril 2017** 11.05.17
- **Déclaration mensuelle au 31 mars 2017** 11.04.17
- **Déclaration mensuelle au 28 février 2017** 09.03.17
- **Déclaration mensuelle au 31 janvier 2017** 13.02.17

Bilans semestriels du contrat de liquidité

- **Bilan semestriel du contrat de liquidité au 31 décembre 2017** 11.01.18
- **Bilan semestriel du contrat de liquidité au 30 juin 2017** 19.07.17

12 Table de concordance du document de référence 2017

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004		Pages
1	**Personnes responsables**	
1.1	Nom et fonction des responsables du document de référence	119
1.2	Déclaration des personnes responsables	119
2	**Contrôleurs légaux des comptes**	
2.1	Noms et adresses	120
2.2	Démissions / non renouvellement	120
3	**Informations financières sélectionnées**	
3.1	Informations financières historiques	CP[1], 20-28, 39
3.2	Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	CP[1], 20-24
4	**Facteurs de risque**	**14, 29-31, 73-75**
5	**Informations concernant l'émetteur**	
5.1	Histoire et évolution de la société	10
5.1.1	Raison sociale et nom commercial	121
5.1.2	Lieu et numéro d'enregistrement	121
5.1.3	Date de constitution et durée de vie	121
5.1.4	Siège social et forme juridique, législation régissant ses activités, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège statutaire	121
5.1.5	Événements importants dans le développement des activités	4, 21, 49, 87
5.2	**Investissements**	
5.2.1	Principaux investissements réalisés	28, 61-62
5.2.2	Principaux investissements en cours, distribution géographique et méthode de financement de ces investissements	n.a
5.2.3	Principaux investissements envisagés à l'avenir et engagements pris par les organes de direction concernant ces investissements	28
6	**Aperçu des activités**	
6.1	**Principales activités**	
6.1.1	Principaux produits	4-9
6.1.2	Principales activités	4-9
6.2	Principaux marchés	4-9
6.3	Événements exceptionnels	CP[1], 21
6.4	Dépendance à l'égard de brevets, licences ou contrats	4-9, 29-31, 73-75
6.5	Position concurrentielle	4-9
7	**Organigramme**	
7.1	Description du Groupe	2-5, 16-17
7.2	Liste des filiales importantes	16-17, 48, 92
8	**Propriétés immobilières, usines et équipements**	
8.1	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	62
8.2	Questions environnementales pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	31, 129
9	**Examen de la situation financière et du résultat**	
9.1	Situation financière	20-22, 25-28, 32-34
9.2	Résultat d'exploitation	
9.2.1	Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation	20-24
9.2.2	Raisons des changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets	20-24
9.2.3	Stratégie ou autres facteurs ayant influé sensiblement ou pouvant influer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	27-31, 73-75
10	**Trésorerie et capitaux**	
10.1	Capitaux de l'émetteur	64-65, 94, 123-124
10.2	Source et montants des flux de trésorerie	28, 45, 78-79
10.3	Conditions d'emprunt et structure de financement	26-27, 68-69, 96
10.4	Restriction à l'utilisation de capitaux ayant influencé sensiblement ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	77, 98
10.5	Sources de financement nécessaires pour honorer les engagements relatifs aux décisions d'investissement	n.a
11	**Recherche et développement, brevets et licences**	**28, 31**
12	**Informations sur les tendances**	
12.1	Principales tendances	CP[1], 23-24
12.2	Événements susceptibles d'influencer les tendances	49

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004		Pages
13	**Prévisions ou estimations du bénéfice**	
13.1	Principales hypothèses	n.a
13.2	Rapport d'expertises de ces estimations	n.a
13.3	Prévision en accord avec les données historiques	n.a
13.4	Validité de la prévision	n.a
14	**Organes d'administration et direction générale**	
14.1	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	11-13, 59, 96-97, 106-118
14.2	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de la direction générale	11-12, 106-118
15	**Rémunération et avantages**	
15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	58-59, 96-97, 108-114
15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	26, 56, 95-96, 108-114
16	**Fonctionnement des organes d'administration et de direction**	
16.1	Date d'expiration des mandats actuels	106
16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	122
16.3	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	13, 37-38, 117-118
16.4	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	115
17	**Salariés**	
17.1	Nombre de salariés en fin de période, nombre moyen	58, 96
17.2	Participations et stock-options	34-37, 64-65, 94-95, 125-126
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	37
18	**Principaux actionnaires**	
18.1	Franchissements de seuil	36
18.2	Existence de droits de vote différents	36, 64, 121-123
18.3	Contrôle de l'émetteur	36-37
18.4	Accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de Contrôle	36-37, 108
19	**Opérations avec des apparentés**	**78, 97, 124**
20	**Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur**	
20.1	Informations financières historiques	43-46, 85-86
20.2	États financiers annuels	43-79, 85-98
20.4	**Vérification des informations financières historiques annuelles**	
20.4.1	Déclaration de vérification des informations financières historiques	80-85, 99-102
20.4.2	Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux	103-105, 130-132
20.4.3	Informations financières non vérifiées	n.a
20.5	**Date des dernières informations financières**	
20.5.1	Date des dernières informations financières vérifiées	134-135
20.6	**Informations financières intermédiaires et autres**	
20.6.1	Informations financières trimestrielles ou semestrielles vérifiées	134-135
20.6.2	Informations financières intermédiaires non vérifiées	134-135
20.7	**Politique de distribution des dividendes**	
20.7.1	Montant du dividende par action	36, 39
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage	30
20.9	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	21-28, 49, 87
21	**Informations complémentaires**	
21.1	**Capital social**	
21.1.1	Montant du capital souscrit et nombre d'actions	33, 64, 123
21.1.2	Actions non représentatives du capital	122
21.1.3	Actions en auto-détention	34, 64, 94-95
21.1.4	Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	122
21.1.5	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré	n.a
21.1.6	Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord prévoyant de le placer sous option	n.a
21.1.7	Historique de l'évolution du capital social	33, 107
21.2	**Acte constitutif et statuts**	
21.2.1	Objet social	121
21.2.2	Membres des organes d'administration et de direction	11-13, 106, 108
21.2.3	Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	121
21.2.4	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	n.a
21.2.5	Conditions de convocations aux Assemblées générales annuelles et Extraordinaires	118
21.2.6	Changement de contrôle	36, 120
21.2.7	Seuil de franchissement de participation	36
21.2.8	Conditions régissant les modifications du capital	122-123

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004		Pages
22	**Contrats importants**	**05, 29-31, 35**
23	**Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts**	
23.1	Déclaration ou rapport d'expert, informations concernant l'expert et déclaration de consentement	n.a
23.2	Attestation de reproduction fidèle des informations provenant d'une tierce partie	n.a
24	**Documents accessibles au public**	**134-135**
25	**Informations sur les participations**	**16-17, 48, 92**

13 Table de concordance du rapport financier 2017

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen 809 / 2004		Pages
1	**États financiers consolidés annuels**	**43**
2	**Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés**	**80**
3	**Comptes sociaux annuels**	**85**
4	**Rapport général et spécial des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux**	**99**
5	**Rapport de gestion**	**20**
6	**Personnes responsables**	
6.1	Nom et fonction du responsable du rapport financier annuel	119
6.2	Déclaration des personnes responsables	119

AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 4 avril 2018, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Conformément à l'article 28 de son règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004, le lecteur est renvoyé aux précédents documents de référence concernant certaines informations. Les informations suivantes sont incorporées par référence :

1 > le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 4 avril 2017 n° de dépôt D.17-0319.

2 > le rapport de gestion, les comptes consolidés et les comptes annuels, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sur les comptes sociaux relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport spécial sur les conventions réglementées se rapportant à cet exercice et figurant dans le document de référence déposé auprès de l'AMF le 15 avril 2016 sous le n°D.16-0350.

JACQUETMETALSERVICE

Un leader européen de la distribution d'aciers spéciaux
Euronext Paris Compartiment B